

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20190207-DD0052019-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019.....	9
A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2019	9
B. RESULTATS PREVISIONNELS 2018	10
II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	17
A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES	17
B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019	21
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE	38
A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES.....	38
B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION	44
C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX.....	63
D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI.....	79
E. HABITAT ET COHESION SOCIALE	89
F. TOURISME ET COMMUNICATION	115

2019, année des possibles

2019 sera l'année de la consolidation de l'action du Grand Périgueux.

Le projet de mandat 2015-2020, qui prévoyait 100 millions d'€ d'investissement dans les domaines essentiels de l'intervention communautaire - équipements publics, environnement, économie, logement, transport et tourisme – voit sa réalisation se poursuivre à bon rythme. Pour le seul exercice 2018, ce sont ainsi 28 M€ d'investissement hors dette que le Grand Périgueux a mené à bien.

La perspective de travaux et concours financiers aux organismes tiers (entreprises, organismes de logement social, communes membres de l'EPCI, autres collectivités publiques...) pour 2019 devrait demeurer dans des proportions comparables, traduisant en actes le bon déroulement de nos intentions.

Au plan financier, les mesures comprises dans la Nouvelle Stratégie Budgétaire 2018-2022 et l'arrêt de la réduction forfaitaire de la DGF, ont produit leurs effets, avec une contraction des dépenses de fonctionnement de plus de 2 % à périmètre constant, si bien que la situation financière de l'agglomération devrait atteindre la meilleure posture de son histoire, avec un taux d'épargne brute, tous budgets agrégés, de près de 17 %, et par conséquent une capacité de désendettement inférieure à 4 ans à fin 2018.

Le défi de la soutenabilité financière du Projet de Mandat a donc été relevé, même s'il convient de se garder de tout triomphalisme, tant les incertitudes sont nombreuses en matière de finances locales.

Tout spécialement, la réforme annoncée de la fiscalité locale induite par la suppression graduelle de la taxe d'habitation n'est pas pour rassurer tant le souvenir reste vif de la réforme de la taxe professionnelle qui, si elle fût bien compensée à son origine, a dépossédé les collectivités locales d'une partie significative de leur dynamisme fiscal.

Le débat d'orientations budgétaires 2019 nous offrira l'occasion de développer ce sujet, ainsi qu'une vingtaine d'autres points, dossiers ou débats qui émailleront le travail de l'assemblée délibérante au cours des prochains mois, et constitueront l'essence de notre feuille de route commune pour 2019.

1. **Le report de l'augmentation du taux de foncier bâti intercommunal prévue pour 2019.**

Programmées pour garantir la soutenabilité de long terme des finances communautaires, alors que s'annonce un nouveau cycle d'investissements massifs au cours des quatre prochaines années (Haltes ferroviaires, Pôle de services mutualisés, Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire, Renouvellement urbain de Coulounieix-Chamiers, Gare de Périgueux, Redressement de l'office d'habitat, nouvelle politique d'intervention en faveur des communes...), cette hausse sera reportée à 2021, et sa pertinence se verra examinée à cette échéance en fonction de la situation budgétaire de l'EPCI.

2. **Une architecture budgétaire modernisée.** Dès 2016, j'ai de préparer une mise à jour de notre organisation budgétaire, en priorisant, par souci de transparence et de qualité du suivi comptable, une comptabilité dédiée pour l'aménagement des terrains économiques destinés à être vendus, et cela afin que l'assemblée soit parfaitement informée de la réussite ou non de chacune de nos opérations d'aménagement. Parallèlement, l'agglomération gérant de plus en plus de biens loués (multiples ruraux, maison de santé, logements, bâtiments artisanaux ou économiques...), un budget dédié à cette gestion immobilière est ainsi créé. Enfin, les budgets annexes à caractère administratif, seront unifiés au sein du budget principal dans une optique de simplification.

3. **Les enjeux et controverses de la fiscalité écologique.** Le contexte social actuel a mis en avant le décalage important qui se fait jour entre les décisions prises en déclinaison du Grenelle de l'Environnement de 2010 et de la loi de transition énergétique de 2015, reprises par l'actuel gouvernement, et la compréhension et la perception de ces évolutions par nos concitoyens. Si la taxe carbone assise sur les consommations d'énergies fossiles semble devoir être remise, il n'en va pas de même pour la taxation de la production de déchets ménagers. De nouvelles contraintes règlementaires sont fixées aux opérateurs de la filière, tandis que l'enfouissement va se voir pénaliser financièrement dans des proportions inédites. Les pouvoirs publics semblent s'être peu inquiétés des conséquences de ces évolutions sur la fiscalité des ménages, et le sujet de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou de sa transformation en redevance individuelle incitative seront au cœur des débats locaux des prochaines années.

4. **Structurer et densifier nos grands projets.** Deux structures de préfiguration sont créées et accompagnées par le Grand Périgueux pour densifier le contenu de nos projets phares, et les asseoir sur un partenariat local étayé : l'association « Campus » qui rassemble le réseau des acteurs des cultures urbaines et de l'économie sociale et solidaire et l'association « Digital Valley » qui rassemble les institutionnels et entreprises désireuses de s'investir dans la transition numérique des modes de production. Ces structures ont vocation à exploiter à terme les équipements que le Grand Périgueux réalisera. Dès lors, des modalités d'engagements réciproques devront être approfondies et des cadres fixés pour garantir la bonne exécution des missions fixées par le Grand Périgueux et les autres financeurs.

5. **L'année des nouvelles mobilités.** Un nouveau service à destination des habitants entrera en vigueur au mois de juin prochain. Il s'agit du « Périvélo », un service de location de bicyclettes électriques à tarif abordable pour faciliter le recours au vélo comme mode de déplacement quotidien. La régie Péribus, dont les statuts seront amendés en conséquence, se verra confier cette mission de commercialisation et de gestion, amorçant ainsi sa mutation en une véritable agence polyvalente de la mobilité et de l'intermodalité. Parallèlement, une aide individuelle à l'acquisition sera proposée aux habitants du territoire. Nous lançons là une orientation à 10 ans : agir sur le comportement de mobilités de nos concitoyens par des voies incitatives.

6. **Une stratégie partagée de développement territorial.** L'ID: 024-200040392-20190207-DD0052019-DE
Périgueux est plutôt faible, et les communes du territoire, qui bénéficient de 70 % de la fiscalité locale du bloc communal, conservent une large part d'initiative en matière de développement local, cela d'autant plus que leur situation financière est globalement bonne, avec un taux d'autofinancement brut supérieur à 20 %. La modernisation du territoire communautaire sera l'œuvre conjointe des communes et du Grand Périgueux, et il convient par conséquent, dans le respect des compétences transférées à l'intercommunalité, de densifier les financements croisés commune/agglo dans des domaines d'action partagés et concourant à l'attractivité du territoire. Hors les fonds de mandat, qui relèvent eux d'une logique de solidarité financière, un règlement d'intervention sera proposé au budget primitif qui permettra la mise en œuvre de ces nouveaux fonds stratégiques intercommunaux.
7. **Un nouvel horizon touristique territorial.** L'approbation du schéma intercommunal de développement touristique fin 2018 et la candidature commune du Grand Périgueux et de sept EPCI de l'Ouest de la Dordogne à l'appel à projet régional portant Nouvelle Organisation Touristique du territoire (NOTT) vont désenclaver et élargir notre politique de promotion, en renforçant la consistance de son offre. Dès lors, la destination Superigieux, imaginée en 2016, méritera d'être reconsidérée pour tenir compte du nouveau périmètre d'action dont nous nous dotons. L'EPIC office de tourisme, qui se voit désormais confier la mise en œuvre de la politique touristique communautaire, devra lui aussi prendre en compte cette évolution et se doter des outils contractuels et partenariaux lui permettant d'agir à l'échelle adéquate.
8. **Investir dans l'habitat, avec un outil local adapté.** Le redressement financier de l'office d'habitat du Grand Périgueux - que l'Etat, le Grand Périgueux et plusieurs de ses communes membres vont doter de plus de 20 millions d'euros de fonds d'investissement - s'apparente à un vaste plan de développement du logement social public sur notre bassin de vie. La création d'une structure politique dédiée à l'échelle départementale, le syndicat mixte de logement social de Dordogne (SMLS), et la fusion des organismes publics du département doivent permettre la mise en œuvre d'une intervention sans précédent, avec un rythme annuel de construction accru, et dont le renouvellement urbain de Coulounieix-Chamiers constituera l'illustration principale.
9. **L'ère des partenariats interterritoriaux.** Le Grand Périgueux et la Communauté d'Agglomération de Bergerac se sont dotés d'une structure horizontale de pilotage qui permet, de façon concertée, d'envisager en commun les évolutions institutionnelles affectant les intercommunalités et de travailler ensemble les grands enjeux territoriaux (infrastructures, logement, attractivité, développement économique...). Dans une autre optique, moins départementale et plus régionale, c'est aussi avec Bordeaux Métropole que le Grand Périgueux et la CAB noueront un dialogue plus approfondi dans les années à venir. La métropole bordelaise constitue actuellement un réseau d'acteurs des villes moyennes de nouvelles aquitaine, situées dans son environnement géographique proche (Angoulême, Cognac, Saintes, Marmande, Libourne...) et propose aux agglomérations de Dordogne d'y être associées.

10. **Régénérer les zones d'activités importantes.** L'agglomération recettes économiques (CFE, Tascom...) des grandes zones d'activités et commerciales qui maillent le territoire. Leur extension étant désormais normée par les réflexions issues du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et vouée à demeurer marginale, c'est la question de leur remise à niveau qui se pose, de façon à ce qu'elles conservent leur attractivité et se protègent d'une concurrence territoriale féroce avec des projets de zones commerciale d'une ampleur inédite en préparation à Coutras (plus de 15 000 mètres carrés de surfaces de vente, soit le double du site de La Feuilleraie à Trélissac) et à Brive (reconversion de l'ancienne plate-forme aéroportuaire). Des accords financiers ont été trouvés avec les communes concernées de façon à ce que l'impact financier des restructurations de Péri-Ouest et Epicentre soit modéré pour l'agglomération. Rappelons-aussi que depuis 2017, une partie de la croissance de la fiscalité foncière bâtie et le produit des taxes d'aménagements réalisé sur les zones d'intérêt communautaire est reversé au Grand Périgueux par les communes.
11. **Evaluer, diagnostiquer et adapter nos politiques « historiques ».** Des évolutions démographiques et institutionnelles affecteront à terme la politique de la petite enfance conduite par le Grand Périgueux : nous compterons de moins en moins d'enfants de moins de 3 ans au cours des décennies à venir, tandis qu'en parallèle, une offre de service privée associative se développe et recueille l'assentiment de certaines familles (crèches d'entreprise, pédagogie Montessori...). S'agissant des piscines communautaires, la fermeture pour travaux de l'Aquacap en 2021 et l'ouverture de la future piscine de Boulazac Isle Manoire nous invitent aussi à réfléchir à notre niveau global d'offre de service et à ses objectifs. Education, loisirs, compétition, santé : comment arbitrer entre ces usages ? Et selon quelles conditions tarifaires ? Deux réflexions prospectives seront lancées en 2019 sur ces thèmes et feront l'objet d'un travail participatif associant élus, agents et usagers.
12. **Assurer le devenir de la plate-forme aéroportuaire de Bassillac.** L'agglomération ne se désintéressera pas de l'aéroport de Périgueux-Bassillac dans les années à venir. Le transfert de la compétence d'exploitation de l'aéroport au Syndicat Mixte Air Dordogne à compter du 1^{er} janvier 2020 doit permettre de disposer d'une prise en considération du dossier à l'échelle départementale. Vocation économique, obsolescence de certaines installations, offre de service sur le site, propriété... La posture de l'agglomération est résolument ouverte et attentive dans ce dossier majeur.
13. **Faire advenir la politique communautaire de l'eau.** Après le transfert de la gestion de l'eau en milieu naturel consécutif à la loi MAPTAM, c'est la gestion de l'eau en milieu urbanisé que la loi NOTRe, complétée d'un texte législatif récent, transfère obligatoirement aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. Il en résulte que les politiques locales de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et résiduaire urbaines et la collecte des eaux pluviales seront de compétence communautaire dans moins de onze mois. Le semestre qui vient devra permettre de poser les bases d'une politique communautaire intégrée et solidaire.

14. **Réussir l'action Cœur de ville.** L'agglomération et la ville commun de se doter d'un programme commun visant à revitaliser les quartiers de Périgueux et Coulounieix les plus exposés aux difficultés économiques et sociales. Fait nouveau, et à la manière de ce qui se passe dans le champ de la politique de la ville, les approches sectorielles (logement, mobilité, économie...) ont laissé place à une approche territoriale globale, intégrée, décloisonnant les interventions des acteurs, coordonnée par l'Etat et la Banque des Territoires, dont l'apport en ingénierie est assez substantiel. Enfin, les nouveaux allègements fiscaux pour l'investissement immobilier dans l'ancien, mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier pour les 222 communes du plan national cœur de ville, devraient agir favorablement sur la revitalisation des centres anciens.
15. **Mettre en œuvre les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.** En choisissant un PLUi « *facteur 5* », incluant l'essentiel des documents de programmation placés sous la responsabilité des intercommunalités, le Grand Périgueux a ouvert la porte à de nombreux projets. Parmi ceux-ci, les actions relevant du Plan de Déplacements Urbains, qui vient compléter et remplacer le Plan Global de Déplacements adopté en novembre 2016, projettent une politique de mobilité à dix ans, incluant la réalisation de grandes infrastructures, tels les contournements routiers Est et Ouest, en vue d'améliorer la fluidité et l'accessibilité du territoire. Restera à mettre en œuvre lesdits projets, dont certains sont coûteux et complexes, ce qui supposera une réflexion de l'assemblée sur ses priorités.
16. **Une action sociale communautaire unifiée au profit des personnes dépendantes.** Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Périgueux poursuit son élargissement territorial. Au 1^{er} janvier dernier, il a procédé à l'intégration de l'ACADVS de Coulounieix-Chancelade, et ainsi porté son effectif à plus de 200 salariés en équivalent temps-plein. La clôture des comptes de l'exercice 2018 laisse de plus entrevoir l'atteinte d'un équilibre financier. Reste désormais à préparer les reprises d'activités des CCAS de Périgueux et Trélissac, qui se préciseront en 2020, et donneront lieu à une réflexion sur l'organisation territoriale la mieux adaptée aux besoins des habitants.
17. **Donner suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine.** En 2018, le Grand Périgueux a vu sa gestion contrôlée par la CRC de Nouvelle Aquitaine. Des échanges sont actuellement en cours dans le cadre de la procédure normalisée prévue à cet effet. Sans présumer des conclusions qui seront celles des magistrats de la cour, on peut d'ores et déjà souligner que les questions budgétaires et de contrôle des délégations que l'agglomération transfère à des tiers seront au cœur des travaux. L'année 2019 permettra aux élus communautaires de travailler sur ces points.
18. **Doter les services communautaires d'une fonction de suivi des organismes extérieurs.** En raison de l'extension du champ de ses compétences – 23 désormais – et de l'implication de plus en plus forte de l'agglomération au sein d'établissements publics spécialisés (syndicats mixtes fermés et ouverts notamment), il devient nécessaire de disposer d'une vigilance accrue afin de sécuriser juridiquement et financièrement l'intervention du Grand Périgueux au sein des structures externes. Pour ce faire, une organisation administrative spécifique doit être mise en œuvre. Le contrôle n'exclut pas la confiance, mais il la facilite parfois.

19. Vers un contrat territorial d'accueil des personnes sous

L'accueil et l'intégration des réfugiés internationaux n'est plus une question théorique, y compris dans des territoires ruraux ou intermédiaires tels que les nôtres. La gestion territorialisée des flux migratoires, avec une répartition des personnes accueillies à l'échelle de chaque département, implique désormais une prise de conscience des collectivités locales sur leur rôle en matière d'intégration sociale et professionnelle des populations accueillies. Pour ce faire, l'Etat propose aujourd'hui aux agglomérations et villes concernées un contrat territorial d'accueil des réfugiés (CTAR), afin de mobiliser les dispositifs de droit commun au profit des réfugiés, en contrepartie d'un meilleur partage de la gestion d'ensemble du dispositif, et de moyens financiers en matière de formation des publics accueillis.

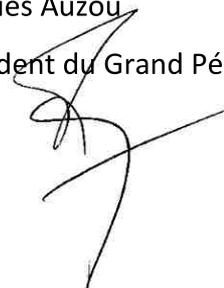
20. Agir pour les conditions de vie au travail des agents du Grand Périgueux. Sans ses agents et leur implication, le Grand Périgueux n'aurait pas atteint ses objectifs comme il a pu le faire au cours des années écoulées. Il est par ailleurs très clair, et les agents doivent en être remerciés, que des gains de productivité ont été obtenus qui sont aujourd'hui de nature à permettre la baisse de la masse salariale totale de l'établissement. Cela ne va pas sans difficultés, notamment en termes de conditions de travail, dans des proportions qui méritent aujourd'hui notre attention collective. Un audit spécifique vient d'être conduit au cours des huit derniers mois, et permettra de proposer un plan d'action adapté aux besoins sociaux.

Tels sont, chères et chers collègues, sans être exhaustifs, les principaux débats qui seront les nôtres au cours des prochains mois.

Je ne doute pas, armés de notre sens commun de l'intérêt général, que nous y trouverons les issues les plus favorables.

Jacques Auzou

Président du Grand Périgueux



I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019

A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2019

La loi du 28 décembre 2018, loi de finances pour 2019, est une loi de transition. Elle ne contient pas de grandes mesures pour les collectivités, telles celles votées fin 2017 (stabilisation de la contribution au redressement des comptes publics jusqu'en 2022, suppression de la taxe d'habitation, contrat sur les dépenses des plus grosses collectivités...).

La loi de finances pour 2019 rassemble plutôt un ensemble de modifications techniques mineures dont les plus significatives sont reprises ci-dessous :

Article 3 : les collectivités peuvent verser à leurs habitants salariés des indemnités transports. Celles-ci seront exonérées d'impôt sur le revenu la condition que le trajet domicile-travail soit d'au moins de 30 km et dans un plafond de 240 € par an.

Article 4 : les indemnités d'élus sont affranchies d'impôt sur le revenu à concurrence d'un montant égal à l'indemnité versée aux maires des communes de moins de 500 habitants (670 € bruts environ) en cas de mandat unique ou, en cas de cumul de mandats, à une fois et demie ce même montant, et, pour les élus locaux de communes de moins de 3 500 habitants, à concurrence d'un montant égal à 125 % de l'indemnité versée aux maires des communes de moins de 1 000 habitants (1510 €), quel que soit le nombre de mandats, s'ils n'ont pas bénéficié du remboursement des frais de transport et de séjour prévu à l'article L. 2123-18-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 15 : maintien des dispositifs antérieurs d'exonérations de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public pour toute une catégorie de contribuables, dont les **veufs et veuves**.

Article 23 : il définit clairement les dépenses qui peuvent être couvertes par la TEOM.

Article 26 : plusieurs taxes à faible rendement sont supprimées, mais pas celle sur les **friches commerciales**, contrairement à ce qui était initialement prévu

Article 162 : les dispositions en cas d'absence de déclarations de **la taxe de séjour** sont durcies.

Taxation d'office : en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le maire adresse aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires, aux intermédiaires et aux professionnels une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,20 % par mois de retard. la mise en œuvre de ces dispositions est renvoyé à un décret.

Amende : Le défaut de production dans le délai prescrit de la déclaration prévue au III de l'article L. 2333-34 entraîne l'application d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 500 € sans être inférieure à 750 €. Les omissions ou inexactitudes constatées dans la même déclaration entraînent l'application d'une amende de 150 € par omission ou inexactitude, sans que le total des amendes applicables par déclaration puisse être supérieur à 12 500 €.

Le fait, pour les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les intermédiaires et les professionnels mentionnés à l'article L. 2333-34, de ne pas avoir perçu la taxe de séjour sur un assujetti entraîne l'application d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 500 € sans être inférieure à 750 €.

Le fait, pour les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les intermédiaires et les professionnels mentionnés à l'article L. 2333-34, de ne pas avoir reversé le montant de la taxe de séjour due dans les conditions et délais prescrits au même article L. 2333-34 entraîne l'application d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 500 € sans être inférieure à 750 €.

Les amendes prévues aux I, II et III du présent article sont prononcées par le président du tribunal de grande instance, statuant en la forme des référés, sur demande de la commune ayant institué la taxe de séjour. Le produit des amendes est versé à la commune. Le tribunal de grande instance compétent est celui dans le ressort duquel est située la commune.

Article 173 : extension des possibilités d'exonération de CFE pour les médecins qui, exerçant leur activité à titre libéral, s'établissent ou se regroupent sur un site distinct de leur résidence professionnelle habituelle et situé dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins au sens de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Article 252 : les communes qui perdent le bénéfice de la DSR cible verront désormais leur attribution baisser en deux fois.

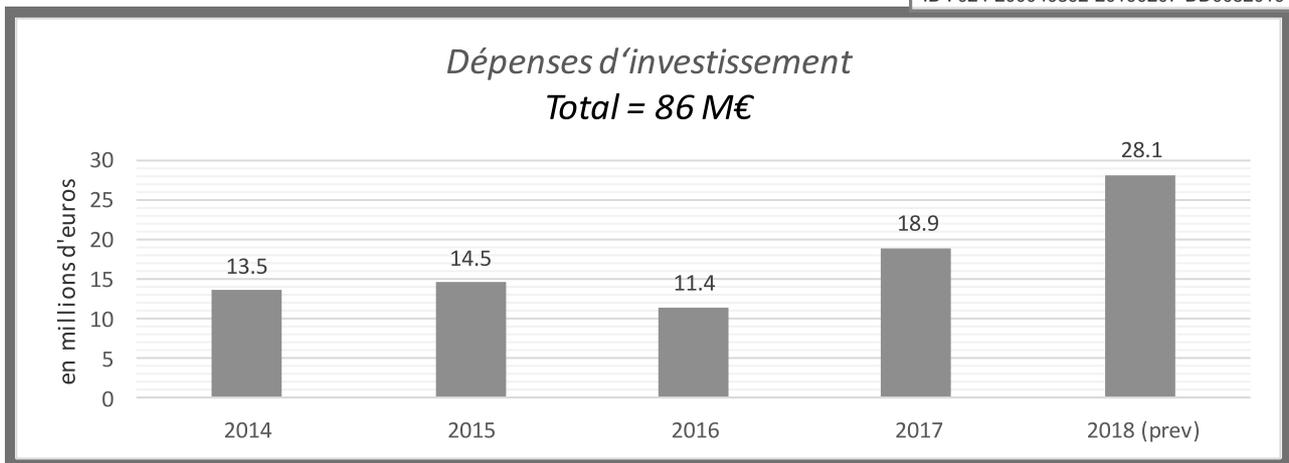
Article 259 : par dérogation, les collectivités non éligibles à la **DETR** peuvent se voir déléguer son bénéfice « Par dérogation, lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'Etat, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention »

B. RESULTATS PREVISIONNELS 2018

Il faut signaler en avant-propos qu'à la date de rédaction du présent rapport (décembre 2018) les comptes ne sont pas clos. Aussi les éléments liés aux réalisations de l'exercice 2018 ne sont que des estimations. Les données présentées sont des données budgétaires consolidées, incluant l'ensemble des budgets. Seules les opérations réelles sont prises en compte.

1. Un niveau d'investissement jamais atteint

Le projet de mandat prévoyait 100 M€ d'investissements entre 2015 et 2021. Depuis 2015 le Grand Périgueux a investi 73 M€. En 2018, avec 28 M€, un nouveau record est atteint avec près de 50% d'investissement en plus par rapport à 2017.



En 2018 le niveau des investissements indirects (fonds de concours, subvention à Grand Périgueux habitat, attributions de compensation d'investissement...) s'est accru et cette tendance devrait se confirmer pour les prochains exercices.

Budgétairement les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :

<i>Budget</i>	<i>Réalisations hors dette</i>	<i>taux de réalisation</i>
Principal	8 374 678	74%
Piscines	95 223	47%
Déchets	5 978 924	91%
Enfance	1 129 459	51%
Développement éco.	2 105 712	59%
Maison de santé	1 447 132	94%
Tourisme	158 140	51%
Sous total	19 289 268	75%
	-	
Assainissement	2 203 737	70%
SPANC	222 652	94%
STEP	156 290	55%
Déplacements	6 567 690	76%
Aéroport	3 347	33%
Sous total	9 153 716	75%
Taux de réalisation	28 442 984	75,05%
Total dépenses d'équipement	25 923 327	75,65 %

Le taux de réalisation à hauteur de 75% est relativement élevé.

Les opérations les plus importantes de l'exercice ont été :

Bornes enterrées
(3.5 M €)



BHNS Fénelon à Périgueux
(2,3 M €)



Gymnase nord à Agonac
(1,9 M €)



Maison de santé à Vergt
(1,4 M €)



BHNS Maréchal Juin
(1,1 M €)



Itinéraire Alternatif Nord
(1 M €)



Crèche Clos Chassaing
(0,9 M €)



Assainissement secteur Coutras
(0.8 M €)



Pôle d'échange multimodal
(0,8 M €)



2-Un ambitieux plan d'économies

Afin de permettre le financement de son vaste programme d'investissement, et partant de la relative dégradation de l'épargne depuis 2013 sous l'effet des baisses successives de la dotation globale de fonctionnement, les élus ont validé fin 2017 une nouvelle stratégie budgétaire assortie d'un plan d'économie et d'optimisation quinquennal.

Cette nouvelle orientation budgétaire s'est construite dans le cadre d'une commission *ad hoc*, qui a à la fois travaillé sur le programme pluriannuel d'investissement, ses choix et priorités, ainsi qu'aux conditions de son financement.

Ainsi, 43 mesures d'économie et d'optimisation ont été fixées, puis validées par délibération :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	
Economies	1,86	0,89	0,27	0,07	0,02	3,1 M€
Fiscalité	0,55	0,5	0,8	0,5		2,35 M€

Egalement, 12 principes constituant le pacte fiscal et de solidarité ont été approuvés (annexe page 119)

o Le bilan de la réalisation de la nouvelle stratégie budgétaire

En 2018, le plan prévu a été réalisé globalement comme suit :

	En M€	2018
Economies	Prévu	1,86
	Réalisé	1,85
Fiscalité	Prévu	0,55
	Réalisé	0,55

Dans le détail, les mesures sont les suivantes :

Mesures d'optimisation votées		Mise en œuvre (prévision en attente au CA)					
Politique	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gestion des déchets	Arrêt de la distribution gratuite des sacs noirs	50 000 €					
	Redéploiement des agents de collecte sur une régie d'entretien des espaces verts	80 000 €	195 000 €				
	Redéploiement des agents de collecte sur syndicat rivières		75 000 €	75 000 €			
	Déchèteries : internalisation de l'entretien des espaces verts	15 000 €					
	Exercice en régie de la collecte sur la commune de Paunat	100 000 €					
	Fin des participations aux autres interco pour accès déchetteries (St Astier+SYGED)		10 000 €				
	Exercice en régie de la collecte sur Sorges et Ligueux et Savignac		50 000 €	50 000 €			
	Revalorisation de la redevance spéciale de 5 % par an		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Ressources Humaines	Non remplacement de départs d'agents	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €		
	Non titularisation de 4 contrats aidés	50 000 €					
	Baisse de 10 % des remplacements	Abandonné					
Communication	Suppression du stand à la foire expo	26 000 €					
	Baisse de 10 % des partenariats culturels et sportifs		50 000 €				
	Suppression de l'édition papier du magazine	112 500 €					
	Arrêt des insertions publicitaires récurrentes, hors annonces légales	27 000 €					
Administration générale	Vente du siège de la CCPVT, du local du SMCTOM de Vergt et des terrains adjacents (économies sur frais de gestion)		20 000 €				
	Economies sur les contrats de prestation de services, de fournitures...						
	Recrutement d'un contrôleur de gestion						
Développement durable	Abandon des actions externalisées d'éducation à l'environnement	30 000 €					
Tourisme	Non reconduction de la campagne d'affichage dans le métro (Supérigoux)	100 000 €					
	Non reconduction de l'accueil du congrès des camping-cars	25 000 €					
	Baisse de la subvention de fonctionnement à l'OTI	Abandonné	création EPIC				
Economie	Baisse de la subvention de fonctionnement à la MDE	20 000 €					
	Arrêt du salon Fodali	65 000 €					
	Diminution des frais d'études en matière de développement économique	40 000 €					
	Retrait du SMAD	Abandonné	gestion aéroport Bassillac				
Transports	Nouvel allotissement des marchés de transport scolaire	63 000 €					
	Vente d'emplacements publicitaires commerciaux sur les bus du réseau Péribus		35 000 €	35 000 €			
	Basculement des lignes régulières en TàD	Non atteint					
	Réduction de 150 000 Km/an du kilométrage réalisé sur le réseau			100 000 €	150 000 €		
	Evolution des tarifs des transports réguliers et scolaires		50 000 €				
	Nouvelle organisation de la délivrance des titres de transport	Abandonné	(Maison de la Mobilité en projet)				
	Pas de stickage des bus en 2018 (budget com)	50 000 €					
	Autres mesures transport (go too...)		20 000 €				
Politique de la ville - Habitat	Suppression des subventions aux CCAS dans le cadre de la politique de la ville	15 000 €					
	Internalisation de la gestion du programme Amélia 2	Abandonné					
Enfance	Déplafonnement des tarifs	Abandonné	(contraintes CAF)				
Gens du voyage	Convention avec la CC Dronne et Belle pour l'accueil des gens du voyage	20 000 €					
	Internalisation / évolution du suivi social des gens du voyage	20 000 €					
Finances	AC voirie en investissement	500 000 €					
Voie verte	Voie verte : rationalisation du niveau d'entretien	20 000 €					
Rivière Berges	Limiter l'entretien des prestations de débroussaillage de berges seulement au secteur voies vertes	50 000 €					
Aéroport	Arrêt de la ligne aérienne	270 000 €					
Total économies /		3 108 000 €	1 848 500 €	625 000 €	330 000 €	220 000 €	20 000 €

Sup. aux prévisions

Conformes aux prévisions

Décalées mais conformes

Inf. aux prévisions

3-Un niveau d'épargne en augmentation

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20190207-DD0052019-DE

La réalisation du plan d'économies issu de la nouvelle stratégie permet une augmentation significative du taux d'épargne qui était singulièrement bas en 2017. Entre 2017 et 2018 le montant de l'épargne a donc augmenté de 5,3 M€ en valeur, soit de 63%. Rappelons toutefois que le taux d'autofinancement moyen des communes du Grand Périgueux était de 21 % en 2017, soit nettement supérieur à celui de la communauté.

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	8.09	8.28	7.53	8.34	13.64
Epargne nette	4.27	4.61	4.46	3.60	8.90

Taux d'autofinancement 12.55% 12.75% 11.18% 10.44% 16.47%

NATURE	TOTAL BUDGET 2018	Pré CA	taux de réa
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>80.87</i>	<i>82.81</i>	<i>102.39%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>70.53</i>	<i>68.37</i>	<i>96.93%</i>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>0.90</i>	<i>0.80</i>	<i>89.51%</i>
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	<i>9.45</i>	<i>13.64</i>	<i>144.41%</i>

4-Un modèle de financement qui repose significativement sur l'emprunt

Bien que la hausse de l'autofinancement soit bien marquée en 2018, le montant record des investissements à financer a nécessité un recours à l'emprunt de l'ordre de 11 M€, comme en 2017.

NATURE	TOTAL BUDGET 2018	Pré CA	taux de réa
<i>Capital de la dette</i>	<i>4.98</i>	<i>4.74</i>	<i>95.21%</i>
<i>Emprunts</i>	<i>16.56</i>	<i>10.97</i>	<i>66.25%</i>

En parallèle le Grand Périgueux a remboursé 4,8 M€ de dette. L'encours a donc augmenté de 6 M€ pour atteindre 47 M€ en fin d'exercice, soit 430 € par habitants. Le délai de désendettement au 31 décembre 2018 est de 4 ans, tous budgets cumulés.

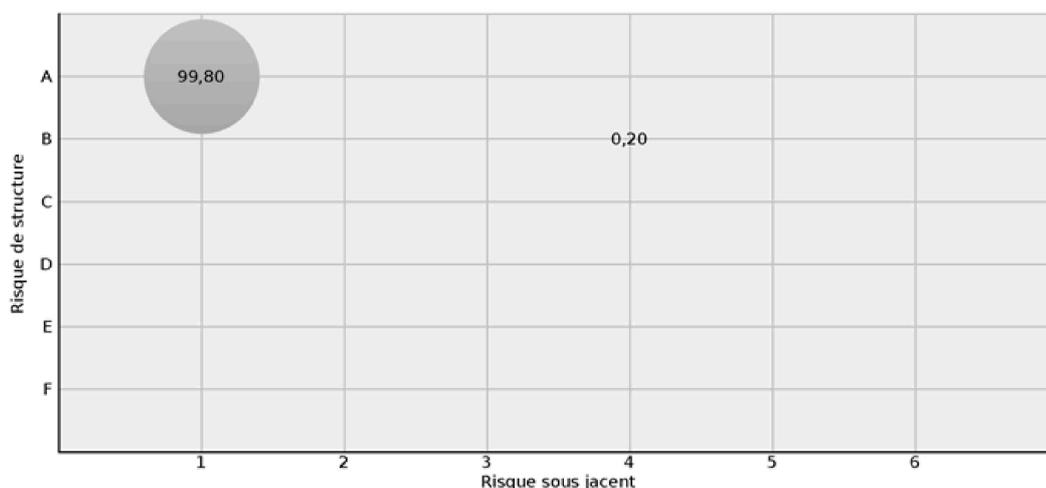
Les emprunts contractés en 2018 présentent les caractéristiques suivantes :

Budget	objet	maturité	type de taux	montant	taux	attributaire
Principal	IA Nord Trélassac Pouyeau	20 ans	fixe	900 000	1.36%	Agence France Locale
Principal	IA est-Ouest (bassin-claude bernard-B2B)	20 ans	fixe	450 000	1.36%	Agence France Locale
Enfance	Crèche clos chassaing	20 ans	fixe	437 800	1.36%	Agence France Locale
Déchets	Bornes entérées (hors PV)	15 ans	fixe	2 250 000	1.09%	Agence France Locale
Déchets	véhicules de collecte	15 ans	fixe	1 020 000	1.09%	Agence France Locale
Principal	pôle ESS emprunt n°1	15 ans	fixe	250 000	1.09%	Agence France Locale
Tourisme	OTI	15 ans	fixe	62 000	1.09%	Agence France Locale
Maison de santé	Maison de santé	20 ans	fixe	522 000	1.36%	Agence France Locale
DEPLACEMENTS	BHNS Fénelon	20 ans	fixe	2 000 000	1.36%	Agence France Locale
DEPLACEMENTS	BHNS Mal Juin	20 ans	fixe	800 000	1.36%	Agence France Locale
DEPLACEMENTS	arrêts bus	20 ans	fixe	450 000	1.36%	Agence France Locale
DEPLACEMENTS	acquisitions foncières	20 ans	fixe	180 000	1.36%	Agence France Locale
DEV. ECO	Acquisition 11 rue Denis Papin	15 ans	fixe	128 000	1.16%	Agence France Locale
DEV. ECO	Acquisitions terrain à "Maurinas", Eglise Neuve de Vergt	15 ans	fixe	75 000	1.16%	Agence France Locale
DEV. ECO	Acquisition bâtiment "CCL label" à Atur	15 ans	fixe	228 000	1.16%	Agence France Locale
Principal	Participation bailleurs dont GPH	15 ans	fixe	556 000	1.16%	Agence France Locale
Principal	PLUI	15 ans	fixe	592 000	1.16%	Agence France Locale
Enfance	Investissements ALSH	15 ans	fixe	70 000	1.16%	Agence France Locale
TOTAL				10 970 800		

Deux campagnes d'emprunt ont eu lieu en juillet et décembre. 1,6 M€ d'emprunt ont été réalisés dans les tous derniers jours de l'exercice et auraient très bien pu passer en restes à réaliser, toutefois l'option d'une inscription sur l'exercice 2018 a été privilégiée. Les caractéristiques des opérations financées et les opportunités de taux ont permis de flécher les emprunts sur des taux fixes et sur des maturités plutôt longues.

Par ailleurs les recommandations des services préfectoraux qui envisagent la règle de l'équilibre réel (couverture des besoins de financement par des ressources propres de la section d'investissement) budget par budget, et non de façon consolidée, incite les collectivités à ne pas laisser filer les déficits d'investissement, mêmes minimes, sur leurs budgets annexes. A défaut le budget principal pourrait être mis à contribution l'année suivante pour le versement d'une subvention de fonctionnement bien plus importante, dans le seul but de satisfaire à la règle de l'équilibre réel.

S'agissant de la typologie de la dette, les trois quarts de l'encours sont à taux fixe. La dette est saine et sans risque (plus de 99 % de la dette a le meilleur score possible selon la charte de bonne conduite).



D'après les chiffres provisoires, en 2018 la section d'investissement serait financée à hauteur de 43% par la dette, 29% par des subventions et le FCTVA et 29% par l'autofinancement.

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

1. Un programme pluriannuel ambitieux est divisé en deux phases

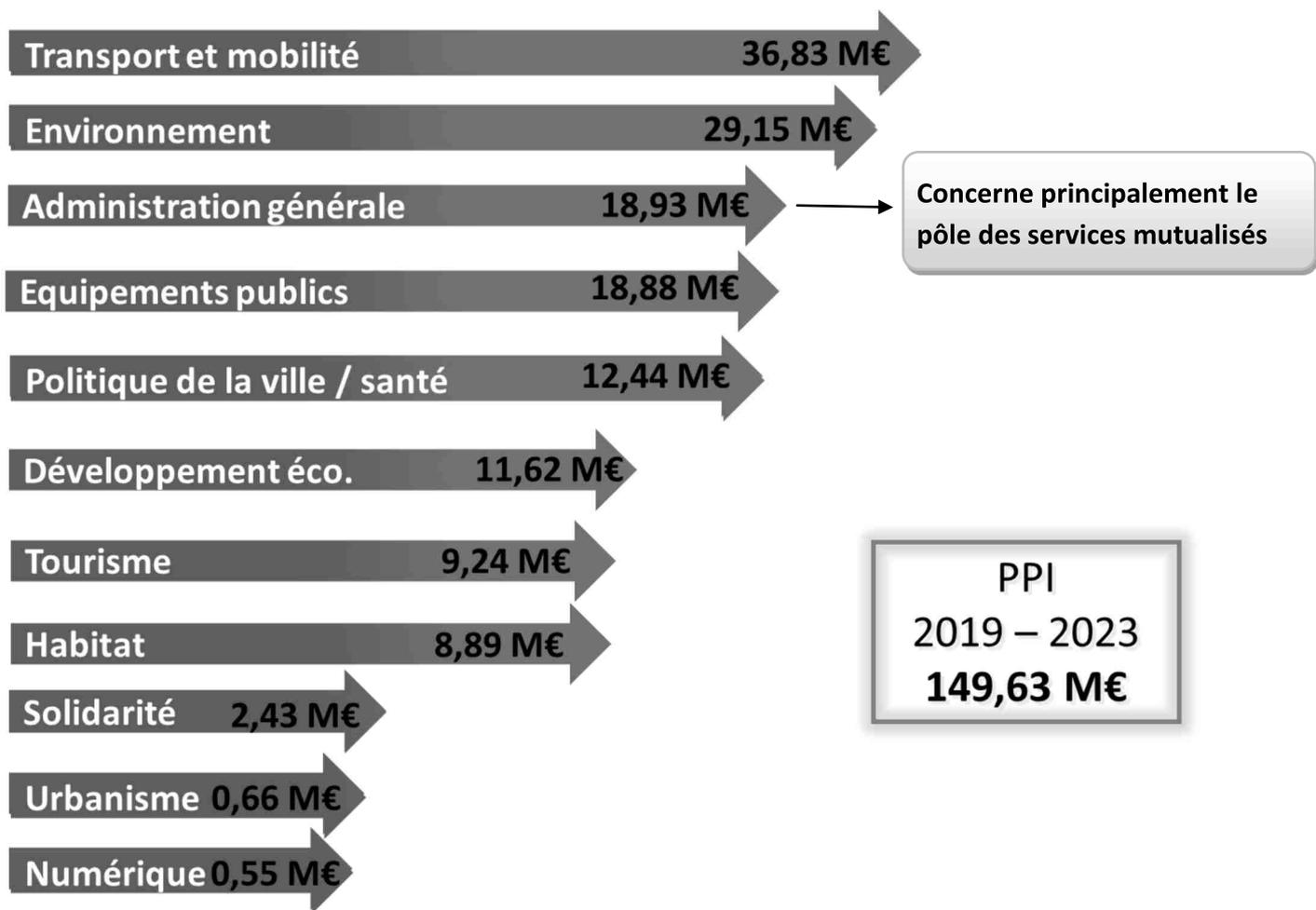
Le projet de mandat voulu par les élus dès 2015, est volontariste et tourné vers un aménagement important du territoire, engageant ainsi de nombreuses réalisations d'investissement.

Pour le rendre réalisable et soutenable, une nouvelle stratégie budgétaire est mise en place depuis la fin de l'année 2017. Les résultats en sont significatifs.

Déjà, depuis 2014, plus de 70 M€HT ont été investis pour moderniser et structurer le territoire d'un grand Périgieux élargi récemment.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) s'élève après mise à jour à 150 M€ HT pour les cinq prochaines années.

Il est fortement tourné vers les questions relatives à la mobilité et l'écologie. Les deux priorités fortes mobilisent 44% du PPI.



Afin d'être soutenable sans obérer trop sensiblement les capacités d'autofinancement et de désendettement de l'agglomération, ces investissements devaient être mieux répartis sur la période.

En effet, le PPI d'origine présentait des pics importants :

Total période 2019-2023	BP2019	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023
Dépenses HT	32,63	48,71	44,20	16,78	7,30

Ainsi, la commission PPI, composée de représentants de l'ensemble des groupes d'élus composant l'assemblée, a travaillé au lissage des 113 opérations prévues, selon des critères de degré d'engagement des projets, de priorités stratégiques, de financements obtenus ou possibles.

Sans supprimer une opération, le PPI est désormais décliné en 2 phases sur une durée de 5 ans, soit 2 phases sur 5 ans d'année charnière.

	Total période 2019-2023	BP2019	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023
Dépenses HT	149,62	31,39	39,42	29,48	27,57	21,76

Les principales opérations de la phase 1 sont :

- ❖ Pôle des services mutualisés : **12 M€**
- ❖ Piscine de Boulazac I.M : **5 M€**
- ❖ Déploiement des bornes enterrées : **3M€**
- ❖ Itinéraires alternatifs hors Est-Ouest : **3 M€**
- ❖ Voies vertes : **1 M€**
- ❖ Assainissement : **14 M€**
- ❖ Soutien Grand Périgueux Habitat : **4M€**
- ❖ Lancement du pôle des cultures urbaines : **5 M€**
- ❖ PEM (dont passerelle) : **5 M€**
- ❖ Gares (dont Px) et haltes ferroviaires : **12 M€**
- ❖ Schéma cyclable : **1M€**
- ❖ Base de loisirs de Neufont : **2M€**

Celles de la phase 2 :

- ❖ Fonds de concours forfaitaire majorés (de 45 à 60 K€/commune/mandat) : **2 M€**
- ❖ La création de la nouvelle déchetterie La Rampinsolle: **2M€**
- ❖ L'adaptation des bornes à la collecte incitative : **3 M€**
- ❖ Travaux à l'Aquacap : **2 M€**
- ❖ Travaux centre de loisirs : **1M€**
- ❖ Crèches Câlines-Câlines et arènes : **6M€**
- ❖ Itinéraire alternatif est-ouest bassin, Claude Bernard : **2M€**
- ❖ Financement du méthaniseur : **2M€**
- ❖ Gymnase de Sarliac : **2M€**
- ❖ Parking quartier d'affaires : **2M€**
- ❖ Carrefour de la formation : **4M€**

- ❖ Finalisation du pôle des cultures urbaines dont passerelles :
- ❖ Reconstruction dépôt Péribus : **3M€**
- ❖ Manufacture gourmande : **5M€**

2. Le recalibrage de la nouvelle stratégie budgétaire

Compte tenu de l'excellente réalisation du plan d'économies engagé l'année dernière et comme évoqué précédemment, et afin de prendre en considération la situation sociétale actuelle, il est proposé d'amender le volet « ressources fiscales » des mesures prévues en lissant autrement les efforts attendus.

Cela concerne les entreprises, par un lissage de l'augmentation du versement transport prévu pour le financement de Périmouv, en décalant 150 000€ d'augmentation de 2020 à 2021, et les propriétaires de locaux d'habitation ou professionnels (ménages, associations...), par le décalage de l'augmentation de l'impôt sur le foncier bâti à hauteur de 500 000€ de 2019 à 2021.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	
Fiscalité (prévue)	0,55	0,5	0,8	0,5		2,35 M€
Fiscalité (prop. Nouvelle)	0,55	0	0,65	1,15		2,35 M€

3. La chaîne de l'épargne

Les arbitrages sur le PPI et l'amendement fiscal de la NSB n'obèrent pas sensiblement les capacités financières du Grand Périgueux.

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits fonctionnement	74 685	79 882	78 510	80 362	83 013	84 610	85 867
Charges fonctionnement hs int.	66 655	67 021	67 420	68 659	69 602	70 413	71 218
EPARGNE DE GESTION	8 031	12 860	11 090	11 703	13 410	14 197	14 649
- Intérêts	791	830	753	881	1 150	1 457	1 697
= EPARGNE BRUTE	7 240	12 031	10 338	10 822	12 261	12 740	12 952
- Capital	4 539	4 659	4 350	4 466	5 138	5 716	6 484
EPARGNE NETTE	2 700	7 371	5 988	6 357	7 122	7 024	6 469
Dépenses d'inv hors annuité en capital	18 771	28 144	24 209	31 194	21 873	21 198	19 162
Encours de dette	40 742	47 151	52 802	64 836	69 198	71 482	71 498
Délai de désendettement	4,2	3,9	5,1	6,0	5,6	5,6	5,5

Ce modèle est construit sur une évolution des charges du niveau de l'inflation, sauf celles clairement connues comme des dépenses nouvelles, notamment sur 2019. Il n'intègre pas les produits de cessions, ni le prélèvement DGF. Egalement, le taux de réalisation des investissements est considéré à 70% du PPI.

Le partage du fonds de péréquation intercommunale et communale est fixé à hauteur de 55%-45%.

Sur la période, et malgré l'augmentation sensible de l'encours de dette, la capacité d'épargne et de désendettement restent très acceptables.

Le taux d'épargne en 2023 est dans cette hypothèse à 15%, ce qui est correct pour notre agglomération, qui reste à faible potentiel au regard de certains territoires.

B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

1. un système budgétaire en évolution

Conformément à ce qui était annoncé dans le cadre du ROB 2018 le Grand Périgueux a lancé en début d'année une étude globale de son organisation budgétaire, fiscale et financière. Cette mission très large avait notamment pour but de valider des hypothèses d'évolution budgétaire, sécuriser l'utilisation des ressources affectées et définir, sécuriser et optimiser les régimes fiscaux applicables (TVA ou FCTVA)

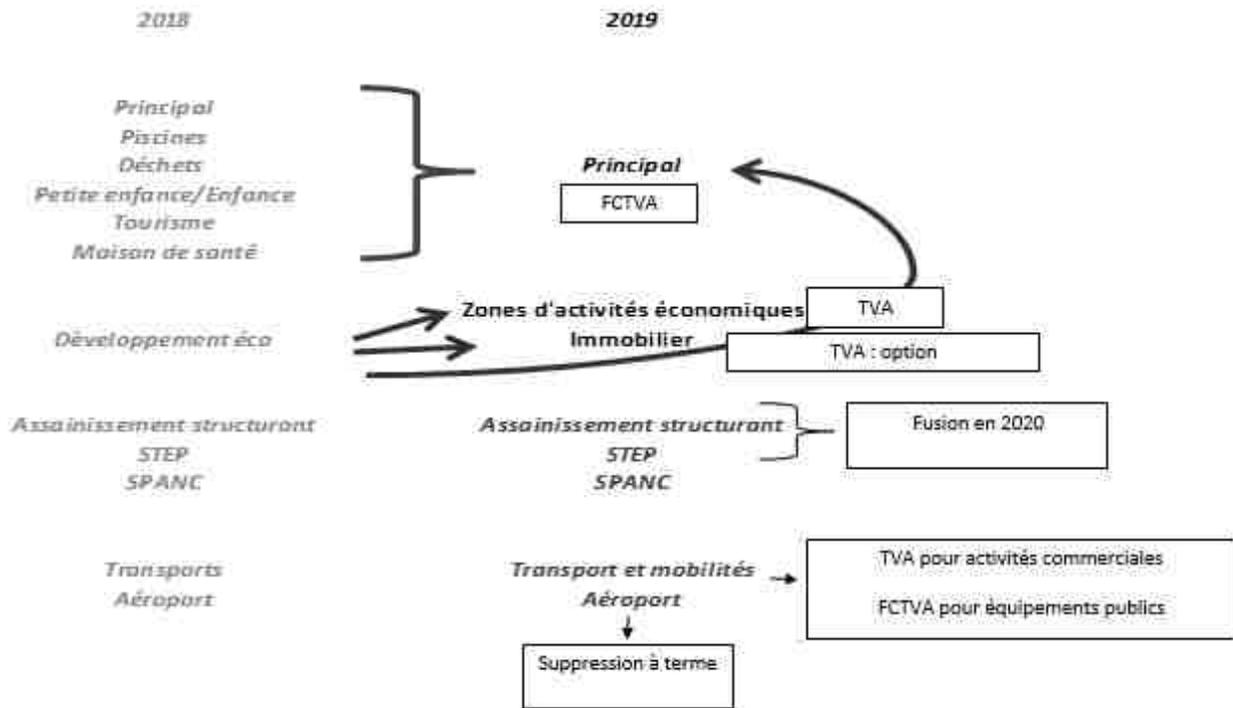
a. la refonte de l'architecture budgétaire

Cette mission, menée par KPMG secteur public a débouché sur :

- la création, pour l'aménagement des terrains économiques, d'un budget annexe de zones, tenu en comptabilité de stock. A compter de 2019 ce budget utilisant un système comptable propre ne sera plus consolidé avec les autres budgets.
- l'assujettissement au FCTVA de la plupart des opérations du budget « transport et mobilités »
- le vote d'autorisations de programme qui constitue la déclinaison budgétaire du PPI (plan pluriannuel d'investissement), et de la pluri-annualité des opérations.
- le vote ou la présentation au Conseil communautaire, à l'occasion de la session budgétaire, des résultats des derniers comptes administratifs (ou comptes de résultats) des établissements publics créés par le Grand Périgueux, ou de ceux lui étant rattachés.
- la refonte de l'architecture budgétaire du Grand périgueux et la modification des périmètres de certains budgets, désormais basés sur des logiques de politiques publiques et d'organisation fiscale, plus que sur des logiques d'organisation interne ou de répartition des compétences entre directions.

Schématiquement la nouvelle architecture budgétaire est la suivante :

Refonte de l'architecture budgétaire du Grand Périgueux



C'est donc l'ancien budget « développement économique » qui est le plus concerné. Il sera divisé en trois :

- un budget lié à aménagement et la commercialisation des zones d'activités
- un budget lié aux opérations immobilières (pépinières, multiples ruraux...)
- le reste constitue des activités « administratives » qui seront versées au budget principal (réalisation d'équipements publics sur des zones entièrement commercialisées, formation professionnelle-emploi, personnel, subventions aux entreprises ou collectivités, communication, financement des structures de développement économique...)

b) les autorisations de programme

Par ailleurs, le Conseil a voté pour la première fois en 2018 des autorisations de programme (AP) en investissement, pratique courante dans les collectivités de la taille du Grand Périgueux. Juridiquement, l'autorisation de programme est une autorisation pluriannuelle d'engagement pour une opération déterminée. Chaque AP est déclinée en crédits de paiements pluriannuels, qui seront repris au budget, éventuellement après recalage. Ce mécanisme présente plusieurs avantages :

- il est une traduction concrète du PPI et permet une meilleure prospective financière
- il est un vecteur de transparence du coût des opérations d'investissement
- il permet une meilleure souplesse dans les transitions entre exercices budgétaires en permettant de s'affranchir des restes à réaliser.

Le détail des AP votées sera présenté plus loin.

2. un autofinancement en hausse

Comme vu ci-avant, l'autofinancement du Grand Périgueux s'est redressé sous l'effet conjugué de l'ambitieux programme d'économies et de mesures fiscales. Pour 2019 l'autofinancement pourrait s'améliorer de 9 % du fait d'une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement et des efforts poursuivis de maîtrise des charges.

NATURE	TOTAL BUDGET 2018	Pré CA	taux de réa	OB 2019	perspectives évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>80,87</i>	<i>82,81</i>	<i>102,39%</i>	81,01	<i>0,2%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>70,53</i>	<i>68,37</i>	<i>96,93%</i>	69,92	<i>-0,9%</i>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>0,90</i>	<i>0,80</i>	<i>89,51%</i>	0,75	<i>-16%</i>
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	<i>9,45</i>	<i>13,64</i>	<i>144,41%</i>	10,34	9%
<i>Capital de la dette</i>	<i>4,98</i>	<i>4,74</i>	<i>95,21%</i>	4,35	<i>-13%</i>
<i>Epargne nette</i>	<i>4,65</i>	<i>8,90</i>	<i>191,32%</i>	5,99	29%

a) une nouvelle baisse des charges

Déjà entre 2017 et 2018 les charges avaient baissé budgétairement de 1,4 % (avec neutralisation des effets d'évolutions de compétences, essentiellement le transfert des Alsh). Pour 2019 les charges devraient à nouveau baisser. Le tableau présenté plus loin reprend les principaux postes de charges hors dette.

Dépenses de fonctionnement hors dette	Total budget 2018	OB 2019	évolution
Gestion générale	4,99	5,25	5,2%
Habitat	0,21	0,40	84,0%
Politique de la ville	0,40	0,45	12,9%
Rivières, GEMAPI, voie verte	0,52	0,35	-34,0%
Stratégie/Urba/dév durable	0,81	0,86	5,9%
Université	0,47	0,47	0,4%
Développement économique	1,58	1,30	-17,8%
Crèches et RAM	8,81	8,90	1,1%
Centres de loisirs	2,83	2,90	2,6%
Déchets	10,19	9,98	-2,1%
Piscines	2,48	2,56	2,9%
Tourisme	1,69	1,56	-7,2%
Partenariats et subv. Sport et culture	0,64	0,58	-8,9%
Contingent incendie	3,64	3,66	0,6%
Solidarité	1,50	1,50	0,0%
Att. compensation	13,80	13,79	-0,1%
Prélèvement sur DGF	2,50	2,50	0,2%
Sous Total Budgets administratifs	59,52	59,78	0,4%
Assainissement	1,91	1,72	-10,2%
Déplacements	7,72	7,77	0,6%
Aéroport	1,38	0,40	-70,8%
Sous Total Budgets industriels et	11,02	10,14	-7,9%
Total	70,53	69,92	-0,9%

Les principales explications de cette baisse de charge sont :

- l'arrêt de la ligne aérienne
- le transfert des agents de collecte au service des espaces verts (7 ETP) en substitution de prestations sous traitées.
- la non reconduction de dépenses exceptionnelles sur l'assainissement



Concernant la partie « déchets » l'hypothèse des orientations budgétaires ne tient pas compte des projets récents du SMD3 (annoncés mi-janvier) qui envisage une augmentation sensible de la participation demandée à ses membres.

b) une masse salariale à nouveau en baisse en 2019

En 2018, hors transfert de personnels lié à des compétences nouvelles, la masse salariale avait baissé de 0.1%.

En 2019, elle sera à nouveau en baisse projetée de 1.6%.

Sous l'effet de la nouvelle stratégie budgétaire et de l'engagement des agents, 14 postes faisant l'objet de départ ne seront pas remplacés.

Cela concerne :

- ❖ 5 postes suite à départs (petite enfance, transport, grands projet maîtrise d'ouvrage, urbanisme)
- ❖ 3 postes suite à des réorganisations de service (collecte, petite enfance)
- ❖ 1 poste pour un agent en détachement
- ❖ 5 postes suite à la fin de la ligne de l'aéroport

Il est à noter également que 14 agents seront transférés au SMD3, dans le cadre du souhait du Grand Périgueux de confier à ce dernier l'exploitation des déchèteries.

Par ailleurs, un poste sera créé pour l'EPIC Tourisme.

Dans le cadre du schéma de mutualisation et d'optimisation des fonctionnements avec les organismes satellites de l'agglomération, un service financier commun est créé au début 2019. Il regroupera rapidement les agents des finances du CIAS, de l'EPIC tourisme, et de l'EPIC Péribus, avec ceux du Grand Périgueux. L'apport des effectifs de ces structures traduira une progression de 2 postes.

Ainsi, les effectifs de l'agglomération devraient passer de 548 à fin 2018 à 523 à fin 2019.

Il est à souligner le transfert important d'agents entre le service Gestion des déchets et le service patrimoine, dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées, ainsi que la baisse sensible de la masse salariale des agents affectés à la gestion de l'aéroport qui depuis l'arrêt de la ligne Périgueux Paris est bien moindre.

Dans le détail, les effectifs par services évolueront comme suit :

Direction Générale	5
--------------------	---

DGA Ressources et services à la population

Administration Générale

13	Informatique	3,4 +1 - 0,4
	Secrétariat général – Moyens généraux	8
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1

Services à la population

398	Ressources humaines	7,5
	Gestion des déchets	86 - 2 -14
	Finances	5,5 + 2
	Petite enfance	209 - 3
	Piscines	31 -1

Enfance 79 (46,5 ETP)

73,9% des effectifs

Patrimoine et services techniques

51	Grands projets Maitrise ouvrage	8 - 1
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	13
	Rivières	
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	31

En rouge les postes supprimés/créés d'ici fin 2019

DGA Stratégie et développement durable

Développement économique, innovation emploi

6	Entreprises	5
	Pépinière	1
	Economie sociale - emploi	
	Enseignement supérieur	
	Agriculture	

Tourisme, communication événementiel

17	Communication	4
	Tourisme	12 + 1

Habitat, cohésion sociale

10	Habitat	1
	Politique de la ville - santé	5
	Accueil gens du voyage	3
	Prévention délinquance	1

Stratégies territoriales

22	Déplacements	5 - 1
	Urbanisme SCOT PLUI, Dev. durable	14 - 1
	Europe - politiques contractuelles	1 - 1
	Aéroport	9 - 5
	Numérique	

6,5 % de catégorie A
Moyenne bloc interco = 13,4%

En rouge les postes supprimés/créés d'ici fin 2019

La masse salariale est ainsi répartie :

	Budget 2018	Budget 2019	Evol.
Administration	910 000 €	925 000 €	1,6%
Elus	120 500 €	121 000 €	0,4%
Secrétariat Général	348 000 €	392 000 €	12,6%
Patrimoine	778 600 €	1 010 000 €	29,7%
Europe	16 500 €	0 €	-100,0%
Finances	224 000 €	313 000 €	39,7%
Informatique	201 000 €	203 000 €	1,0%
Maîtrise d'ouvrage	451 000 €	416 000 €	-7,8%
Ressources humaines	320 000 €	325 000 €	1,6%
Communication	122 000 €	179 000 € ¹	46,7%
Gens du voyage	160 000 €	170 000 €	6,3%
Habitat	91 000 €	92 000 €	1,1%
Stratégie territoriale	222 500 €	229 000 €	2,9%
Politique de la ville	222 500 €	227 000 €	2,0%
Université	33 000 €	34 000 €	3,0%
Urbanisme	357 500 €	336 000 €	-6,0%
Enfance	2 142 120 €	2 194 000 €	2,4%
Petite Enfance	7 855 700 €	7 959 000 €	1,3%
Gestion des déchets	3 580 840 €	2 828 000 €	-21,0%
Piscines	1 365 550 €	1 419 400 €	3,9%
Développement économique	299 500 €	300 000 €	0,2%
Tourisme	505 000 €	505 400 €	0,1%
Assainissement collectif	291 000 €	306 000 €	5,2%
SPANC	218 000 €	220 000 €	0,9%
Aéroport	320 000 €	123 000 €	-61,6%
Déplacements	193 500 €	180 000 €	-7,0%
TOTAL	21 349 310 €	21 006 800 €	-1,6%

On peut noter que l'augmentation de la masse salariale du service des finances est liée à une mutualisation de moyens induite par la création du service financier commun. Le coût salarial des personnels transférés donnera lieu à refacturation à l'euro à leurs établissements d'origine.

Enfin, il est utile de rappeler que le temps de travail à l'agglomération est en parfaite adéquation avec le temps légal, soit 1607H annuel. Seul, le métier de la collecte des déchets ménagers dispose d'un aménagement spécifique de pénibilité qui traduit un temps de travail annuel de 1453H, soit 34H par semaine.

L'organisation majoritaire du temps hebdomadaire est de 39H, générant ainsi 22 journées de récupération. Certains services ou emplois sont organisés sur un temps de 35 H par semaine, en raison de nécessité de service.

1- Antérieurement, une fraction de la charge salariale communication était affectée sur le budget tourisme

b. des produits en légère hausse et une fiscalité maîtrisée

Initialement la nouvelle stratégie budgétaire prévoyait une hausse de la taxe foncière en 2019.

Finalement, pour tenir compte de la situation fiscale d'ensemble et de la réalité du déploiement du programme d'investissement de l'établissement, cette augmentation sera repoussée.

	2018	2019
Taxe d'habitation	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.74%	3.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	10.50%	10.50%
Versement Transport	1,10%	1.15%
Coefficient TASCOT	1.10	1.15

Recettes de fonctionnement	Total budget 2018	OB 2019	évolution
Rivières, GEMAPI, voie verte	0,55	0,55	-0,7%
Stratégie/Urba/dév durable	0,27	0,28	2,4%
Crèches et RAM	5,74	5,70	-0,8%
Centres de loisirs	1,09	0,95	-13,2%
Déchets	11,56	11,35	-1,8%
Piscines	0,96	0,97	0,2%
Tourisme	0,94	0,61	-35,2%
Taxe d'habitation	10,54	10,73	1,8%
Taxe foncier bâti	4,07	4,15	1,8%
Taxe Foncier non bâti	0,43	0,44	1,8%
Cot. foncière entreprises	8,76	8,91	1,8%
Cot.VA des entreprises	5,21	5,40	3,5%
Taxe surfaces commerciales	1,89	1,91	1,1%
Impôts entreprises de réseau	0,50	0,51	3,4%
fiscalité reversée sur ZAE	0,19	0,19	0,0%
Allocations compensatrices	0,78	0,77	-0,5%
DGF	10,26	10,25	-0,1%
FPIC	1,28	1,25	-2,1%
Sous Total Budget administratifs	66,27	66,11	-0,2%
Assainissement	3,54	3,50	-1,0%
Déplacements	10,02	10,55	5,3%
Aéroport	1,05	0,42	-60,0%
Sous Total Budgets industriels et commerciaux	14,60	14,90	2,0%
Total	80,87	81,01	0,2%

Globalement les produits de fonctionnement seront stables.

Au jour de la rédaction du présent rapport on peut toutefois noter que :

- l'hypothèse d'évolution des bases des taxes ménages est de 1,8%, cela représente 623 000 € d'effet « base »
- 900 000 € de produits sont transférés à d'autres établissements publics : redevances déchetteries (SMD3 : 500 000 €) et taxe de séjour (OT : 400 000 €)
- la progression des taux de VT et TASCOT entraine un « effet taux » de 490 000 €
- La CVAE est pré notifiée (+200 000 €)
- les attributions de compensation et par hypothèse la DGF et le FPIC sont stables.

2. un investissement à nouveau important

Budgétairement, le montant des investissements de l'exercice 2019 devrait être de 35,4 M€ hors dette. Les principales opérations d'investissement sont retracées dans les autorisations de programme ci-dessous. Les autorisations de programme ont été votées avant le nouveau phasage du PPI de ce fait les autorisations de programme seront modifiées dès le vote du budget à la lumière du PPI amendé par la commission « suivi du PPI et des mesures d'économies » et validé lors du séminaire « orientations budgétaire ».

Pour des raisons pratiques, les autorisations des programmes sont classées en deux catégories :

- les dépenses d'équipements, ou investissements directs
- les dépenses de transfert ou investissements indirects : fonds de concours, subventions d'investissement...

a. Les principales dépenses d'équipement

compétence	Objet du programme	Total programme (durée)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
ADMINISTRATION	Construction du pôle de service mutualisé	14 575 000 €		500 000 €	8 500 000 €	5 575 000 €		
ADMINISTRATION	Siège services techniques (Val d'Atur)	250 000 €		50 000 €	200 000 €			
ADMINISTRATION	Gendarmerie de Vergt	1 214 000 €		14 000 €	400 000 €	800 000 €		
ECONOMIE	Parking quartier d'affaires	3 400 000 €		150 000 €	150 000 €	1 550 000 €	1 550 000 €	
ECONOMIE	Réfection RD 5 E2	1 810 000 €		275 000 €	535 000 €	500 000 €	500 000 €	
ECONOMIE	Carrefour de la formation de Boulazac I.M : bâtiment	4 150 000 €			1 840 000 €	2 160 000 €	150 000 €	
VOIE VERTE	Réhabilitation des passerelles (Japhet et Barnabé)	498 000 €		320 000 €	178 000 €			
VOIE VERTE	Voie verte Antonne-Escoire / Escoire - Savignac	2 550 000 €		250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 000 000 €	800 000 €
ROUTES	Itinéraires alternatifs Sud Est (St Laurent)	1 288 000 €		1 288 000 €				
ROUTES	Itinéraires alternatifs Sud Ouest (Marival)	240 000 €		15 000 €	225 000 €			
ROUTES	Itinéraires alternatifs Nord Est (Trélassac - Cornille -Agonac)	809 000 €		809 000 €				
ROUTES	Itinéraires alternatifs Nord (Trélassac)	1 100 000 €	1 100 000 €					

ROUTES	Itinéraires alternatifs Est Ouest (Pgx Claude Bernard)	1 830 000 €		50 000 €	50 000 €	50 000 €	840 000 €	840 000 €
GYMNASES	Gymnase de Sarliac	1 908 000 €					280 000 €	1 628 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE	Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines	9 300 000 €		300 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	
FORMATION	Campus de la formation de Boulazac I.M : piétonnisation et aménagement de sécurité	1 295 000 €		595 000 €	650 000 €	50 000 €		
ENFANCE	crèche Bébé club	305 000 €		305 000 €				
ENFANCE	Reconstruction crèche Calins Calines	2 500 000 €			50 000 €	2 000 000 €	450 000 €	
ENFANCE	Crèche clos chassaing	4 081 000 €	1 781 000 €	2 000 000 €	300 000 €			
ENFANCE	Reconstruction crèche des Arènes	3 200 000 €			200 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	
PISCINES	Aquacap – réparation	2 570 000 €			70 000 €	650 000 €	1 850 000 €	
PISCINES	Piscine de Boulazac Isle Manoire	5 520 000 €		700 000 €	3 170 000 €	1 650 000 €		
TOURISME	Etang de Neufont à St Amand : base de loisirs et camping	2 370 000 €		470 000 €	1 140 000 €	760 000 €		
TOURISME	Reconstruction du VVF de Sorges	1 300 000 €		50 000 €	150 000 €	550 000 €	550 000 €	
MOBILITES	Mise en accessibilité des arrêts de bus (ADAP'quai)	400 000 €		350 000 €	50 000 €			
MOBILITES	Construction du dépôt de Péribus	3 400 000 €				200 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
MOBILITES	Parkings relais	300 000 €		150 000 €	150 000 €			

MOBILITES	Pôle d'échanges multimodal de Périgueux	1 290 000 €	1 290 000 €					
MOBILITES	Passerelle gare de Périgueux	3 812 000 €	350 000 €	50 000 €	3 200 000 €	212 000 €		
MOBILITES	Travaux parvis de la gare de Périgueux	2 350 000 €	730 000 €	1 620 000 €				
MOBILITES	Parvis halte ferroviaire de Niversac	368 000 €	368 000 €					
MOBILITES	Voies BHNS	2 790 000 €	2 490 000 €	300 000 €				
MOBILITES	Aires de covoiturage	210 000 €	110 000 €	100 000 €				
MOBILITES	Aménagement du parvis de la gare de Razac	150 000 €	100 000 €	50 000 €				
MOBILITES	Aménagement du parvis de la halte de Marsac	350 000 €	50 000 €	300 000 €				
MOBILITES	Aménagement du parvis de la halte de Boulazac	620 000 €	300 000 €	320 000 €				
MOBILITES	Schéma cyclable d'agglomération (achats vélos, piste et bandes cyclables, aide aux communes) *	1 100 000 €	300 000 €	400 000 €	400 000 €			
MOBILITES	Achat bus	5 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

* : cette opération est mixte car elle regroupe des investissements directs (acquisitions de vélos) et indirects

b. Les principaux investissements indirects

Politique	Objet du programme	Total programme	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
HABITAT	Grand Périgueux Habitat, Remise à niveau du parc 2017	250 000 €	250 000 €					
HABITAT	Grand Périgueux Habitat, remise à niveau du parc	3 650 000 €	150 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
HABITAT	Aide à la construction de logement social (bailleurs sociaux, communes)	1 775 526 €	680 026 €	158 000 €	337 500 €	300 000 €	300 000 €	
HABITAT	GPH - Travaux d'investissement	1 000 000 €		166 667 €	166 666 €	166 666 €	166 667 €	166 667 €
HABITAT	GPH - Aide à la démol et réhabilitation	2 953 283 €		156 450 €	368 208 €	875 069 €	303 750 €	856 097 €
HABITAT	GPH – Construction	675 500 €		259 700 €	160 400 €	75 500 €	88 400 €	49 500 €
HABITAT	Aide à la commune de Coulounieix Chamiers (équipements publics)	810 000 €		110 000 €	200 000 €	250 000 €	250 000 €	
HABITAT	ANRU : Aides économiques (FISAC / EPARECA)	350 000 €		50 000 €	150 000 €	150 000 €		
HABITAT	Aides à la pierre (Amélia)	2 130 000 €	30 000 €	100 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	400 000 €
SOLIDARITE	fonds de concours aménagement place école de Savignac	92 000 €		92 000 €		- €	- €	- €
DEV. ECO	Aides directes aux entreprises, programme 2018-2020	500 000 €	200 000	200 000 €	100 000 €	200 000 €		
DEV. ECO	Aides aux projets économiques publics, programme 2018-2020	300 000 €	50 000	100 000 €	150 000 €	50 000 €		

TOURISME	Aide aux projets touristiques (appel à projets)	250 000 €	50 000 €	125 000 €	75 000 €	- €	- €
MOBILITES	Participation aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat	150 000 €	75 000 €	75 000 €			
MOBILITES	Haltes ferroviaires de Boulazac/Niversac/Marsac - concours SNCF	6 550 000 €	350 000 €	1 550 000 €	2 200 000 €	1 850 000 €	600 000 €

c. le financement de l'investissement

Besoin de financement hors dette	35,42
Ressources propres de la section d'investissement	18.15
Epargne nette	5.99
Emprunt	11.28

En 2019 les dépenses d'investissement pourraient être financées par l'emprunt à hauteur de 30%.

3. le budget ZAE

a) l'état des stocks

Fin 2019 un important travail a été mené sur le patrimoine non bâti à vocation économique du Grand Périgueux (au jour de la rédaction du présent rapport, ce travail est toujours en cours). Il s'agit de définir les superficies restant à commercialiser et les valeurs de stock afférentes afin de tenter de définir l'équilibre financier des zones d'activités économiques une fois la commercialisation achevée. Les conclusions de ce travail seront présentées lors du premier semestre 2019.

Zone d'activités	BILAN à fin 2018		
	stock physique au 31/12/2018* (ha)	Valeur comptable (millions €)	Valeur marchande (millions €)
Creavallee_Sud_Phebus	1.38	0.36	0.14
St_Laurent	0.78	0.20	0.02
La_Douze	6.47	0.39	-
Ste_Marie	-	0.02	0.02
Blis_Born	1.58	0.04	0.04
Pres_de_Fit	1.42	0.04	0.04
Crea_Nord	7.15	1.82	1.56
Crea_Sud	2.31	0.07	0.15
Rampinsolle	0.15	0.02	0.03
Extension_Rampinsolle	2.92	0.14	0.20
Borie_Porte	11.26	2.95	2.84
Brandaux	1.50	0.04	0.15
PO_Saltgourde	1.70	0.30	0.60
PO_Gabares	-	-	-
Petit_Cerf	-	-	-
Petite_Borie	30.00		-
Sorges	1.80	0.05	0.23
Marival	3.70	0.45	1.25
Quartier_affaires_GP	2.59	2.87	4.33

Chiezas	0.57	-	
Annesse_Beaulieu	-	-	
Boulazac	5.13	1.22	0.70
Eglise Neuve de Vergt	0.89	0.06	0.08
Perlichat	0.79	0.06	0.06
TOTAL ZAE	84.08	11.09	12.60

b) les orientations budgétaires du budget ZAE

Zone d'activités	OB 2019					
	Dépenses			Recettes		
	viabilisations	Dettes en capital	Intérêts de la dette	cessions	subventions hors LGP	Emprunt/préfinancement GP
Creavallee_Sud_Borie_Marty	-	0.13	0.01	-	-	
Pres_de_Fit	-			0.06	-	
Crea_Nord	-	0.05		0.15	-	
Borie_Porte	-	0.08	0.01	0.24	-	
Petite_Borie	0.20			-	-	
Sorges	0.59			-	0.12	
Marival	0.05			-	-	
Quartier_affaires_GP	1.92	0.23	0.03	0.65	0.54	
Chiezas	0.17			-	-	
Divers	0.20					
TOTAL ZAE	3.13	0.49	0.05	1.10	0.66	1.90

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Commission Administration

BILAN 2018

Outre la gestion du fonctionnement quotidien de la structure intercommunale, l'année 2018 a été marquée par le travail sur la mise en place de la Gestion Electronique de Documents et d'un Intranet pour les agents, la mise en œuvre des actions du schéma directeur informatique et numérique ainsi que le lancement de plusieurs groupements de commandes.

1. La mise en œuvre de le Gestion Electronique de Documents et de l'Intranet pour les agents.

Ce projet porté à la fois par le secrétariat général et le service informatique va profondément modifier les pratiques internes puisqu'il permettra à terme de dématérialiser et de partager l'ensemble des documents produits et reçus par l'agglomération.

C'est l'ensemble des procédures documentaires qui sera impacté puisque la consultation, les circuits de validation et la signature des documents seront dématérialisés ce qui va impliquer un changement très important des pratiques internes.

La mise en œuvre de ce nouvel outil, qui a été choisi à la fin du second trimestre 2018, nécessite un important travail de paramétrage afin de l'adapter à nos besoins et à notre organisation. Par ailleurs, et afin de recueillir l'adhésion du plus grand nombre aux nouvelles pratiques qu'il va engendrer, l'accompagnement au changement en direction des agents est aussi une priorité.

C'est pourquoi, depuis que le prestataire a été retenu, 2 réunions de cadrages et 5 ateliers thématiques ont été organisés durant le dernier trimestre 2018. Réunions qui ont associées une cinquantaine d'agents et de cadres.

Le coût global de cette opération est de : 230 000 €.

Pour l'année 2018, 36 892,8 € ont été dépensés.

2. La mise œuvre du schéma directeur inform

Suite à son adoption en 2016, le Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN) a donné lieu à la mise en œuvre des actions suivantes pour l'année 2018 :

- Renouvellement de l'outil métier « mutualisé » entre les services Enfance et Petite-Enfance :
 - Cet outil vise à fournir aux familles un portail permettant entre autre : le paiement en ligne (harmonisation pour l'ensemble des structures), la réservation, l'échange de documents administratifs, la gestion des coordonnées, des autorisations, etc. Pour les services concernés, cet applicatif va simplifier grandement les usages (gestion décentralisée dans les structures), faciliter les suivis administratifs et les échanges avec les partenaires (Département, Etat).

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €

- Refonte du site Web et développement des services en ligne :
 - Ce projet vise à renouveler l'ergonomie du site Internet de l'agglomération afin d'adopter les nouveaux standards de communication web. Il vise également à mettre en place des e-services pour les usagers : Exonération de la TEOM, demandes de stages, demandes d'emplois (CVthèque), gestion simplifiée Administration/Usagers, taxe de séjour, etc. Pour mener à bien ces objectifs, nous avons missionné en 2018 un AMO nous permettant ainsi d'être en adéquation avec les besoins des administrés.*

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €

Pour l'année 2018, 23 910 € ont été dépensés.

- Gestion du temps de travail :
 - Cet objectif vise à harmoniser et à rationaliser les solutions de gestion du temps actuellement utilisées au sein de la collectivité (Applications Bodet pour le pointage, fichiers Excel pour la planification). Il s'agit ici dans un premier temps de se focaliser sur la planification (deux autres sujets seront à traiter ultérieurement dans le futur PSM : Le pointage et le contrôle d'accès). A ce jour nous avons rencontré avec les services concernés un éditeur leader dans le domaine de la gestion du temps. Outre la planification, celui-ci ferait aussi office d'interface avec nos outils RH et Collaboratif (Outlook).*

Le coût global de cette opération est de : 50 000 €

Le coût pour l'année 2018 de ces actions a été de 23 910 € en investissement.

3. Les groupements de commandes

2018 aura été marqué par le recrutement début mai d'une acheteuse publique qui a deux missions :

- Le recensement des achats en interne afin de permettre une mutualisation et une rationalisation des achats de l'agglomération.
- Mettre en place des groupements de commande avec les communes membres.

Le coût de ce recrutement pour l'année 2018 est de 26 500 €.

Deux groupements ont été lancés en 2018 :

- Assistance à la passation des marchés publics d'assurance. Il a concerné 13 communes plus l'agglomération. Pour se faire nous sommes associés les services d'un prestataire qui a fait un audit et a établi les cahiers des charges pour l'ensemble membres. Le coût de cette prestation a été de 19 000 € réparti entre les membres du groupement.
- Marchés de voirie. Ils concernent 21 communes plus l'agglomération. Le groupement est en cours de montage et verra le jour au 1^{er} trimestre 2019.

4. Gestion « quotidienne » de l'administration générale et de l'informatique de la structure

- En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget réalisé en fonctionnement pour 2018 est de 450 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.). Il est stable. En 2018 au secrétariat Général, ce sont près de 19 000 courriers en réception qui ont été traités et 35 000 plus expédiés. C'est également la gestion d'un pool de 11 véhicules, de la reprographie et autres éléments de logistique. Le service a également procédé à la rédaction et au suivi de 420 actes administratifs dont 350 délibérations et décisions. Il a suivi environ 80 procédures de marchés publics.
- Le budget d'investissement est resté stable en 2018, il est de 42 000 € (véhicules, mobiliers etc.).

- En ce qui concerne l'informatique

- Le budget de fonctionnement 2018 est de 150 000 € (maintenance logicielle, interconnexion, consommables, etc). Il est en croissance de 20 % (par rapport à 2017), du fait notamment du renforcement de la qualité des interconnexions (Internet, fibre optique aquacap ...), des nouveaux outils mis en place en 2017 et qui sont facturés en année pleine, des besoins des services en matière de consommables, de l'évolution du périmètre et des compétences (interconnexions RAM Nord, Maison de Projet), des contrats non résiliés lors des diverses fusions.

- Le budget d'investissement 2018 est de 585 000 €. Il est en rapport au budget 2017), du fait des actions du schéma informatique précisées ci-dessus.
- En 2018, nous avons réalisé en complément des actions du SDIN les projets suivants (projets majeurs d'amélioration d'infrastructure, de renouvellement du parc informatique) :

Renouvellement des infrastructures WIFI (gestion centralisé des équipements), extension du cœur de réseau	Coût 18 119,12€ TTC
Sécurisation du pare-feu et du serveur de messagerie de la collectivité (mise en place d'une redondance)	Coût 21 294,08€ TTC
Augmentation de la volumétrie de notre plan de continuité d'activité (passage de 10 à 20 To), ajout de volumétrie sur la sauvegarde	Coût 24 946,19€ TTC
Renouvellement du parc informatique	Coût : 21 340,4 € TTC

- Sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 nous avons traité quelques 2164 demandes d'assistances (date du relevé : 26/12/18) contre 1715 en 2017 soit une augmentation de 26,18% de l'activité liée à l'assistance a l'utilisateur (organismes satellites inclus).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'année 2019 sera avant tout consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des documents de programmations que sont le SDIN et le schéma de mutualisation.

1. Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation :

Des groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur divers projets de mutualisation. Trois d'entre eux vont avancer et devraient avoir un impact budgétaire dès cette année :

- les groupements de commande

Suite de recensement réalisé par l'acheteuse publique, une programmation des groupements de commande a été effectuée. Pour l'année 2019, il est ainsi prévu de lancer les groupements suivants :

- Matériel informatique
- Papeterie / fournitures administratives
- Mobilier de bureau
- Fourniture de denrées alimentaire en concertation avec la Pays de la Vallée de l'Isle en charge de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- Reprographie
- Entretien / vérification / maintenance
- Formation professionnelle

- Le centre de ressources et de partage d'information

La mise en place d'un intranet accessible aux communes va permettre de créer une plateforme pour centraliser des éléments d'information et d'échanges entre les communes: liste des matériels susceptibles d'être prêtés, recensement des personnels ayant des qualifications techniques particulières, « petites annonces projets » pour que les communes qui souhaitent s'y associer entrent en contact, propositions de prestations de services, des modèles (cahier des charges, juridique, RH et autres informations).

Le coût global sera de l'ordre de 15 000 € en investissement.

- Le service financier mutualisé

Le conseil a voté la mise en place d'un service financier commun entre le Grand Périgueux, le CIAS, l'office du tourisme et Péribus. Ce service sera opérationnel dès 2019 avec la mise à disposition d'un agent de l'office du tourisme dès le 1^{er} février et d'un agent du CIAS, un jour par semaine, dès le 1^{er} avril. Pour Péribus, la mutualisation sera effective au 1^{er} janvier 2020.

Le service financier commun sera chargé des questions comptables, financières et budgétaires pour le compte des différents établissements, qui rembourseront les frais engagés.

2. La mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN)

- En 2019, il est prévu de finaliser les actions suivantes initiées en 2018 :

- La refonte du site web du Grand Périgueux
Le coût estimé pour 2019 est de 100 000 € en investissement.
- Mise en place d'un outil de gestion électronique des documents (GED)
Le coût estimé pour 2019 est de 90 000 € TTC en investissement
- Le portail famille :
Le coût estimé pour 2019 est de 80 000 € TTC en Investissement.
- Gestion du temps de travail :
Le coût estimé pour 2019 de cette opération est de : 50 000 €

- Il est également prévu de lancer 3 nouvelles actions du SDIN :

- Amélioration SIRH

Ce projet comporte plusieurs points d'amélioration concernant le SIRH (actuellement basé sur l'application Civil Net RH) existant :

- Ergonomie de l'outil pour la gestion statutaire,
- Interfaçage coffre-fort électronique,
- Gestion de la formation (interface ciril / cnfpt),
- Mise en place de bornes interactives pour l'accès aux métiers déconcentrés (demandes de congès / intranet).

Le coût estimé pour 2019 est de 35 000 € en investissement.

- Gestion de la masse salariale

Ce projet vise à doter la collectivité d'un logiciel de prévision et de maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Ce besoin est actuellement couvert par des fichiers Excel (manque de contrôle de cohérence des données).

Le coût estimé pour 2019 est de 15 000 € TTC en Investissement.

- Sécurité / RGPD / Gouvernance SI :

Ce projet a pour objectif d'installer une politique et des outils de maîtrise de la sécurité SI :

- Élaboration d'une charte d'utilisation du SI,
- Analyse des risques SI,
- Plan de Sécurité du SI (PSSI),
- Responsable de la Sécurité des SI (RSSI),
- Délégué à la protection des données / RGPD.

Ce projet inclue également un programme de formation des utilisateurs.

Le coût estimé pour 2019 est de 42 000 € TTC en Investissement.

3- Gestion « quotidienne » de la logistique et de l'informatique de la structure

• En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget prévisionnel de fonctionnement de 2019 est stable, en légère diminution, et sera de 420 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.)
- Le budget d'investissement prévisionnel de 2019 est de 55 000 € (véhicules, mobiliers etc.)

• En ce qui concerne l'informatique

- Le budget prévisionnel de fonctionnement 2019 est de 151 000 €. Il est stable par rapport à l'année 2018.
- Le budget d'investissement 2019 est de 281 000 €. Il est en nette diminution (-51 % par rapport à 2018). Cette baisse est due au fait que les projets importants du SDIN sont finalisés ou en cours de finalisation.

Commissions : Administration, Cohésion sociale, Développement durable et Environnement

1. Ressources humaines

BILAN 2018

Le bilan de l'année 2018 en matière de gestion des ressources humaines a été marqué par deux temps forts : l'exercice en année pleine de la compétence Enfance (Accueil de loisirs sans hébergement) et l'accompagnement aux mobilités internes dans le cadre de la politique de la collecte des déchets ménagers (déploiement des bornes enterrées, création d'une régie d'entretien des espaces verts, transfert des déchetteries au SMD3,...).

Un travail important a été mené en direction des équipes du Service Enfance, à la fois dans le cadre d'un projet éducatif commun duquel a découlé un projet pédagogique propre à chaque ALSH. Des temps de réflexion pédagogique ont été mis en place afin d'harmoniser certaines pratiques pour faciliter l'adaptation des enfants dans le cadre des changements d'ALSH mais également des équipes.

La mise en place d'une formation co-portée par le service Enfance et piscine sur la qualification des équipes pédagogiques au diplôme de Surveillant de Baignade.

Des formations diplômantes au Brevet d'Aptitude aux fonctions de directeurs et d'animateurs ont été initiées voire finalisées nous permettant ainsi de professionnaliser nos équipes.

Par ailleurs, une gestion harmonisée des emplois du temps, gestion des congés et des formations ont été proposées pour la rentrée de septembre 2018 à titre expérimental, pour une meilleure lisibilité et efficacité. La référence à l'année civile va être opérée au 1/1/2019.

La pratique des conventions de mise à disposition des personnels « partagés » avec les communes et réciproquement, reste encore sensible pour les deux employeurs et parfois complexe pour les agents.

Concernant la mise en place d'une régie pour l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, une commission de recrutement en interne a été organisée pour permettre aux agents volontaires de se positionner sur les nouveaux postes que propose le Grand Périgueux dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées :

- Agent polyvalent gestion des déchets
- Chauffeur de grue
- Agent polyvalent bâti et non bâti

Ainsi, 5 personnes seront à terme sur des postes de chauffeurs de grue, 2 sur le métier d'agent polyvalent gestion des déchets et 7 vont intégrer le service gestion durable du patrimoine sur un métier d'agent polyvalent bâti et non bâti.

Par ailleurs il est en projet que 5 agents du Grand Périgueux soient transférés au syndicat de rivière.

Enfin, 12 agents en emplois aidés ont été pérennisés aux services de l'enfance, petite enfance et gestion des déchets dans le cadre de départ en retraite, besoin de service ou mutation d'agents. Il reste 3 emplois aidés au Grand Périgueux.

Ainsi, l'effectif du Grand Périgueux est porté à 548 agents à fin 2018 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH).

La charge de personnel 2018 directement liée aux emplois créés/budgétés se décompose comme suit :

ELEMENTS d'analyse (brut)	2018
Traitement indiciaire sur emplois permanents (641) (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...) y compris contractuels	10.7 M€
Régime indemnitaire (64118) hors heures supplémentaires	1.877 M€
Nouvelle Bonification indiciaire,... (64112)	173 000 €
Heures supplémentaires (64118)	97 300 €
Avantages en nature	13 400€
Charges patronales	5.4 M€
Total	18.2 M€

Le coût salarial moyen est 35 900€ et le taux de charge de personnel de 26.18%.

73.9 % des effectifs du Grand Périgueux travaillent dans les services quotidiens directs à la population (crèches, accueils de loisirs sans hébergement, collecte des déchets ménagers, piscines,...). Le taux d'encadrement (catégorie A) s'élève à 6.5% pour une moyenne nationale de 13.4% en 2016 (bloc des intercommunalités).

8.31% est le taux d'absentéisme pour raisons de santé pour 2018 (contre 8% en 2017). Le nombre de jours moyen d'arrêts est de 30.34 jours en 2018 contre 28.21 jours en 2017. Les accidents et maladie professionnelle sont plutôt en baisse (en nombre de jours d'arrêts/an) alors que pour la maladie ordinaire, on note une augmentation du nombre de jours moyen d'arrêts de 15%.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La nouvelle stratégie budgétaire adoptée fin 2017 prévoit des mesures concernant les effectifs.

Outre le transfert des déchèteries qui se traduit par le transfert de 14 agents, 14 autres postes ne seront pas remplacés d'ici à fin 2019. Il s'agit de non remplacement suite à départ.

Ainsi, l'effectif du Grand Périgueux à fin 2019 devrait approcher les 521 agents, tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH et pérennisation des emplois aidés à venir.

De plus, le déploiement des bornes enterrées par le service de la gestion des déchets ménagers sur 2018/2019 a permis de stabiliser le recours à l'intérim, et la création d'une régie au sein du service gestion durable du patrimoine sur des missions d'entretien des bâtiments et des espaces verts, donc plus de prestations en régie à terme.

- **Structure des effectifs et évolution prévisionnelle (hors établissements indépendants)**

Directions - Services		Fin 2018		Prévisionnel fin 2019		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
Direction générale		5	5		5	5
DGA Ressources et services à la population						
Administration Générale	Informatique	4	13	+1 -1	4	13
	Secrétariat général – Moyens généraux	8			8	
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1			1	
Services à la population	Ressources humaines	7.5	418	-2 - 14	7.5	400
	Gestion des déchets	86			70	
	Finances	5.5			7.5	
	Petite enfance	209			206	
	Enfance	79			79	
	Piscines	31			30	
Patrimoine et services techniques	Grands projets Maitrise ouvrage	8	52	-1	7	51
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	13			13	
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	31			31	

Directions - Services		Fin 2018		Prévisionnel fin 2019		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
DGA Stratégie et développement durable						
Développement économique, innovation emploi	Entreprises	5	6		5	6
	Pépinière	1			1	
	Economie sociale - emploi	0			0	
	Enseignement supérieur	0			0	
	Agriculture	0			0	
Habitat, cohésion sociale	Habitat	1	10		1	10
	Politique de la ville - santé	5			5	
	Accueil gens du voyage	3			3	
	Prévention délinquance	1			1	
Stratégies territoriales	Déplacements	5	29	-1	4	21
	Urbanisme SCOT PLUI, Dev. durable	14			13	
	Europe - politiques contractuelles	1			0	
	Aéroport	9			4	
	Numérique	0			0	
Tourisme, communication événementiel	Communication	4	16		5	17
	Tourisme	12			12	
Effectifs (avec service financier commun)			549			523
En ETP			509			483

- **Dépenses de personnel (traitement, régime indemnitaire, nbi, heures supplémentaires et avantages en nature)**

La masse salariale du Grand Périgueux sera en baisse de près de 1.6% et devrait s'élever à 20.9 M€ pour 2019.

- **Actions RH 2019**

2019 devrait permettre de poursuivre la professionnalisation des équipes et de la gestion des ALSH,

En effet, la poursuite des formations BAFA et BAFD pour finaliser les parcours entamés et lancer une nouvelle « vague » de formation dans l'idée d'arrivée à une intégralité de personnels permanents diplômés. De même pour les formations PSC1 et Surveillant de Baignade.

Une réflexion est engagée autour de formations plus techniques et concrètes sur des sujets à forts enjeux, car bénéficiant d'une volonté politique explicite notamment en terme « d'inclusion » d'enfants porteurs de handicap, de connaissances des enjeux sociétaux tel que le développement durable, la mixité, les droits des enfants... Des partenariats sont en discussion avec des associations et institutions pour nous aider à mener ces projets à bien.

De même, une réflexion sur des formations diplômantes et qualifiantes sera entamée afin que les directeurs de structures puissent bénéficier d'apports techniques plus conséquents et pertinents.

En matière de politique RH, avec la reprise du PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) en 2019, qui accélère le passage au grade supérieur principalement pour la catégorie C et dans le contexte national qui vise à rendre plus autonome les employeurs locaux, le Grand Périgueux doit réinterroger la pratique des ratios d'avancements jusqu'alors à 100% (toute catégorie) pour maintenir l'évolution de la masse salariale à un niveau compatible avec sa trajectoire budgétaire. Une proposition en ce sens qui n'a pas aboutie en 2018, devra être réétudiée pour 2019.

De plus, une démarche sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail incluant la lutte contre les risques psychosociaux et discriminatoires a débuté au printemps 2018. Une enquête quantitative (questionnaire d'une centaine de questions) a été menée auprès des agents du Grand Périgueux avec un taux de participation de 69% et un taux de contribution effective de 56%. Celle-ci a révélé une exposition aux Risques Professionnels de Santé de 8.7/20, ce qui correspond à un risque présent mais modéré. Un diagnostic qualitatif (observations sur site) s'est achevé fin 2018. Le résultat complet de la démarche ainsi qu'un plan d'actions est attendu pour mi 2019.

Par ailleurs, la généralisation du compte personnel d'activité aux agents publics au 1/1/2018, qui contient entre autres, le compte personnel de formation (ex Droit Individuel à la Formation), a induit la mise en place d'un nouveau règlement de formation et donc une adaptation du plan de formation 2019 à venir.

Enfin, la fin de l'année 2018 et le début de 2019 ont été denses en raison des élections professionnelles en décembre, de l'installation du comité technique et comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail et enfin la mise en place du prélèvement à la source pour les agents du Grand Périgueux (adaptation du logiciel métier et flux dématérialisés avec les tiers, information des agents,...).

BILAN 2018

Le service Enfance concernait la petite enfance (crèches) et l'enfance (ALSH). Suite au remplacement de la cheffe de service, il a été scindé.

a) En matière de Petite Enfance

La compétence petite enfance s'exerce sur 16 crèches qui proposent 522 places d'accueil. Quinze établissements sont exploités en régie directe, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR en délégation de service public.

209 agents contribuent à l'exercice de cette compétence. Le pôle de remplacement a eu recours à 53 personnes pour des contrats à durée déterminée.

Le territoire redéfini possède 4 RAM : soit 470 AMA et 1450 places d'accueil potentielles.

Le point accueil Petite Enfance a accueilli 470 familles et traité 506 dossiers de pré-inscription. Au total 1505 enfants ont été inscrits dans nos EAJE.

Les actions conduites par le Grand Périgueux en 2018 :

- La pose de la première pierre de la **crèche Clos Chassaing**, avec une ouverture prévue au public en septembre 2019.
- La mise en place effective de l'action « **Vers des produits sains et écologiques, hygiène en établissement d'accueil** », formation de la totalité des agents, actions de sensibilisation envers les familles avec une subvention de 15 500€ de l'ARS.
- Un travail important et spécifique sur l'inclusion de l'accueil de l'enfant handicapé au sein de nos EAJE, soutenu par la CAF.
- L'intégration du territoire de l'ex Pays Vernois et la redéfinition du périmètre des Relais assistants maternels avec une **animation à Vergt**.
- La prolongation pour six mois de la gestion en Délégation de Service Public de la **micro crèche de Sorges** avec l'ADMR.
- La reconduction de **Bébé Dom** : cette action, conduite en partenariat avec la CAF, est une réponse ponctuelle aux besoins de garde d'enfants en horaires atypiques. En 2018, une dizaine de familles nous a sollicité mais seules deux ont pu rentrer dans le dispositif en raison des conditions de ressources (Revenus inférieurs à 10 000€ sur l'année N-2), La participation du GP a été de 870€ pour une subvention CAF de 435€.

Pour les 16 crèches, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 210 000 €. Les charges de personnel constituent 92% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes (participation des usagers + CAF) représentent 5 342 000€. Le budget s'équilibre par une subvention du budget principal, de près de 3 M€

La subvention nette du Grand Périgueux pour une place en crèche se situe autour de 5 500€/an.

Le budget de fonctionnement des 4 RAM s'élève à 185 760 € en dépenses, compensé à 73% par la CAF, 13% par le Conseil Départemental et pour un reste à charge net de 25 024 €.

b) En matière d'Enfance

Depuis septembre 2017, la compétence Enfance de l'Agglomération concerne l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire du mercredi comptant à ce jour 13 des 22 ALSH du territoire.

Une année scolaire pleine s'est écoulée à 13 ALSH. Pour l'année 2018, cela représente :

- En terme de moyens humains :

85 permanents travaillent sur cette compétence (de manière partagée avec les villes)

69 personnes sont venues en renfort les mercredis et petites vacances sous contrat CDD

92 saisonniers ont été recrutés sous contrats CEE pour l'été 2018.

- En terme de fréquentation :

2 880 enfants ont été inscrits sur l'année 2018, dont 2280 rien que sur l'été.

1 163 jours d'ouverture (mercredis et vacances)

8 464 h d'ouverture déclarées

345 862 h de présences d'enfants

A la rentrée scolaire de septembre 2018, 4 ALSH ont ouvert en journée entière le mercredi suite à la modification des rythmes scolaires par les Villes : Château l'Evêque (ALSH Castel d'jeuns), Val de Louyre et Caudeau (ALSH les Drôles), Savignac (ALSH St Privat), Razac Sur L'Isle (ALSH l'Isle aux enfants).

Le financement de cette ouverture supplémentaire est assuré par une révision volontaire de l'attribution de compensation des communes concernées et répartie selon la fréquentation moyenne constatée.

- En termes pédagogiques :

- Deux projets phares sur le thème de la convention internationale des droits des enfants et les droits des femmes sur fond de lutte contre les discriminations :

- 20/11/2018 : journée droit des enfants
- 8/03/2018 : journée mixité en lien avec la lutte contre les discriminations et la journée de la Femme

Près de 500 enfants ont participé à chacune de ces journées.

- 25 séjours de vacances d'été ont été organisés

2 ont dû être annulés mais 234 enfants sont ainsi partis dormir 1 à 4 nuits hors l'ALSH

Coût près de 25 000 € de budgets dont 5 000 € à la charge de l'agglomération permettant ainsi de proposer des séjours à tarification modulée.

- l'accueil plus développé des jeunes de 12 à 14 ans grâce à la redynamisation de 2 pôles ados à Boulazac Isle Manoire, Bassillac et Auberoche, Chancelade et Coulounieix Chamiers avec une équipe pédagogique dédiée, des projets, programmes et séjours spécifiques.

- En terme financier :

Le service enfance représente un coût total de près de 3 Millions d'Euros (hors investissement).

Les familles contribuent à hauteur de 500 000 € de recettes seulement 17% du coût global du service.

La CAF apporte son soutien financier à hauteur de 95 000 €, soit seulement 3% du coût global du service.

Les familles et la CAF couvrent une grande partie des coûts de fonctionnement mais l'Agglomération (après transfert de charge) représentent donc le principal financement de ce service soit 80%.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

a) En matière de Petite Enfance :

- L'ouverture de la crèche Clos Chassaing est prévue en septembre 2019. Ce nouveau bâtiment va permettre un accueil de 60 enfants simultanément et la fermeture de la crèche vétuste de Mercier qui propose 40 places.

Le nombre de places sur l'agglomération restant stable, la capacité d'accueil de Magne va passer de 80 à 60 berceaux. Il est donc nécessaire de prévoir un redéploiement de personnel afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires.

- Un travail de fond sur l'accueil de l'enfant différent sera réalisé : dès début janvier une réunion est prévue avec les acteurs du territoire : CAMPS, CMP, SESSAD, APF, CD PMI, et CAF.

La nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion permettant l'accès à des subventionnements sous forme de « bonus handicap », envisager la reconduction de l'intervention de la psychomotricienne sur l'année entière (13 000 €/an),

- Actuellement le service restauration des crèches est très disparate. Sept structures ont des cuisines et produisent des repas. Six autres sont livrées en liaison chaude par des cuisines centrales du territoire. La dernière propose des repas à réchauffer.

Nos cuisines sont ainsi livrées par différents fournisseurs.

Le menu unique ayant été mis en place, il est envisagé la refonte complète de nos modes d'approvisionnement en circuit court et bio, en partenariat avec « Manger Bio 24 ».

Parallèlement un test de livraison de repas en liaison froide par un prestataire avec le même cahier des charges qualitatif sur la crèche Clos Chassaing va être réalisé.

- Nous réaliserons l'agrandissement/embellissement de la crèche Bébé club à Mensignac, avec une réouverture au public en septembre 2019. Les travaux d'une durée de 4 mois exigent une fermeture de l'établissement. La mairie de Mensignac mettra à notre disposition les locaux de l'ex jardin d'éveil et que le Grand périgueux complètera avec un bâtiment préfabriqué.
- Les études préparatoires à la reconstruction de la crèche Câlines Câlines vont se poursuivre, elles sont sous tendues à la mise à disposition d'un terrain par la ville de Périgueux.

- Enfin, le renouvellement d'une délégation de service public pour les crèches de Sorges sera engagé. Cependant, le mode de financement sera modifié : le dispositif PSU, pratiqué sur toutes les autres crèches de l'agglomération, sera étendu à cette structure (actuellement en mode PAJE). Il en résultera un coût supplémentaire de l'ordre de 40 000€ par an, permettant l'égalité de traitement entre les usagers du territoire.

Le budget de fonctionnement 2019 devrait s'équilibrer à hauteur de 8.9 M€, les recettes prévisibles seront de 5.7M€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.3M€ (crèche Clos Chassaing) et 0.3M€ pour les autres établissements.

b) En matière d'Enfance :

- Une nouvelle réflexion des communes concernant les rythmes scolaires est à envisager pour la rentrée 2019, qui aura une incidence sur l'ouverture des ALSH le mercredi toute la journée
- Une réflexion sur le « Plan mercredi » conditionnée aux aides financières de l'Etat et de la CAF.
- 3 grandes réflexions concertées avec les communes, l'éducation nationale, la CAF, le conseil départemental autour de :
 - L'accueil des enfants de -3 ans scolarisés dans les classes enfantines posant des difficultés d'accueil (autonomie, propreté) : locaux non adaptés, personnels non spécialiste de ce public et non formé...
 - L'accueil des enfants en situation particulière et porteurs de handicaps « reconnus »
 - Des conventions de prestations de services entre les Villes et l'Agglomération quant aux repas dans le but de produire moins de déchets et moins de gaspillage et au ménage afin de mettre en place des périodes de gros ménage permettant le ralentissement du vieillissement prématuré des bâtiments ainsi qu'une meilleure hygiène.
- Un Plan d'Investissement Pluriannuel avec une 1^{ère} phase de grands travaux en priorité sur les bâtiments de :
 - Jean Sigalas (Coulounieix Chamiers) : peinture, antidérapant, clôtures...
 - Lou Bricoulous (St Amand de Vergt) : peinture, recherche d'étanchéité...
 - St Privat (Savignac) : insonorisation

Une réflexion plus large des conseillers communautaires originaux sur les « travaux » lissaient sur plusieurs années et sur des bâtiments stratégiques ainsi que qu'un plan d'investissement portant :

- sur l'achat de minibus permettant des déplacements au sein de l'agglomération optimisés (groupe de taille moyenne 16 enfants maximum dans 2 minibus et non plus dans des grands bus non remplis)
- sur l'achat de mobiliers remplaçant le mobilier vieillissant et vétuste

Pour l'année 2019, les prévisions budgétaires du service Enfance s'élèveraient aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Budget 13 ALSH	3 000 000 €	
dont masse salariale	1 891 162 €	
Grand Périgueux		2 243 618 €
CAF CEJ		244 982 €
Familles		310 000 €
CAF prestations de service		201 400 €
	3 000 000 €	3 000 000 €

BILAN 2018

En 2018, les 5 piscines du Grand Périgueux ont accueilli près de **298 000 usagers**. Tout au long de l'année, les fonctions éducatives, compétitives, récréatives et sociales ont été développées à travers chaque équipement aquatique

1/ L'AQUACAP

Avec plus de **203 000 baigneurs** accueillis pour cette année (207 000 usagers en 2017), l'Aquacap montre l'intérêt de ce type d'équipement aquatique pour l'agglomération Périgourdine.

Avec un coût annuel de 893 000 € (dépenses – recettes) rapporté au nombre de baigneurs (204 000), nous arrivons à coût social par baigneur de **4,37 € à la charge du Grand Périgueux** (Rappel : accueil gratuit des clubs et scolaires). A titre de comparaison, la moyenne nationale du coût baigneur/collectivité est de 5,37 € (source : Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

2/ La piscine Bertran de Born

Destinée au sport aquatique organisé et aux apprentissages et perfectionnements de la nage, cet équipement central joue un rôle important à destination de la natation Périgourdine. Près de **65 000 baigneurs** auront fréquenté les bassins inox du centre-ville. Il est à noter une petite baisse de fréquentation des clubs et scolaires sur l'année écoulée avec – 5000 baignades sur les 2 segments de fréquentation.

D'un coût annuel de 418 000 € (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (65 000), nous arrivons à un **coût social de 6,43 €**. (Rappel : totale gratuité pour les clubs et scolaires décidée par l'institution.)

3/ La piscine d'été de Marsac/Isle

Près de **15 000 baigneurs accueillis** sur cet établissement d'été.

80 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (15 000) représente un **coût social de 5,35 € pour le Grand Périgueux**.

4/ La piscine d'été de Boulazac Isle Manoire (St Laurent)

Environ **5 500 baigneurs** ont été accueillis durant les 2 mois d'été.

39 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (5 500) représente un **coût social de 7,09 € pour le Grand Périgueux**

5/ La piscine d'été de Sorges et Ligueux en Périgord

Environ **9 500 baigneurs** ont été accueillis durant les 2 mois d'été.

53 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (5 500) représente **un coût social de 5,56 € pour le Grand Périgueux**

6/L'ensemble des piscines du Grand Périgueux

Les 5 équipements représentent un coût annuel (dépenses-recettes) de 1 484 631 € pour 298 000 nageurs/baigneurs accueillis, soit **un coût moyen social baigneur de 4,97 €** à la charge du Grand Périgueux. (Rappel national : 5,37 € source ANDES)

- 31 000 usagers clubs, soit 10,4% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 44 000 Scolaires, soit plus de 14,8% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 41 000 « activités » soit 13,8 % de cette typologie d'usagers qui génèrent 1/3 des recettes des piscines
- 182 000 baigneurs/nageurs accueillis soit 61 % des usagers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

I/ Investissements dans les équipements aquatiques du Grand Périgueux : année 2019

Pour cette nouvelle année, **200 000 € d'études et 500 000 € de travaux pour la future piscine de Boulazac/Isle-Manoire** sont prévus.

Les études sur les réparations de l'AquaCap et quelques travaux urgents (bac tampon pentagloss, Centrale de Traitement d'Air) sont également provisionnées pour un montant de **150 000 €**

II/ Fonctionnement des piscines : année 2019

En 2019, l'agglomération proposera 5 établissements de bain différents aux usagers. Les 2 établissements couverts à l'année, seront relayés et renforcés par 3 piscines d'été au Nord au Sud et à l'Ouest de l'agglomération.

- **L'AquaCap** : sauf pannes importantes compte tenu de la fragilité des appareils en sous-sol, le budget général de fonctionnement devrait être le suivant : 690 000 € en frais généraux et 938 000 € en frais de personnel. En termes de recettes, 820 000 € peuvent être envisagés.

- **La piscine Bertran de Born** : 230 000 € de frais généraux et 211 000 € de frais de personnel sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement hyper spécialisé clubs et scolaires. 75 000 € de recettes peuvent être envisagés.
- Concernant la **piscine d'été de Marsac**, 70 000 € de frais généraux et 60 000 € de frais de personnel permettront l'exploitation de cet équipement. Environ 35 000 € de recettes sont envisageables, sous couvert d'une météo clémente.
- La piscine de **St Laurent/Manoire** pourra fonctionner sur les mêmes bases de l'année écoulée. 18000 € de frais généraux et 27 000 € de frais personnel seront nécessaires à l'exploitation de cet équipement qui devrait générer 8 000 € de recettes.
- Concernant la piscine d'été de **Sorges et Ligueux en Périgord**, nous pouvons envisager de provisionner 35 000 € de frais généraux et 27 000 € de frais de personnel. 13 000 € de recettes peuvent être provisionnés.

Commission développement durable et environnement

BILAN 2018

L'année 2018 a été marquée par la poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées et ses conséquences en termes de réorganisation des services, un travail sur le transfert de la compétence « déchèteries, animation, communication et prévention » au SMD3 au 1er janvier 2019, la validation de la mise en œuvre de la tarification incitative à l'échelle départementale, ainsi que l'approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets

a) L'organisation des services

Au 1^{er} janvier, le service gestion des déchets était composé de 94 salariés. Au 1^{er} septembre, 7 agents ont rejoint le service gestion du patrimoine, et 1 agent a rejoint le Conseil Départemental, ce qui porte le nombre de salariés à 86.

La collecte des déchets ménagers et assimilés, la gestion des hauts de quais des neuf déchèteries sont assurées en régie sur le territoire de l'agglomération.

Une collecte spécifique des cartons du secteur sauvegardé de Périgueux a été confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

La gestion des bas de quais est confiée à deux prestataires dans le cadre de marchés publics.

Les communes de Paunat et Sainte Alvère ont été collectées en 2018 par le Grand Périgueux, et celles de Sorges-Ligieux et Savignac les Eglises par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre de conventions.

Une convention d'accès à la déchèterie de Breuilh a été signée avec le SMD3 pour les communes de Douville et Beauregard, une autre avec la Communauté de communes Isle, Vern, Salembre en Périgord pour l'accès à la déchèterie de Saint Astier pour les habitants de Manzac sur Vern et une dernière avec le SMCTOM de Thiviers pour l'accès à la déchèterie de Mayac pour les communes de Sorges-Ligieux et Savignac les Eglises.

b) Les actions 2018

Une nouvelle politique de collecte a été adoptée en février 2016.

Celle-ci fixe les orientations en matière d'organisation de la collecte et des niveaux de service proposés aux usagers.

Elle repose sur les principaux points suivants :

1- Programme de déploiement des bornes enterrées

- Afin d'optimiser les coûts de collecte, il est prévu l'installation de 676 points de collecte par bornes enterrées. Ce nouveau mode de collecte constitue un programme d'investissement ambitieux de près de 9 M€. Le Grand Périgueux finance les équipements et la moitié du génie civil, tandis que les communes financent l'autre moitié. Ce dispositif a permis le redéploiement de 7 agents sur d'autres métiers au Grand Périgueux, le non remplacement d'un agent parti au Conseil Départemental et a rendu des agents disponibles pour assurer le remplacement des titulaires lors des congés. Ainsi, le montant alloué au recours à l'intérim est passé de 450 000 € en 2017 à 161 000 € en 2018, soit une économie de 290 000 €.
- En 2018, 191 points d'apport volontaires ont été installés. Le montant de ces investissements est de l'ordre 2 800 000 € TTC pour le matériel et de 1 360 000 € TTC pour le terrassement. La participation des communes pour 2018 est de l'ordre de 1 250 000 €, dans le cadre du co-financement des opérations.

2- La fiscalité

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2017 et 2018 (10,50 %)

3- Le transfert des déchèteries

Les déchèteries de l'agglomération sont aujourd'hui anciennes et peu adaptées à l'usage et aux filières de valorisation qui se sont développées. Aussi, et en s'inscrivant dans une démarche départementale, le Grand Périgueux a transféré au 1er janvier 2019 la gestion des déchèteries et la communication (tri et prévention) au SMD3. Le Grand Périgueux attend du SMD3 :

- La reprise du personnel,
- La construction d'une nouvelle déchèterie à la Rampinsolle pour remplacer celle de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers,
- L'extension de la déchèterie de Trélassac et la fermeture de celle de Boulazac,
- Une étude sur une future implantation sur le nord de l'agglomération.

Le financement de ces compétences facultatives correspond aux prestations réalisées par le syndicat et seront basées sur les coûts net réels de l'agglomération de 2017. Aucune charge indirecte ne sera demandée. Ainsi, la participation du Grand Périgueux sera de 2 243 633 €.

La contribution au financement des investissements sera fonction des coûts réels des investissements réalisés, demandés par l'agglomération, sur la base d'un amortissement moyen de 15 ans. Sur la base des travaux ci-dessus, et estimés au total à 2 295 000 €, la contribution annuelle serait de 175 000 € en année pleine, après réalisation des travaux considérés.

4- Vers le transfert de la collecte

Le Grand Périgueux a délibéré en faveur de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle départementale, et dans ce cadre, pour l'étude du transfert préalable de la collecte des déchets au SMD3.

c) Les investissements 2018

L'agglomération a investi dans les domaines suivants :

- Achat de bennes à ordures ménagères pour un montant de 950 000 €
- Achat de deux véhicules de lavage des bornes pour un montant de 93 000 €
- Achat de bornes enterrées pour un montant de 2 800 000 €
- Achat de caissons de déchèterie pour un montant de 25 000 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1.9 % entre 2017 et 2018. Elles étaient de 10 400 000 € en 2017 et de 10 200 000 € en 2018. Cette diminution est due à la baisse du recours à l'intérim et au déploiement de 8 agents vers d'autres métiers. Par ailleurs les hausses de carburant ont généré une augmentation de 60 000 € soit ; +16%, et les dépenses dans les déchèteries ont augmentées 160 000 € (augmentation des tonnages)

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3.3 %. Elles étaient de 11 320 000 € en 2017 et de 11 700 000 € en 2018. L'évolution des bases de la TEOM a permis de percevoir 300 000 € de recettes supplémentaires.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'année 2019 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

a) La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

Le Grand Périgueux prévoit de déployer 200 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 610 points fin 2019. Il restera environ 70 points à installer en 2020.

La suite du programme s'étend sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Le montant des investissements programmés est de l'ordre de 3 400 000 € HT.

b) L'organisation de la collecte

A compter du 1er janvier, le Grand Périgueux collectera en régie la commune de Sorges-Ligeux en Périgord et mettra fin à la convention avec le SMCTOM de Thiviers. L'économie sera de l'ordre de 103 000 €.

Pour les communes de Savignac les églises, le Grand Périgueux a renouvelé la convention avec le SMCTOM de Thiviers d'un montant annuel de 55 000 €.

La convention pour l'accès à la déchèterie de Mayac sera signée entre le SMD3 et le SMCTOM de Thiviers.

c) Le transfert de la collecte

L'agglomération conduira un comité de pilotage avec le SMD3 afin de définir les conditions sociales et financières d'un transfert de la collecte à l'horizon 2021.

d) Le budget prévisionnel de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront de 10 000 000 € pour 2019, soit -2 % par rapport à l'année 2018, et **les recettes attendues seront de l'ordre de 11 350 000 €.**

Il convient cependant de préciser que les concours financiers au SMD3 sont susceptibles de connaître une forte évolution du fait :

- Du renchérissement de la fiscalité écologique (TGAP)
- De moindres recettes des activités de recyclage
- Des frais préalables à la mise en œuvre de la Taxe Incitative

1- Les postes suivants sont en diminution

- Le Grand Périgueux faisait collecter les déchets sur la commune de Sorges-Ligeux au SMCTOM de Thiviers à travers une convention pour un montant annuel de 103 000 €. Il a été mis fin à celle-ci au 1er janvier 2019 ; ainsi l'économie est de : -103 000 €
- Le re déploiement des effectifs évoqués précédemment portera en année pleine et constituera ainsi une économie de l'ordre de -310 000 €.

En 2019, d'autres redéploiements d'effectifs seront possibles avec la poursuite du programme d'investissement. Il est notamment attendu la création de 3 postes au syndicat mixte du bassin de l'isle (SMBI) « réservés » à des agents du Grand Périgueux. Cela génèrera de nouvelles économies dans le courant de l'année.

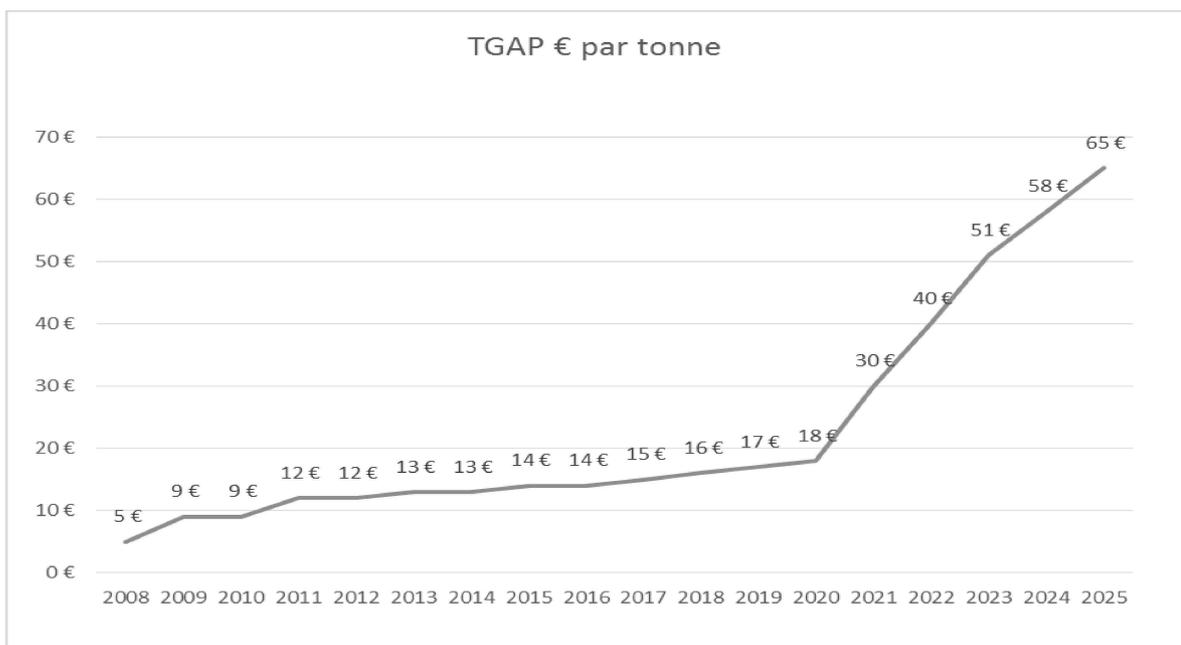
2- Les postes suivants sont en augmentation

- L'augmentation de 1 € de la Taxe Générale sur Activités Polluantes (TGAP) au 1^{er} janvier : 20 000 €

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

- La diminution de l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025. La mise en œuvre de la tarification incitative, dont la date prévisionnelle pour l'agglomération est prévue à l'horizon 2019, contribuera à l'atteindre de cet objectif ambitieux.
- L'augmentation de la part valorisable
- Le développement du réemploi.

Eco Emballage accompagne les collectivités pour définir des actions qui visent à accroître la part valorisable des déchets. De plus, le Grand Périgueux a déployé une trentaine de bornes à textiles supplémentaires afin que le linge qui est jeté avec les ordures ménagères résiduels. Dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées, la collectivité densifiera le réseau de bornes à verre afin de capter des tonnages supplémentaires.



C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX

Commissions : Tourisme et Cadre de vie / Environnement et développement durable, et l'ensemble des commissions

1- Assainissement des eaux usées

BILAN 2018

a) **Le SPANC**

Le service a réalisé près de 1 200 contrôles de bon fonctionnement (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) sur le territoire en régie.

La deuxième opération de réhabilitation sous mandatement avec le partenariat financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a été prolongée d'un an pour permettre aux 5 dossiers restants de réaliser leurs travaux (sur 50 dossiers).

De plus, le SPANC a accompagné 52 nouveaux usagers pour un troisième programme (avancement à ce jour : 40 installations réhabilitées sur 52).

Le service en régie compte désormais 5 agents pour 12 610 installations.

Un agent du Grand Périgueux est mis à disposition de VEOLIA dans le cadre d'une DSP pour les 4655 ANC de l'ancien territoire de l'ex-CCIMP. En 2018, plus de 400 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur ce territoire.

En 2018, le service s'est doté d'une nouvelle fonctionnalité de l'outil PERIGEO permettant aux agents de collecter les données, directement chez l'utilisateur, dans le Système d'Information Géographique (SIG) grâce notamment à des ordinateurs portables.

De plus, dans un souci d'égalité de traitement des usagers et d'uniformisation des pratiques, l'outil PERIGEO a été mis à disposition du délégataire VEOLIA.

Les données ainsi collectées permettent d'alimenter et d'enrichir le SIG du Grand Périgueux afin d'être consultables par d'autres services du Grand Périgueux (assainissement collectif, urbanisme, habitat,...).

b) **Le collectif Péri Urbain**

Le patrimoine péri-urbain du Grand Périgueux est constitué de 26 stations d'épuration dont l'exploitation est assurée en majorité en régie (directe sur 18 sites, confiée par mise à disposition du personnel des communes sur 7 sites (pour environ 40 000 €/an) et en délégation de service public SUEZ sur Vergt).

Un programme de maintien à niveau des stations (renouvellement et sécurité) a été conduit pour un montant global de 98 K€.

Le poste de relevage principal de la station d'épuration de Sarliac/Isle a été reconditionné avec renouvellement des équipements électromécaniques (pompes, barres de guidage, sonde, débitmètre) pour un montant total de 14 950 € HT.

Des travaux de mise à niveau de la station de Vergt (dégrilleur automatique + pluviomètre + sonde de mesure sur le déversoir de tête de station pour 35 000 €HT) ont été réalisés suite aux conclusions du schéma directeur du système d'assainissement de la commune.

Egalement, la régularisation administrative de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Ste Alvère a été effectuée pour un montant de 4 375 € HT.

Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation des stations d'épuration de La Chapelle Gonaguet et de Marsaneix (20 000 € HT) ont débuté.

Les études géotechniques pour l'opération de création d'un réseau d'assainissement + station d'épuration à Laurière (commune d'Antonne) ont également été réalisées (4 000 € HT).

c) Le collectif urbain

Les études relatives au transfert de la compétence eau potable ont débuté suite à l'adoption de la loi Ferrand-Fesneau, dans l'optique du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

L'étude va se poursuivre en approfondissant la question des investissements, de la définition du niveau de service souhaité par les élus et des conséquences tarifaires pour l'eau et l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) qui sera relancé en parallèle.

En ce qui concerne les eaux pluviales, une campagne de levés topographiques a été lancée pour quantifier les linéaires en jeu sur les communes où la connaissance patrimoniale était déficitaire.

Le réseau de collecte raccordé sur la station de Landry à Boulazac a été diagnostiqué. L'étude (128 000 € HT), portée en groupement de commandes avec Boulazac Isle Manoire et Bassillac s'est échelonnée sur 2 ans (2016-2018) et a abouti à l'établissement d'un schéma directeur de travaux pour chaque collectivité.

Les premières opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » (pour mémoire, 9 opérations pour un total d'environ 12 M€ HT) ont été lancées et certaines réalisées :

- reprise des deux refoulements sous la rivière Isle du poste de relevage Coutras (coût 750 000 €HT),
- poste de relevage déporté, piège à charriages et pont bascule sur la station d'épuration de Saltgourde à Périgueux (coût 565 000 €HT)

Les opérations en cours concernent notamment la création d'un nouveau réseau de transfert entre l'Avenue De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix Chamiers (estimation travaux 3,5 M € HT), la réhabilitation de réseaux (1 M € HT sur 3 ans).

d) Le Méthaniseur

Dans le cadre du projet de mandat, une des actions a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables par voie de méthanisation dans une optique environnementale mais aussi économique. De plus, cette action du Grand Périgueux s'inscrit dans la continuité de la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015 qui encourage la production d'énergie décarbonée et incite les EPCI à mettre en œuvre des actions de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

Le Grand Périgueux a lancé une consultation de concession en vue de désigner un partenaire privé pour faire partie de la SEMOP envisagée. Le projet s'appuie sur le traitement des boues d'épuration et des produits issus de l'industrie alimentaire, c'est même la condition de son équilibre économique.

Malheureusement, le contexte réglementaire peu favorable avec l'adoption de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 (états généraux de l'alimentation) n'a pas permis de recueillir d'offres de la part des candidats sélectionnés. En effet, cette réglementation ne permet plus de mélanger des produits issus de l'industrie alimentaire avec ceux des stations d'épuration. Une nouvelle consultation sera relancée si les décrets d'application de cette loi autorisent formellement une possibilité de mélange de certains déchets organiques.

e) La GEMAPI

La compétence GEMAPI ne recouvre pas l'intégralité du champ de l'article L211-7 du Code de l'Environnement mais uniquement quatre de ses objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent en la matière depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle –amont et aval- ont acté, dans un souci d'efficience de la structure existante et de gouvernance efficace, de s'appuyer sur le syndicat de rivière existant SMBI. Le territoire de ce dernier s'est donc étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. En ce qui concerne le RVPB qui intervenait sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi. Le RVPB sera donc dissout et le Grand Périgueux conventionnera avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur ces deux communes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

a) Le SPANC

Les modalités du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en matière de réhabilitation des ANC prévoient une baisse significative des aides et sous conditions plus restrictives.

De plus, les aides aux contrôles s'arrêtent. Le SPANC percevra en 2019 (pour la dernière fois) pour l'année 2018.

15 € par contrôle de bon fonctionnement et 100 € par contrôle de bonne exécution des travaux (au lieu de 23 € et 155 € au début du 10ème programme) soit une perte d'environ 60 000 € /an de recettes à partir de 2020.

Toutefois le programme AMELIA va permettre le financement de nouvelles réhabilitations d'assainissement non collectif. C'est pourquoi le SPANC accompagnera les usagers bénéficiaires dans leurs démarches.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement se poursuivront (rythme d'environ 1 200 contrôles/an).

De plus, le contrat de prestation de service (SUEZ) pour les contrôles sur la commune de MANZAC SUR VERN prendra fin en juin 2019. La commune sera alors gérée en régie pour les 176 installations recensées.

b) Le collectif Péri Urbain

Les travaux de réalisation du système d'assainissement (réseau + station) sur Laurière, commune d'Antonne et Trigonant sont programmés sur 2019. Cette opération est menée en groupement de commandes avec la commune pour un coût global de 285 000 €HT.

Des études pour la réalisation du diagnostic des systèmes d'assainissement (réseaux + stations) de Sorges et Ligueux en Périgord (coût 50 000 €HT) et pour la mise en place de l'autosurveillance, de l'autocontrôle et du diagnostic permanent des installations d'assainissement (coût estimé 275 000 €HT) vont être lancées.

Le projet relatif à la station de Saint Mayme de Pereyrol sera repris (1 station desservant 20 branchements du bourg d'un coût global d'opération estimé à 290 000 € HT).

Un programme de maintien à niveau des autres stations (renouvellement équipements et mise en sécurité) sera conduit pour un montant global de 80 000 €HT.

c) Le collectif urbain

Les études relatives au transfert des compétences assainissement eaux usées-eaux pluviales seront approfondies en étroite collaboration avec les communes concernées par l'assainissement

collectif sur les aspects connaissance patrimoniale, programme de travaux et bilans des directeurs existants dans l'optique du transfert au 01/01/2020.

Concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau bénéficiant de subventions, les travaux sur le réseau structurant se poursuivront avec notamment les travaux de réhabilitation de réseau (sur Antonne et Trigonant, Périgueux) ainsi que ceux concourant au transfert des effluents entre le giratoire des Pyramides et le secteur Mériller (sur Coulounieix-Chamiers) estimés à 3,5 M € HT.

Egalement les travaux de réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (estimation de 3,5 M € HT de travaux) sont programmés.

Les études pour la création de deux bassins de stockage des eaux par temps de pluie (5 000 m³ à Coutras et 340 m³ à De Gaulle pour une estimation globale de travaux de 5,15 M € HT) vont se poursuivre.

d) Le Méthaniseur

Concernant le méthaniseur, l'année 2019 verra le lancement d'une nouvelle consultation des opérateurs économiques pour désigner le co-actionnaire de la SEMOP aux côtés du Grand Périgueux sous réserve que la réglementation à venir y soit favorable.

e) La GEMAPI

L'année 2019 devrait permettre au SMBI de conduire un diagnostic du territoire dans l'objectif d'une qualification de l'état des rivières et des zones humides notamment.

Ce diagnostic devrait servir de base à la définition d'une politique GEMAPI, et du niveau d'ambition attendu.

La cotisation 2019 au SMBI s'élève à 210 000 €.

Les orientations budgétaires qui découlent de ce qui précède s'établissent comme suit :

		Orientations BP 2019
Assainissement Collectif Urbain	Investissement	2 815 k€
	Fonctionnement	1 181 k€
Assainissement collectif Périurbain	Investissement	470 k€
	Fonctionnement	265 k€
Spanc	Investissement	112 k€
	Fonctionnement	249 k€

Le service Gestion Durable du Patrimoine regroupe l'ensemble des services et moyens permettant d'effectuer l'entretien et la maintenance du patrimoine du Grand Périgueux. La gestion de voiries, d'espaces publics, et a pour mission de suivre la réalisation de petit et gros travaux, de répondre aux demandes d'interventions techniques qui émanent des usagers et des différents responsables des établissements intercommunal.

BILAN 2018

Le bilan de l'année 2018 en matière de gestion du patrimoine a été marqué par plusieurs temps forts :

a) **Evolution des effectifs**

L'accompagnement aux mobilités internes de neuf nouveaux agents au service Gestion durable du patrimoine (7 agents cellule espaces verts, 2 agents cellule bâtiment), dans le cadre de la modification de la collecte des déchets ménagers et de l'arrêt de la ligne aérienne régulière de l'aéroport de Bassillac.

	Evolution 2018	
Agent encadrant	1	1
Agent administratif	1	1
Agent technique administratif	5	5
Agent d'intervention	13	22
Total Effectif	20	29

Afin d'assurer une bonne répartition des missions, il a été convenu de créer des équipes de 3 agents au sein de la cellule espaces verts. Chacune de ces équipes, ainsi que les 2 agents de la cellule bâtiment (agent en autonomie) se voit dotée d'un véhicule de transport, de petits matériels thermiques et d'outillage (matériels manuels, bidons, EPI...).

b) **Prise en régie de prestations**

L'accroissement de personnel a permis de prendre en régie 90 000 € d'entretien réalisé jusqu'alors par des entreprises et par le service gestion des gens du voyage et assainissement (décision en vue d'une harmonisation du temps de travail).

Entretien réalisé sur certaines réserves foncières, sur le secteur voie verte de Périgueux Chambon et Saint Laurent..., sur les stations d'épuration et sur les aires des gens du voyage.

c) Economies de fonctionnement

Différentes initiatives prises par la collectivité en matière d'optimisation et de rationalisation de leur gestion, exemples :

- une gestion sur l'entretien des berges plus rationnelle avec une baisse relative de 85% sur cinq ans (50 000.00 euros pour 2018), l'entretien a été limité à des prestations de débroussaillage de berges seulement aux secteurs voie verte.

d) Solidarité communautaire

Outre la gestion du fonctionnement quotidien, le Service Gestion Durable du Patrimoine a apporté son concours logistique aux Commune pour l'organisation et le bon déroulement de certains événements :

- visite de Monsieur le Président de la République Française
- visites ministérielles.

La mobilisation et l'investissement des agents du service, des entreprises et des communes du territoire ont grandement contribué à la réussite de ces séquences.

e) L'année 2018 a vu aussi :

- la 3ème tranche de travaux de la mise en accessibilité (AdAp) du patrimoine bâti a été réalisée,
- la réalisation des contrôles obligatoires et de sécurisation des sites,
- environ 850 interventions en régie bâtiment et 450 interventions en régie espaces verts.
- plus de 1500 jours absences (maladie, accident de travail ...)
- opérations d'investissement réparties sur l'ensemble du patrimoine ont été réalisées pour un montant d'environ 100 000 euros

Exemple d'opérations qui ont été réalisées :

- réfection toiture crèches des Arènes
- réfection toiture Ecomusée
-

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le service Gestion Durable du Patrimoine est aujourd'hui en réelle mutation face au volume de patrimoine qui croît ces dernières années. Il s'est donc structuré comme un véritable service technique avec 2 pôles clairement identifiés : bâtiment et espaces verts.

Les pistes ci-dessous évoquées se présentent comme des éléments permettant de définir des perspectives opérationnelles à court et à moyen terme pour le service.

L'entretien du patrimoine sur le territoire agrandi sera optimisé par :

- La négociation des différents contrats d'entretien ou de contrôles obligatoires,
- L'analyse des coûts de fonctionnement des bâtiments, et notamment du coût de l'énergie dans un souci de recherche d'économies et le cas échéant, de proposition de travaux,
- L'optimisation des commandes par le regroupement des différentes prestations,
- Le développement de partenariats avec les communes pour améliorer l'efficacité des prestations sur ce territoire élargie.

a) Formation des effectifs :

Dans le but de qualifier au mieux les agents du service et de répondre ainsi aux besoins des formations seront proposées (permis remorque, tronçonnage, taille des végétaux...).

b) Affirmation de la régie technique:

Au 1er janvier 2019, la cellule espaces verts est en capacité de reprendre en régie l'entretien de la voie verte sur les secteurs Trélissac et Marsac sur l'Isle, prestation réalisé par les communes pour un coût d'environ 130 000 €.

S'ajouteront les prestations d'entretiens (propretés, espaces verts), de certains parcs d'activités, prestations réalisées par des entreprises pour un coût d'environ 100 000 €.

c) Exigences réglementaires

Evaluation des champs électromagnétiques (CEM) :

Cette évaluation obligatoire porte sur les postes de travail installés à proximité d'installations, sources ou appareils émetteurs de champs électromagnétiques et prévoit les étapes suivantes :

- Recensement et Évaluation des risques liés aux champs électromagnétiques par voie documentaire
- Evaluation des niveaux d'exposition par la mesure si nécessaire
- Accompagnement à la mise en œuvre des mesures de prévention
- Présentation des résultats devant le CHSCT

Surveillance qualité de l'air intérieur (QAI 2^{ème} campagne ALSH...):

Pour réduire les risques de pollution, la loi oblige les établissements concernés à surveiller régulièrement la qualité de l'air intérieur.

Les substances concernées sont :

- Le formaldéhyde,
- Le benzène,
- Le dioxyde de carbone (CO₂).

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP 2^{ème} mission ALSH...):

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

C'est un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La 1^{ère} mission (1^{er} agenda 2015) concernait l'ensemble du patrimoine des Crèches, piscines et bâtiments administratifs, l'ensemble des travaux respectant les règles d'accessibilité ont été financé et réalisé sur trois années (2016/2017/2018).

d) Energie

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Ce groupement est coordonné par le SDE de la Gironde (SDEEG) et se place à la fois sur le domaine de la fourniture d'énergie et les fournitures et services en matière d'efficacité énergétique et d'exploitation énergétique. L'objectif est d'obtenir des prix performants et ainsi bénéficier d'économies. Ils proposent également aux collectivités territoriales de bénéficier de ce potentiel économique et d'une assistance technique en adhérant au groupement de commande.

Le groupement laisse la possibilité de recourir à deux types d'énergie produite à partir des moyens de production renouvelables :

- énergie « verte »
- énergie à « haute valeur environnementale »

Le surcoût indicatif est de l'ordre de +5% à +40% TTC sur la facture annuelle selon le choix de l'énergie (gaz, électricité) et le type d'énergie (vert, haute qualité environnementale)

Il sera proposé de choisir un ou 2 sites "symboliques" du périmètre du Grand Périgueux en haute Qualité Environnementale (Lac de Neufont, Ecomusée,...), les bâtiments étant toutefois assez performant d'un point de vue énergétique, et le reste en énergie verte.

Acteur de la transition énergétique le Grand Périgueux mettrait ces actions au bénéfice du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

e) Fauchage

Il est également à noter que le service Gestion Durable du Patrimoine assure une mission d'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'égagement depuis deux saisons au profit des Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe.

Cette prestation de fauchage concerne 390 kilomètres entretenus en deux passes distinctes et mobilise actuellement 3 agents (pour 1.7 équivalents temps plein), un tracteur épareuse et un véhicule utilitaire.

La prestation fait apparaître une perte financière à la charge du Grand Périgueux pour la saison 2018/2019 de 37 000 €.

Afin de permettre une optimisation des tâches et donc des coûts et d'organiser au mieux le fauchage sur les voies communales, il sera proposé une évaluation de cette prestation, en concertation avec les communes concernées.

L'objectif d'une gestion efficiente reste une priorité qui permet à la collectivité de générer des économies nouvelles et substantielles malgré l'accroissement du volume de patrimoine (tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement).

BILAN 2018

a) Equipements culturels et sportifs

- Les travaux du gymnase Sud (St Pierre de Chignac) se sont achevés en février 2018.

Les travaux du gymnase Nord (Agonac), débutés en décembre 2017, ont été réceptionnés en décembre 2018. L'ouverture est prévue courant janvier, après passage de la commission de sécurité

Le gymnase Est, localisé à Sarliac-sur-l'Isle a fait l'objet de réflexions sur son implantation et sa consistance technique.

Les dépenses de l'année 2018 pour ces travaux représentent une enveloppe de 2 215 000 € HT.

- Concernant la piscine de Boulazac Isle Manoire, l'année 2018 a vu la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, permettant de lancer ce marché dans le cadre d'un marché global de performance. Par ailleurs, le conseil communautaire a délibéré en fin d'année pour acter la réalisation de 5 lignes d'eau, permettant ainsi l'accueil des apprentis du Campus de la Formation de Boulazac Isle Manoire, ainsi que les collégiens de Vergt, Thenon et Michel de Montaigne.

b) Les Itinéraires Alternatifs

En matière de travaux, le premier tronçon de l'itinéraire alternatif Nord (commune de Trélissac) a été achevé le traitement du tronçon entre le lieu-dit « La Chaumardie » et le giratoire du Pouyaud. Les travaux envisagés pour le mandat sur cet itinéraire sont ainsi achevés.

Les travaux de l'itinéraire Sud Est (communes déléguées de St Laurent sur Manoire et Atur)) ont quant à eux débutés :

- Une première section entre le giratoire de Meyrinas à St Laurent sur Manoire et l'ouvrage autoroutier a été réalisé au printemps 2018, ces travaux consistant essentiellement à réaliser la réfection de la chaussée existante.
- Les travaux de la seconde section située entre l'ouvrage autoroutier et le lieu-dit des « Moulin à vents » à Atur ont débuté en septembre 2018.

Sur l'itinéraire Nord Est (Cornille), les études se sont poursuivies (études loi sur l'eau), ainsi que les acquisitions foncières.

Concernant l'itinéraire Centre, les travaux de mise à double sens et la modification du giratoire ont été réalisés, permettant ainsi la circulation conformément aux résultats de l'enquête origine destination de 2016, qui préconisait le renforcement de l'axe bretelle de bassin/rue Claude Bernard/Boulevard Lakanal pour permettre le contournement du centre-ville, en accompagnement des projets de la Ville de Périgueux (réaménagement des boulevards) et du Grand Périgueux (BHNS).

Le montant total des dépenses pour l'année se montent à 1 500 000 € HT.

c) Voie verte et vélo route :

L'année 2018 a vu le démarrage des travaux de la voie verte de Bassillac, qui relie la voie verte des berges de l'Isle depuis le pont de Charrieras à Trélassac jusqu'au bourg de Bassillac.

Le montant des dépenses pour l'année s'élève à 200 000 € HT.

d) Les projets liés à la mobilité :

Les travaux en lien avec la mobilité sont décrits précisément dans la partie mobilité du présent document.

Le montant des travaux se montent à 5 500 000 € HT au titre de la mobilité.

On retiendra les principales réalisations de l'année :

- Réalisation des aménagements du BHNS sur le secteur Fénelon – Saint Georges – rue Lacombe – Bld Stalingrad – Bld du petit Change
- Réalisation des aménagements du BHNS sur le bld maréchal Juin, en amont et en aval du Pôle d'Echanges Multimodal
- Démarrage des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal
- Réalisation des Pôles d'échanges secondaires de St Georges et de la place du 8 mai
- Aménagement du parking relais de Charrieras

Les autres projets ont vu la poursuite des études :

- Deuxième phase de mise en accessibilité des quais bus
- Aménagement de la halte ferroviaire de Niversac
- Aménagement du parking de co-voiturage des Versannes
- Lancement des études de la seconde phase du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de périgueux, avec la reconstruction de la passerelle de la gare et la mise en accessibilité des quais.
- Aménagements BHNS du secteur Bugeaud/Wilson
- Aménagements BHNS du secteur Coulounieix Chamiers
- Aménagement du parking relais de Borie Marty

e) Enfance et petite enfance

Concernant la crèche Clos-Chassaing, l'année 2018 a vu le démarrage des travaux de construction de ce nouvel établissement.

Par ailleurs, il a été acté la construction d'un équipement neuf en remplacement de la crèche Calins-Calines. Pour cela, la ville de Périgueux mettra à disposition un terrain, dont elle doit faire l'acquisition.

Les études se sont poursuivies sur la réhabilitation de la crèche de Mensignac, avec la définition du projet et les modalités de réalisation qui débutera en 2019.

L'ensemble des dépenses liées à l'enfance et la petite enfance se monte à 810 000 € HT.

f) Développement économique

En 2018, une vingtaine de viabilisation de lots ont été engagées pour un montant d'environ 90 000 € HT.

Concernant le quartier d'Affaire, le site a fait l'objet d'une opération de dépollution. Par ailleurs, le marché de travaux pour la viabilisation du site a été attribué.

Un maître d'œuvre a été désigné pour la création du parc d'activités de Marival à Marsac sur l'Isle, ainsi que pour le réaménagement du multiple rural de Lacropte.

Les études se sont poursuivies pour l'aménagement du parc d'activités de Sorges. Les marchés de travaux ont été attribués en fin d'année 2018. Par ailleurs, le Grand Périgueux a désigné la SEMIPER comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un garagiste qui s'installera sur le parc. Le bâtiment lui ??

Pour le pôle de la formation à Boulazac Isle Manoire, le concours a eu lieu pour la construction du bâtiment, et un maître d'œuvre a été désigné pour la réalisation des aménagements routiers.

• Tourisme

Concernant la restructuration du site de Neufont à Saint Amand de Vergt, le maître d'œuvre a été désigné et les premiers éléments d'études ont été présentés.

• Santé

Les travaux de maison de santé de Vergt, démarrés en septembre 2017, se sont achevés avec la mise en service de l'équipement en octobre 2018. Le montant des travaux s'élève à 1 450 000 € HT.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

1- Equipements culturels et sportifs

- En 2019, la mise en service du gymnase Nord (Agonac) aura lieu en début d'année.

Concernant le gymnase Est (Sarliac-sur-l'Isle), l'année 2019 sera consacrée à la reprise des études pour inscrire cet équipement dans les orientations du Plan Climat Air Energies (PCAET). La réalisation est envisagée pour 2021-2022.

- Concernant la piscine de Boulazac Isle Manoire, le lancement du marché global de performance interviendra dès le mois de janvier, permettant la désignation d'un opérateur de construction au troisième trimestre 2019. Le démarrage des travaux est envisagé pour le 1^{er} trimestre 2020.

2- Les Itinéraires Alternatifs :

Les réalisations de 2019 porteront sur les tracés suivants :

- Itinéraire Sud Est (communes déléguées de St Laurent sur Manoire et Atur) : la fin des travaux du tronçon sont intervenues courant janvier 2019.
- Itinéraire Nord-Est : l'appel d'offre pour les travaux concernant le tronçon de la traverse du bourg de Cornille sera lancé en février 2019, pour un démarrage des travaux prévu au printemps 2019 et une fin en août 2019. La commune accompagne les travaux du Grand périgueux par des travaux d'édilité et d'aménagement dans le centre du bourg.

Par ailleurs, les études se poursuivront sur 2 tronçons :

- Itinéraire Sud-Est (commune déléguée d'Atur) entre le lieu-dit « Moulin à vent » et le lieu-dit « 4 routes », à l'intersection avec la RD2
- Itinéraire Nord Est (Cornille) : carrefour avec la RD69.

3- Les voies vertes et les vélo-routes

En 2019, le lien entre Trélissac et Bassillac sera achevé. Le budget de l'opération est de 300 000 € HT.

Il sera ensuite lancé 2 marchés d'étude :

- Pour le tronçon reliant Trélissac à Escoire, il sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce tronçon où les acquisitions foncières sont faites sur une majorité du parcours. Les travaux seront envisagés en 2 phases : une première phase entre Trélissac et Antonne-et-Trigonnant en 2020, et une seconde phase entre Antonne et Trigonnant et Escoire en 2021.
- Pour le tronçon reliant Escoire à Savignac les Eglises via Sarliac-sur-l'Isle, une étude de faisabilité visant à définir le cheminement de ce nouveau tracé, ainsi que le coût de l'opération sera réalisé

4- Les projets liés à la mobilité

En 2019, les travaux suivants vont être réalisés :

- Deuxième phase de mise en accessibilité des quais bus
- Aménagement de la halte ferroviaire de Niversac
- Aménagement du parking de co-voiturage des Versannes
- Aménagements BHNS du secteur Bugeaud/Wilson
- Aménagements BHNS du secteur Coulounieix Chamiers
- Aménagement du parking relais de Borie Marty

Les études se poursuivront sur les opérations suivantes :

- Lancement des études de la seconde phase du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de périgueux, avec la reconstruction de la passerelle de la gare et la mise en accessibilité des quais.
- Lancement des études pour l'aménagement des parvis des haltes TER de Razac-sur-l'Isle, Marsac sur l'Isle et Boulazac
- Troisième tranche de mise en accessibilité des quais bus

5- Enfance et petite enfance

La livraison de la crèche Clos Chassaing à Périgueux est prévue à l'automne 2019

Les travaux prévus sur la crèche de Mensignac sont également prévus au cours de l'année pour un montant d'opération de 350 000 € HT.

6- Développement économique

En 2019, les travaux porteront sur :

- La viabilisation du Quartier d'affaires dans la foulée des travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal.
- La réalisation des travaux du parc d'activités de Sorges-et Ligueux en Périgord.

Concernant les parcs d'activités, les études suivantes seront menées :

- Aménagement du parc d'activités de Marival à Marsac-sur-l'Isle : réalisation des études et des opérations préliminaires (diagnostic archéologique).

7- Tourisme

Pour le site de Neufont, l'année 2019 verra le démarrage de la première tranche de travaux envisagée pour l'automne 2019. Le montant global de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT, hors acquisition de nouveaux hébergements pour le camping.

Par ailleurs, il sera engagé les études préalables à la réhabilitation du village vacances de Sorges et Ligueux en Périgord, avec la première opération qui consistera en la création d'un terrain de tennis.

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI

Commission Développement Economique

BILAN 2018

Après finalisation de son régime d'aides aux entreprises, le Grand Périgueux a renforcé en 2018 sa politique d'appui au développement des entreprises par l'augmentation de son soutien financier aux investissements productifs générateurs d'emploi sur l'agglomération.

A Périgueux, le projet ambitieux du Quartier de la gare du Grand Périgueux avec ses 35 000 m² d'espaces professionnels dédiés au tertiaire et aux commerces de proximité, en lien avec le projet de pôle multimodal laisse à voir de belles perspectives d'implantations d'entreprises et de services de proximité. Déjà, des promoteurs et investisseurs locaux se positionnent pour investir sur le site et travaillent sur la faisabilité des projets.

La politique de requalification des zones d'activités économiques de Péri-Ouest (îlot Gemo), sur la ZAC de Boulazac Isle Manoire et sur la commune de Chancelade se renforce par des conventions de partenariats avec l'EPF, organisme partenaire, pour assurer le portage foncier et immobilier lors des prochaines étapes de requalification, et des accords financiers passés avec les communes.

La volonté de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, d'explorer son potentiel et de faciliter son rôle de levier pour la cohésion sociale se traduit par l'aide à la création de l'incubateur Emergence Périgord portée par l'association Coop Alpha. Cet outil favorise l'émergence de nouveaux projets accompagnés par le réseau des acteurs clés de l'ESS sur trois étapes successives : la pré-incubation, l'incubation et la fabrique à initiatives.

Le soutien aux activités du commerce et de l'artisanat autorisé par la définition d'un intérêt communautaire compatible avec la loi NOTRe s'est concrétisé par la participation du Grand Périgueux au programme du FISAC Pays de l'Isle, ainsi qu'à l'opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la Ville de Périgueux.

De plus, l'aide aux opérations communales de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, s'est traduite par l'accompagnement du Grand Périgueux aux projets des communes de Château l'Evêque, de Sorges et Ligeux et Savignac les Eglises. Il s'agit de favoriser également la création de nouvelles zones d'activités artisanales visant à préserver l'offre de services en zones carencées.

Les partenaires économiques publics ont validé ou sont en passe de valider leur soutien financier au projet de pôle numérique Digital Valley : Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires qui inscrit le projet innovant dans le programme Action Cœur de Ville.

- **Le Quartier d'affaires du Grand Périgueux**, à Périgueux : les travaux de dépollution du site ont été réalisés pour un montant de dépenses de 300 K€ HT. Le marché de travaux pour la viabilisation a été attribué.

Des promoteurs travaillent sur des projets immobiliers et leur faisabilité pour accueillir des entreprises en lien direct avec le Grand Périgueux.

- **Requalification des Zones d'activités et opportunités foncières**

- ZAC Epicentre : l'EPF, l'agglomération et la ville ont validé une hypothèse d'intervention recentrée sur une emprise foncière de 35 000 m² (dont deux locaux vacants) pour des montants d'acquisition évalués à 7 990 000 €. Cette opération permettrait l'arrivée de nouvelles enseignes dans le bricolage et l'équipement de la Maison avec 24 200 m² de nouveaux locaux. Afin de minimiser les coûts, 20 797 m² de locaux professionnels seraient maintenus en l'état.

Des négociations sont en cours avec un propriétaire pour un montant d'acquisition à 645 000 €.

La création du nouveau tronçon de RD5 en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental serait rendue possible avec un nouveau tracé plus adapté à la réalité commerciale du site.

- Péri-Ouest : le projet de requalification de la partie commerciale est lancé. Des discussions sont en cours avec les services de l'Etat pour déplacer et relocaliser les pistes utilisées pour le permis de conduire. Cette opération favoriserait la démarche de remembrement du foncier nécessaire sur l'îlot GEMO.

- En prolongement de Péri-ouest, des opportunités d'acquisition foncières ont permis au Grand Périgueux d'acheter à Péri-Ouest 8 119 m² pour un coût de 48 714 €. Il s'agit des terrains Marquet derrière les enseignes Kalhyge et Grand Frais.

Un travail de veille foncière laisse à voir un travail de négociation pour les prochains mois concernant des terrains d'une surface totale de 5,5 ha sur la route de Ribérac, en vue de créer un nouveau parc d'activités.

Îlot Beauronne : opportunité d'acquisition de trois ensembles immobiliers autorisée dans le cadre d'une convention signée avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine pour un portage financier maxi de 2 000 K€.

- **Les études pour les futurs travaux d'aménagement**

- Parc d'activités de Marival à Marsac sur l'Isle : un maître d'œuvre a été désigné pour la création du parc. Acquisition complémentaire de foncier pour une surface totale de 2 587 m² pour un coût d'acquisition de 152 K€.
- Projet de réaménagement du multiple rural de Lacropte : un maître d'œuvre a également été désigné en décembre 2018.
- Parc d'activités de Sorges : attribution fin 2018 des marchés de travaux. D'autre part, le Grand Périgueux a désigné la SEMIPER comme AMO pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un garagiste sur le parc.

- **Projet de giratoire Cré@vallée est (la Petite Borie à Coulounieix-Chamiers)** : les études techniques ont été lancées, en lien avec le conseil départemental, pour le projet de dimensionnement du giratoire et l'accès au parc pour un montant de 150 K€

- **Les aides aux investissements des entreprises, au commerce et à l'artisanat de proximité** : le montant des subventions versées aux entreprises ayant des projets d'investissements, au programme FISAC de la Ville de Périgueux et aux différents organismes de soutien au développement économique s'élève à 218 619 €.

Le soutien au FISAC Pays de l'Isle a été accordé à hauteur de 21 000 € sur une période triennale : 2018-2019-2020.

Le Grand Périgueux a aidé le programme FISAC de la Ville de Périgueux à hauteur de 28 000 €.

Les entreprises bénéficiaires des aides aux investissements productifs concernent aussi bien des TPE artisanales que des entreprises engagées dans le programme régional « Usine du Futur ».

Le Grand Périgueux s'est par ailleurs porté acquéreur d'une licence IV en vue de faciliter d'éventuels projets futurs

Les ventes de terrains dans les parcs d'activités économiques : 16 projets d'implantation d'entreprises sur les parcs d'activités économiques ont fait l'objet de ventes de terrains, soit l'équivalent de 6,88 hectares pour 1 M€ de recettes.

2- Le lancement d'une stratégie d'attractivité pour promouvoir le territoire et favoriser l'arrivée de nouvelles compétences :

- **Superigoureux** : la marque de territoire portée par le Grand Périgueux et sa gouvernance représentée par des acteurs publics et privés souhaite lancer la promotion de Périgueux et sa région. Ainsi un plan d'action a été élaboré avec les partenaires économiques pour mettre en œuvre sa stratégie d'attractivité auprès des cibles. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins et attentes des professionnels locaux et extra-locaux en matière d'information, de services et d'accueil sur le territoire. Des supports de communication ont été élaborés pour promouvoir la destination touristique de Périgueux et sa région.

Une Charte d'engagement rédigée en 2018 sera présentée aux acteurs économiques et touristiques locaux. Elle sera le marqueur fort de l'engagement des acteurs locaux dans l'approche partenariale voulue par la marque Superigoureux.

Dans le cadre du marché de la marque de territoire, une grande enquête élaborée sur la base des propositions opérationnelles des partenaires du secteur tourisme et de l'économie est en ligne depuis décembre 2018 sur le site portail www.superigoureux.com pour interroger les cibles sur l'offre de services à destination des entreprises et des touristes.

Le site portail a été complété de témoignages des acteurs du développement local.

- **Soutien à l'IUT Campus Périgord** : participation financière annuelle du Grand Périgueux à hauteur de 25 000 € en contreparties de participations aux projets du Grand Périgueux, de stages et de travaux d'étudiants.

3- La structuration des filières d'excellence et la mise en réseau

- **Digital Valley** : les rencontres avec les acteurs locaux et régionaux du développement économique se sont poursuivies : entreprises de différents secteurs d'activités, l'Institut du Goût du Périgord-Imasens, le Centre aquitain des Technologies de l'Informatique et de l'Electronique (Catie), l'UIMM, etc...

Un projet de statuts de l'association et de gouvernance a été rédigé. De plus, le projet de pôle a obtenu un accord de soutien à l'amorçage, au fonctionnement et à l'investissement du Conseil Régional à hauteur de 730 000 €.

Le Conseil départemental rencontré en décembre 2018 validé son soutien financier sur le budget de fonctionnement et d'investissement, dans des proportions restant à préciser.

Dans le cadre du projet Cœur de Ville, La Banque des territoires a validé fin décembre 2018 une formule d'accompagnement au projet de pôle Digital Valley en trois étapes successives sur l'expérimentation – innovation :

- 2019 : avant le lancement du pôle : une AMO financée à 100% par la banque des Territoires (étude sur 25 jours). Le Grand Périgueux doit définir le cahier des charges pour la mission d'accompagnement assurée par le cabinet qui sera retenu par la banque des territoires
 - 2019 -2020 / Année 1 – année 2 : un co-financement au budget de fonctionnement et d'investissement sous forme de subvention à hauteur de 150 000 €
 - 2021 / Année 3 : un appui à l'évaluation via une étude de 20 000 € financée à 100% par la banque des territoires
- **Manufacture Gourmande** : le Grand Périgueux a validé son soutien à l'Association de préfiguration de la Manufacture Gourmande sous la forme d'une subvention :
 - de fonctionnement d'un montant de 28 400 €, correspondant à 33,34% du budget de fonctionnement de 85 200€.
 - d'investissement de 33 750 € correspondant à 33,34% du budget d'investissement de 101 250 €
 - **Salon du Livre Gourmand et Périmeuh** : le Grand Périgueux a validé son soutien aux évènements concourant à l'animation économique : montant de la subvention 15 000 € à l'association CLAP pour l'organisation.
 - **La continuité de la politique agricole et forestière en faveur du Programme Alimentaire Territorial** : acquisition de terres agricoles à Chancelade, Chercuzac pour 11 ha de foncier et un coût d'acquisition de 77 655 €. Installation de deux ingénieurs, en tant que maraîchers et un paysan boulanger bio, en espace test sur une période de 2 ans maximum dans un 1^{er} temps, pour une installation sur site avec un bail rural environnemental en tant qu'exploitants agricoles dans un 2^{ème} temps.

4- Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

- **Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale** : le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1^{er} janvier 2017. En 2018 le Grand Périgueux a décidé de verser une subvention de 96 000 € à la Maison de l'Emploi et de 122 843 € à la Mission Locale.

- **Le projet de réhabilitation et d'agrandissement des locaux du** universitaire de la Grenadière à Périgueux dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2015-2020. Le montant total du projet s'élève à 5,4 M€ dont une participation du Grand Périgueux à hauteur de 850 000 €
- Le programme d'investissements permettra d'accueillir sur 5 278 m² de surface réhabilitée et sur 985 m² de surface nouvelle créée : l'Institut de Formation en soins infirmiers (IFSI), et l'Institut de Formation d'aide-soignant (IFAS) sur le site utilisé par l'Université de Bordeaux—Institut de Droit et d'Economie (IDE), l'Ecole de professorat et de l'éducation (ESPE) et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Le projet d'agrandissement et de rénovation du Campus Périgord prévoit principalement la mutualisation des locaux des établissements du site et comprend la création, par extension, d'un learning center, de lieux de vie étudiante, de salles d'enseignement, d'espace administratif et de locaux d'archivage

- **Pôle de la formation à Boulazac Isle Manoire** : après lancement d'un concours pour la construction du bâtiment, un maître d'œuvre a été désigné pour la réalisation des aménagements routiers, en vue de parvenir à la pacification du site.

Au total le budget de fonctionnement 2018 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élève à 1,7 M€ HT et le budget d'investissement à 3,5 M€ HT.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'année 2019 sera marquée par le prolongement de la création de parcs d'activités économiques, la commercialisation du Quartier d'Affaires du Grand Périgueux (QAGP), par la volonté d'octroyer des aides financières aux entreprises pour favoriser l'investissement, le lancement de la plateforme web en faveur de l'attractivité et le lancement du pôle Digital Valley

1- Le soutien aux entreprises locales et à l'économie de proximité

- Développement et commercialisation des parcs d'activités. Pour 2019, les principales opérations qui vont être engagées sont les suivantes :
 - **Quartier d'affaires du Grand Périgueux**, à Périgueux : réalisation des travaux d'aménagement et de viabilisation pour un montant prévisionnel de 650 000 € en 2019. La réalisation des travaux est prévue à partir de février 2019, pour un montant global de 1,775 K€ HT (à la suite des travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal).

- **Cré@vallée Est** (la petite Borie à Coulounieix-Chamieule) : réalisation des études d'aménagement et dépôt du permis d'aménager
- **Parc d'activités de Sorges et Ligueux en Périgord** : réalisation des travaux d'aménagement à compter de février 2019 pour un montant prévisionnel de 600 k€ HT, cofinancé à 50/50 entre la commune et le Grand Périgueux.
- **Multiple rural de Lacropte** : réalisation des travaux en 2019 pour un montant estimé à 95 K€ HT
- **Futur parc d'activités de Marival (Marsac)** : réalisation des études techniques et des opérations préliminaires/procédures administratives pour le diagnostic archéologique avant les travaux d'aménagements prévus pur début 2020

• **Acquisition de terrains :**

- L'acquisition des terrains à Chancelade pourrait être concrétisée suite au travail lancé en 2018, en vue de la création de nouveaux parcs d'activités :
Terrains Kowalski : des études de faisabilité sont en cours – coûts dans les OB 2019 ?
- Extension du parc d'activités Les Pradelles, la Douze : coût d'acquisition 72 000 € (24 000 m² à 3€)
- Terrains communaux Sarliac : projet de création d'un parc d'activités : montant coût prévisionnel d'achat ? + montant études de faisabilité ?

• **Requalification des Zones d'activités :**

- ZAC de Boulazac: en 2019, en complément aux acquisitions de l'Etablissement Public Foncier, le Grand Périgueux pourrait faire des acquisitions d'opportunité avec la condition d'avoir ou de maintenir des locataires dans une optique de maîtrise foncière,
- Péri – Ouest : lancement de l'opération de remembrement avec la relocalisation des pistes de conduite. Coût estimatif de l'opération : 4 600 000 €, avec un déficit prévisionnel de 920 K€ co-porté à 50/50 par le Grand Périgueux, soit 460 000 €, et par les mairies de Marsac sur l'Isle (87 % sur la part des 50% du déficit), soit 400 000 € et de Chancelade (13% sur la part des 50% du déficit) soit 60 000 €). La répartition est faite au prorata de la superficie du parc d'activités. L'intervention de l'EPF en cours de discussion pourrait venir alléger cette contribution

- **Les aides au développement économique : soutien aux investissements productifs des entreprises, aux commerces et à l'artisanat de proximité**

Le montant attribué à l'investissement des entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'inscrit dans une autorisation de programme de **300 00 k€**. Le montant des aides à l'investissement productif des entreprises *attribuées en 2018* et à verser en 2019, s'élève d'ores et déjà à 172 534 €.

Dans le cadre de la politique d'aide au commerce et à l'artisanat, le Grand Périgueux versera une subvention de 15 000 € à la commune de Savignac les Eglises et 21 000 € au FISAC Pays de l'Isle.

2- Attractivité : lancement de la stratégie de communication web et engagement des partenaires au travers de la Charte

- **Superigoureux** : création de la plateforme web économique et lancement en septembre 2019 pour un budget prévisionnel de 80 000 €. L'objectif principal est de faire évoluer l'image du territoire, accompagner le développement des entreprises et l'installation de nouvelles. Il s'agit aussi de valoriser les services aux entreprises portés par Superigoureux éco (LGP et partenaires) : dans une logique de service client et de fidélisation : **faire témoigner des entreprises, services intégrés pour le recrutement de salariés, promotion des filières et pôles d'excellence et d'innovation, mutualisation d'une bourse à l'immobilier d'entreprises**
- **Maison de l'Aquitaine à Paris** : co-organisation et structuration d'un évènement avec la communauté d'Agglomération du Grand Bergeracois pour communiquer sur la marque de territoire Superigoureux éco qui ambitionne de faire la promotion de Périgueux et sa région auprès des entreprises exogènes :
 - mission auprès d'un prestataire (agence de communication pour création sur différents supports : créations contenus pour différents papier, kakemonos, supports numériques, création d'un film audio-visuel (à exploiter pour la plateforme web superigoureux éco) de promotion du territoire +réalisation/impression) :
Montant global 25 000 €, à 50/50 pour la CAB et le GP, **soit 12 500 € pour le GP.**
 - dispositif de promotion événementielle de la Maison de l'Aquitaine :
Forfait pour diffusion sur supports, écrans dynamiques : 1 000.00 €
 - frais de réception
- **Création et renforcement des formations initiales** : la stratégie d'attractivité du Grand Périgueux trouve également sa pleine expression dans l'appui au programme de formations. Il participe à l'effort pour attirer de nouveaux étudiants et renforcer son offre de formation sur l'agglomération de Périgueux :
 - Versement de la subvention de 25 000 € à l'IUT

- Plusieurs projets structurants portés par l'IUT sont en cours pour la période 2019-2024 avec la création notamment de la licence professionnelle Développeur Big Data après le travail réalisé par le lycée Bertran de Born sur la maquette pédagogique en lien avec les entreprises partenaires et après validation de l'Université de Bordeaux – IUT de Gradignan en novembre 2018
- Aides aux travaux d'investissements sur le campus de la Grenadière à hauteur de 480 000 €.
- **Communication économique sur les 23 parcs d'activités existants et sur les 3 futurs (Sorges, Marival, Cré@Vallée est)** pour renforcer l'accès à l'information : lancement d'un marché à bon de commande pour de la prestation de services pour l'entretien, la maintenance, la fourniture (pose et dépose avec travaux) de mobilier urbain de micro signalisation sur les parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire gérés par le Grand Périgueux.

Le coût projeté pour la période de 2019 – 2024 s'élèverait à 170 K€

3- L'accompagnement à la transformation des entreprises et structuration des filières agri-agroalimentaires

- **Digital Valley :**

- Au 1^{er} semestre 2019, lancement du pôle avec la création de l'association sous portage public-privé, avec un budget prévisionnel de 227 861€ = (126 011 € en fonctionnement (dont 60 000 € du Grand Périgueux) + 101 850 € en investissement (dont 80 000 € du Grand Périgueux)
- La signature des différentes conventions selon la typologie des partenariats : les partenaires co-financeurs du projet, les chambres consulaires, l'association Digital Aquitaine, convention d'innovation et de Recherche & Développement avec le centre de transfert de technologie - Catie, l'Institut du Goût du Périgord, l'IUT Université de Bordeaux pour la licence pro développeur Big data.

- Le recrutement du Directeur-trice du pôle
- La mise en place d'un lieu transitoire à compter du second trimestre 2019 pour deux ans (2019/2020 et 2020/2021) à Périgueux.
- **Manufacture Gourmande** : la poursuite du soutien à l'association avec une participation à hauteur de 28 400 € en fonctionnement
- **Politique agricole et forestière et projet alimentaire territorial** : le Grand Périgueux poursuit son soutien au Plan Alimentaire Territorial dont un des objectifs est d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles locaux et la structuration de circuits courts sur le territoire du Périgueux. Aussi, est-il prévu :
 - d'acquérir 6 ha 67a de foncier agricole au lieu-dit « la petite Borie »- sur la commune de BIM pour un montant de 18 500 €.
 - A Trélissac, projet d'acquisitions des terrains agricoles : 7,23 ha pour 97 960 €

4- Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

- **Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale** : pour 2019, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention identique à 2018 de 96 000 € (hors mouvements financiers liés au personnel mis à disposition et à la Mission Locale une subvention identique à 2018 de 122 843 € dont le montant du loyer versé par la Mission Locale à la Ville de Périgueux : 41 000 €.
- **Campus de la formation à Boulazac** : le Grand Périgueux a la maîtrise d'une opération urbaine de pacification et de sécurisation du Campus de Boulazac pour un montant prévisionnel de 2,

Une convention financière est en cours d'élaboration avec les partenaires financiers de ce dossier (CRA, CD, CCI, CMA, Etat...)

- **L'appui aux investissements de l'IUT Campus Périgord** : Le montant retenu pour l'opération du site de La Grenadière s'élève à 6,5 M€ TTC (5,40 M€ H.T).

En 2019, le Grand Périgueux participera à hauteur de 420 K€, puis en 2020 pour un montant de 370 K€)

Au total le budget de fonctionnement 2019 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élèverait à 1,3 M€, et le budget d'investissement à 1,6 M€. L'aménagement des ZAE représentera en outre 3,7M€

E. HABITAT ET COHESION SOCIALE

Commissions : Aménagement de l'Espace / Cohésion sociale

BILAN 2018

La politique de l'Habitat et de la Cohésion sociale regroupe sept domaines d'intervention : l'Habitat et le renouvellement Urbain, l'Accueil des gens du voyage, la Politique de la ville, la Santé, la Lutte contre les discriminations, la Prévention de la délinquance, auxquels s'est ajoutée en 2018 la gestion des Affaires européennes.

2- En matière d'habitat et d'accueil des gens du voyage

Après la mise en place en 2017 de plusieurs documents et instances de cadrage stratégique (PLH, règlement d'intervention en faveur du logement social, conférence intercommunale du logement, contribution au Schéma Départemental des gens du voyage), le travail s'est centré en 2018 sur la préparation opérationnelle d'actions concrètes en faveur des habitants et des opérateurs.

La préparation du nouveau programme Amélia 2 pour l'amélioration du parc privé de logements

L'étude pré-opérationnelle du nouveau programme Amélia 2 a été conduite en concertation avec les élus de chaque commune et l'appui d'un groupement « Semiper et Sem Territoires 19 », pour un montant total de 70.000 €. Elle a été subventionnée à 35 % par l'ANAH, soit 24.500 € perçus en décembre 2018). Parallèlement, les propriétaires aidés sur le précédent programme continuent de demander le versement du solde des subventions obtenues : en 2018, 33 logements ont ainsi été rénovés pour un montant de travaux de plus de 1,9 millions d'euros réalisés par des artisans et un total de subventions accordées par le Grand Périgueux de 16.744€. A noter que sur ces 33 logements, 22 appartiennent à des propriétaires bailleurs, et sont conventionnés avec l'Anah, et comptent donc au titre du logement social et de la loi SRU.

La poursuite des aides au développement du logement social, en secteurs urbain et rural

Des aides aux opérations de logement social ont également été accordées en 2018 de manière assez équilibrée entre cœur d'agglomération et milieu rural, sous plusieurs formes :

- **Des subventions classiques**, à la fois sur les communes concernées par la loi SRU (171 logements prévus à Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Chancelade et Périgueux pour un montant total de 256.500 €), mais également en soutien de projets de logements communaux conventionnés en centres –bourgs (5 logements sur les communes de Salon dont 2 logements sociaux et rénovation de 2 logements sociaux et création d'un 3ème à St Amand de Vergt, pour un montant total de 7.500 €, qui s'ajoutent aux fonds de concours.

- Des garanties d'emprunts souscrits par les bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 134 logements sociaux au total sur Périgueux, Trélissac, Champcevinel, Marsac et Chancelade : le montant des garanties s'est élevé à 12,5M€. Pour la 1^{ère} fois, la garantie a été accordée sur un prêt à vocation de rénovation de logements sociaux au bénéfice de l'office intercommunal Grand Périgueux Habitat à hauteur de 799.000 euros.

Les négociations pour le redressement de l'office Grand Périgueux Habitat

La situation difficile de Grand Périgueux Habitat et l'importance des projets à conduire (PRU de Chamiers, remise à niveau de l'état des logements, développement de l'offre, etc.) a nécessité de définir en 2018 un cadre stratégique de redressement de l'organisme impliquant des investissements conséquents jusqu'en 2024 en lien avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif social (CGLLS).

Un protocole a été finalisé fin 2018 actant les aides de la CGLLS en contrepartie des engagements des collectivités (agglomération et communes concernées par le parc de l'office) et de mesures internes de Grand Périgueux Habitat. Ainsi, l'agglomération devrait participer à la consolidation de l'office à hauteur d'un peu plus de 8,2 M€ entre 2019 et 2024.

Ces perspectives de redressement constituent un préalable stratégique dans l'organisation à venir de la fusion des deux offices publics de Dordogne qui a fait l'objet d'un travail préparatoire en 2018 et conduira à la création d'un syndicat mixte départemental dédié au logement social (cf. obligations de la loi Elan).

Un nouveau cadre partagé pour les attributions de logements sociaux

Dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) mise en place en 2017, le travail sur la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux a fait l'objet d'un travail inter-bailleurs, multipartenaires et politique afin d'établir les grands équilibres de mixité et les engagements respectifs au regard des objectifs politiques communs. La CIA a été validée en conseil communautaire le 15 novembre 2018 et entérinée en séance plénière de la CIL en décembre 2018.

La poursuite du travail sur le logement des publics spécifiques

La mise en œuvre du PLH sur le logement des publics spécifiques s'est aussi poursuivie en 2018 :

- Sur le logement des jeunes (poursuite de la plateforme « jesuisunjeune.com » et labellisation 3 nouveaux logements privés, partenariat avec les deux résidences Jeunes de Boulazac et de Périgueux et versement de 21.000 € pour l'accompagnement dans chaque résidence),

- Sur le logement des personnes âgées, le Grand Périgueux participe à l'étude de faisabilité portée par Cassiopea (5.000 € en 2018) d'un espace laboratoire sur le maintien à domicile des personnes âgées, visant à reconstituer, en un lieu, les différentes pièces de vie d'un logement et de présenter toutes les technologies qui peuvent apporter au résident une plus-value pour ralentir de la perte d'autonomie, bien vivre et bien vieillir chez soi.

Ce projet, couplé avec les formations qui y seront dispensées, pourrait inciter les bailleurs sociaux, les promoteurs, les professionnels de l'immobilier et du bâtiment à développer un parc de logements adapté au vieillissement de la population et développer des partenariats technologiques.

La stabilisation de l'organisation de l'accueil des gens du voyage

Enfin l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur les aires s'est stabilisée en 2018 avec l'arrivée en avril d'un nouveau gestionnaire qui a permis à l'équipe de retrouver un effectif de 3 personnes. La faible moyenne de fréquentation des aires (30%) constatée en 2017 a été enrayerée en 2018 avec une fréquentation en hausse constatée (47,5 %). Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec la communauté de communes de Dronne et belle afin d'accueillir des voyageurs en stationnement sauvage sur leur secteur en contrepartie d'une participation financière versée au grand Périgueux (recette de 50.000 €).

Un terrain limitrophe à l'aire d'accueil de Notre Dame de Sanilhac a été vendu à société S2LE pour y réaliser un centre de formation « conduite » (66.000 €). Par ailleurs, une partie de l'emprise de l'aire d'accueil de Sanilhac est également en cours de cession pour permettre de réaliser un parking et développer l'activité d'auto-école. Sans impact sur la bonne gestion du site, cette transaction permettra d'obtenir une recette exceptionnelle supplémentaire en 2019 de 20.000 €.

Enfin, la mission d'accompagnement social des familles, confiée au centre social St Exupéry a été recalibrée sur 1,5 ETP (au lieu de 2). En corrélation la subvention a été revue à la baisse, 45 000 € à partir de 2018 et ajustée selon le niveau d'intervention sur les aires (réalisé en 2018 : 33 983.33 €).

Au total sur l'Habitat, le coût de fonctionnement 2018 s'est élevé à 95.156€ avec 8.490€ de recettes. Les investissements ont représenté 835.213€ en aides aux bailleurs sociaux et aux bénéficiaires du programme Ameliâ 1.

S'agissant du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, le bilan financier tel qu'il figure au projet de compte administratif pour 2018 se présente de la façon suivante :

Dépenses dont salaires :	304 547 €
Recettes hors opérations exceptionnelles :	276 854 €
Recettes exceptionnelles :	
- Vente de terrain :	66 000 €
- Remboursement assurance :	66 286 €

3- En matière de politique de la ville et de renouvellement urbain

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville : une obligation légale

L'année 2018 a constitué un point d'étape intermédiaire du contrat de ville 2015-2020. Ce dernier a fait l'objet d'une **évaluation à mi-parcours** qui a permis de produire des connaissances précises sur ce qui s'est fait en 3 ans dans les quartiers et sur l'évolution de leur situation au regard de l'évolution de l'agglomération. Ce travail a également été l'occasion de vérifier la concrétisation des engagements de chaque partenaire et d'identifier de nouveaux besoins.

Une matinée de restitution et d'échanges a été organisée le 9 octobre 2018 à La Filature en présence de la Préfète, des partenaires-signataires, des porteurs de projets et des conseils citoyens. Finalement réalisée en interne, cette évaluation à mi-parcours a nécessité peu de frais (reproduction du rapport).

Le soutien aux habitants et aux acteurs du territoire

Parallèlement plusieurs actions concrètes ont été conduites :

- Les actions de soutien aux acteurs dans les quartiers et à l'animation des réseaux de la politique de la ville ont été reconduites, quant à elles, dans les mêmes proportions financières que les années précédentes, soit un montant global de 105.000 € (crédits de fonctionnement spécifiques « politique de la ville »).
Des aides aux investissements (173.000€) ont également été apportées à certains acteurs comme la ville de Périgueux pour les aménagements des espaces publics du Bas-Toulon (137.425 €), l'équipe de prévention Le Chemin pour l'aménagement de son local au Gour de l'Arche (15.816 €) et l'association AFAC24 pour la plateforme de mobilité MUST (20.000 €) qui, outre un service de prêts de véhicules aux habitants des quartiers prioritaires, propose une information complète aux habitants de l'agglomération sur toutes les solutions de déplacements existantes sur le territoire (bus, car, trains, etc..) et des infos pratiques (ex : à qui s'adresser pour obtenir une aide au permis de conduire, etc.).
- La mise en place de la « Fabrique à entreprendre du Grand Périgueux » avec un portage par la Maison de l'Emploi a été finalisée. Ce dispositif de la Caisse des Dépôts et Consignations vise un double objectif de création d'emplois et de développement économique. Elle regroupe les différents opérateurs locaux (Chambres consulaires, Coop'alpha, BGE, ADIE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, CSDL, Pôle Emploi) afin de stimuler la culture entrepreneuriale dans les quartiers mais aussi sur le reste du territoire de l'agglomération. Il s'agit d'une plateforme entrepreneuriale à géométrie variable destinée à proposer un parcours de qualité d'accompagnement et de financement des entrepreneurs à chaque étape « de l'idée au projet », en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs économiques locaux. La FAE est financée par la CDC (50%), l'Etat (CGET), la Région et le Grand Périgueux qui a soutenu la démarche à hauteur de 16 500 € en 2018 (dont 6 500 € de crédits PDV).

La convention de partenariat du dispositif a été signée le 6 décembre 2018.

Un changement de mission pour le poste Adulte-Relais

La mission de la Médiatrice Emploi / Formation des jeunes des quartiers s'est arrêtée fin 2017 face à un service public de l'emploi et des partenaires de proximité (centres sociaux en particulier) en mesure de prendre le relais dans l'accompagnement des publics.

Le poste Adulte-relais, soutenu par l'Etat à hauteur de 19 000 €, a été reconduit dans le cadre d'une mission de médiation urbaine et sociale de proximité et d'animation de la Maison du Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire de Chamiers au sein de laquelle les habitants peuvent suivre l'avancement et s'exprimer sur le projet. Le recrutement a eu lieu en juin 2018.

La finalisation du montage de projet et des négociations sur le PRU de Chamiers

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation technique et financière du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Chamiers. Celui-ci a fait l'objet en décembre 2018 de la signature d'une déclaration d'engagement avec la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ANRU et l'ensemble des partenaires, entérinant ainsi une participation de l'Agence à hauteur de 11,5 millions d'euros en subventions directes (tous volets confondus) et 2,5 millions d'euros de prêts bonifiés d'Action Logement (volet Habitat). Cette concrétisation a été rendue possible par la finalisation des études pré-opérationnelles engagées (participation financière du Grand Périgueux de 10.000 €) et l'étude de programmation des équipements et espaces publics (62.000 €).

L'année 2018 a aussi vu une considérable avancée :

- du projet de pôle artisanal porté par Epareca, avec la résolution du problème lié à la présence d'une source de pollution jusqu'alors inconnue. Les premiers acomptes de la participation du Grand Périgueux à l'opération ont été versés (130.335€). Du point de vue des recettes de fonctionnement, la propriété foncière du Grand Périgueux nécessaire à l'opération a été cédée à Epareca début décembre au prix d'achat, à savoir 165.000 €.
- Des premières actions de la « politique des petits pas » et pour concrétiser les intentions de faire auprès des habitants, la nouvelle aire de jeux et le nouveau city-stade ont été inaugurés le 18 septembre 2018, avec une subvention du Grand Périgueux de 10.000€ qui sera versée en 2019.
- De l'implication des enfants et des jeunes sur le projet au travers des ateliers d'urbanisme animés par la cheffe de projet au sein des établissements scolaires pour des coûts peu significatifs (matériel pédagogique).

Au total le coût de fonctionnement 2018 de la politique de la ville et du renouvellement urbain s'est élevé à un peu plus de 104.000 € (3.000 € de recettes), avec des dépenses d'investissement de 358.675 € (186.722 € de recettes).

4- En matière de santé et de lutte contre les discriminations

L'animation des réseaux de partenaires s'est poursuivie, tout comme le pilotage du Contrat Local de Santé avec l'ARS et les partenaires pour un coût de fonctionnement de 3.600 € auxquels s'ajoutent 15.000 € de coût du poste restant à la charge du Grand Périgueux (poste de coordination cofinancé par l'ARS, le Département et l'Etat).

Plusieurs actions ont été conduites en 2018 :

- Les évaluations finales du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville : réalisées en interne, leurs conclusions ont conduit les partenaires à souhaiter reconduire le CLS et le dispositif ASV et à confirmer le maintien de leur financement à 65% du poste de coordinatrice « santé et lutte contre les discriminations » sur les 5 prochaines années.
- La réalisation d'une « étude d'impacts sur la santé » du PRU avec une recette exceptionnelle de 35.000 € de l'ARS qui a couvert 100% du coût de la démarche et du temps mobilisé.
- L'achèvement et la mise en service en octobre 2018 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vergt, équipement majeur qui permet de bonnes conditions d'exercice pour les professionnels de santé et contribue à anticiper le risque de désertification médicale. Le coût d'investissement en 2018 s'est élevé à 1.466.776€ avec un encaissement partiel des subventions de 792.682€. La mise à disposition des lieux aux professionnels de santé s'est fait dans le cadre de baux et sur la base d'un montant de loyers couvrant le remboursement de l'emprunt souscrit par le Grand Périgueux.
- La mise en place d'un régime d'aides aux étudiants internes en médecine (2 jeunes soutenus pour un montant total de 2.400€) et le lancement d'une négociation pour l'obtention d'une 1^{ère} année PACES sur l'agglomération.
- Le déploiement d'actions dans les quartiers avec le Centre Hospitalier de Périgueux et/ou les CCAS (« Ma santé mon quartier », ateliers bien-être, etc.).
- La validation d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations le 31 mai 2018 sur les questions d'emploi, de logement, d'accompagnement des victimes, mais aussi sur les pratiques internes au Grand Périgueux (agents et élus). Une conférence spécifique a été organisée le 4 décembre 2018 avec la participation d'environ 80 professionnels, institutions et habitants de l'agglomération, et des actions associatives ont été soutenues.

Le coût de fonctionnement total « Santé – Lutte contre les discriminations » s'est donc élevé à 4.200 € en 2018, l'investissement restant centré sur la Maison de santé (1.466.776 €).

5- Les dossiers à portée plus transversale

L'instauration d'un Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

La compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance » est une compétence obligatoire pour les EPCI. Dans le contexte actuel de menace terroriste et suite au décret de 2016 qui a étendu cette compétence aux actions de prévention de la radicalisation, l'Etat a d'autant plus fortement sollicité l'Agglomération afin qu'elle mette en place un Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

C'est pourquoi, le Grand Périgueux a créé un CISPD mis en place lors d'une séance plénière le 11 juin 2018. Il concerne les 110.000 habitants de l'agglomération (65.000 en zone police et 45.000 en zone gendarmerie). Il coexiste avec les 3 autres CLSPD communaux (Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Boulazac Isle Manoire).

- Il s'agit d'une instance de concertation, d'animation et de coordination sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans toutes les communes de l'agglomération, regroupant élus, services de l'Etat, socio-professionnels et personnalités qualifiées). L'intérêt est de pouvoir mieux cerner les préoccupations des maires, notamment dans les communes rurales, de répondre aux difficultés rencontrées (délinquance, d'actes d'incivilités, violences, vols, etc.) mais aussi d'informer des solutions mises en œuvre par les forces de l'ordre, les services publics, les associations, etc. dans certaines situations et/ou communes (essaimage).
- C'est un cadre privilégié d'actions, en adéquation avec les problématiques locales, pour l'amélioration du mieux-vivre ensemble. Quatre axes de travail ont émergé lors de la séance plénière du 11 juin : l'aide aux victimes et les violences faites aux femmes, les incivilités (notamment dans les transports), les jeunes (délinquants ou victimes) et la radicalisation.

Les coûts de mise en place du CISPD sont inexistant à ce stade.

La poursuite du Pôle d'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines

Futur tiers-lieu de coopération et d'économie sociale et solidaire, le projet de Pôle a connu en 2018 des avancées significatives. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie début 2018 et les premières études engagées pour un montant de 202.982 €. Parallèlement, en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine et la CAF de la Dordogne, une subvention de 25.000 € a été versée à l'association de préfiguration Camp'US afin de lui permettre de recruter en mai 2018 une cheffe de projet dont la mission est de préciser le modèle économique de ce tiers-lieux. L'association a reçu le 1^{er} prix d'Innov'asso dans la catégorie « mutualisation » en décembre 2018 et décerné par la Région Nouvelle Aquitaine et la DDCSPP.

Le 1^{er} Comité partenarial s'est réuni le 29 mai 2018 et le projet a réuni de nombreux participants ainsi que des propositions d'appui complémentaires, notamment des Dépôts et Consignations. La Région a également confirmé sa participation au projet à hauteur de 1M€ (partie ESS), venant s'ajouter aux 1.5 M€ d'ores et déjà programmés par le Conseil Départemental

Une réunion publique a également été organisée le 26 novembre 2018 à laquelle participait une centaine d'habitants de l'agglomération.

Le plan Action Cœur de ville comme locomotive du cœur d'agglomération

Le programme Action Cœur de Ville est un grand plan qui permet, de réunir l'ensemble des partenaires dont les interventions, conjuguées à l'action des collectivités, doivent dessiner un projet de redynamisation du centre-ville, mais pensé à l'échelle de l'agglomération qui exerce des compétences à fort impact (habitat, développement économique, etc.).

Par convention partenariale signée le 28 septembre 2018, le plan permettra, par les opérations conjuguées de la ville de Périgueux et du Grand Périgueux, de répondre aux problèmes rencontrés par nombre de villes moyennes :

- déprise démographique,
- précarisation d'une partie de la population,
- augmentation de la vacance en lien avec le vieillissement du parc de logement,
- déclin du commerce de proximité de centre-ville fortement concurrencé par les zones commerciales de périphérie.

En complément des huit actions portées par la ville, cinq actions du Grand Périgueux sont inscrites à ce titre : le programme ameliâ 2, le Quartier d'affaires (les services mutualisés du siège de l'agglomération + Digital Valley) et le pôle ESS & des cultures urbaines, opérations à forte valeur ajoutée en termes d'innovation sociale et économique, ainsi que les deux futures passerelles de liaison côté Gour de l'Arche et entre le Pôle de l'ESS et la Filature qui assureront le renforcement des liens entre le centre-ville et les quartiers de la politique de la ville.

S'il n'est pas avéré que des financements supplémentaires seront dégagés sur les opérations, l'inscription de celles-ci dans le plan Action Cœur de ville facilite nettement l'accord et l'intervention prioritaire des partenaires.

Un chef de projet a été désigné en novembre 2018 avec un cofinancement à parts égales ville-agglomération (13.065€/an chacune), une fois déduite l'aide de l'ANAH (26.130€). Sa mission sera d'animer le plan, suivre la bonne mobilisation des partenaires sur les opérations de la ville et de l'agglomération et rendre compte à l'Etat de la bonne mise en œuvre du plan.

La mobilisation des fonds européens sur les opérations structurantes

Les précisions techniques des projets structurants du Grand Périgueux ont permis d'affiner les plans de financement et la possibilité de mobiliser des fonds européens.

- Pour l'axe 5 du FEDER (axe urbain en faveur des quartiers d'1 M€ « réservé »), le Grand Périgueux en sa qualité d'organisme intermédiaire pour la Région a organisé un comité de sélection des projets s'est tenu le 4 avril 2018. Cette étape obligatoire a permis de programmer deux projets : les aménagements du Bas-Toulon portés par la Ville de Périgueux (subvention FEDER validée pour 382.500€) et l'aménagement du pôle artisanal Cap'Artisans sur le quartier de Chamiers par Epareca (subvention FEDER validée pour 615.510€).

Les objectifs de consommation de l'enveloppe « Grand Périgueux » de l'axe 5 du FEDER ayant été atteints dans les délais impartis, la collectivité peut désormais élargir à une enveloppe complémentaire qui permettra de financer le pôle de l'ESS et des Cultures urbaines du Bas-Chamiers (dépôt du dossier prévu fin mars 2019).

- En ce qui concerne l'axe 4 (transition écologique) et notamment l'orientation 4.4 (Accroître la fréquentation des modes durables de déplacements), le pôle d'échanges multimodal de la Gare a fait l'objet du dépôt fin novembre 2018 d'un dossier de demande de subvention à hauteur de 779.389 € (sur un montant de dépenses retenues par l'Europe de 2.934.850€). La demande est en cours d'instruction.

Globalement, le bilan budgétaire 2018 de la politique Habitat et Cohésion sociale s'établit comme suit :

- *En investissement : 2,698 M€ de dépenses (825 K€ de recettes)*
- *En fonctionnement : 885 K€ de dépenses (691 K€ de recettes), compris la masse salariale*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

6- Des cadres stratégiques et de négociation financière

La convention- cadre avec l'ANAH

Elle constitue le socle de mise en œuvre du nouveau programme « Amélia 2 » qui sera lancé dès le 16 janvier 2019 pour une durée de 5 ans. Cette convention devrait être signée en janvier 2019 et fixe les objectifs et les engagements de chaque partenaire dans ce programme (rôle et financements).

- Les coûts du suivi-animation d'Amélia 2 et de la communication devraient être plus impactants en 2019, soit 307.500 € subventionnés de manière importante par l'ANAH et le Département (entre 57 % et 80% de subventions selon le volume de dossiers réalisés)
- Des aides directes devraient être versées par le Grand Périgueux aux propriétaires (investissement aux travaux) pour un total estimé à 109.000 € pour 2019. La convention tripartite permettra ainsi de mobiliser d'autres financements publics importants au bénéfice des habitants de l'agglomération (957.627 € en 2019), ce qui permettra d'avoir un effet levier certain.

La poursuite des autres contractualisations avec les partenaires

- Un avenant au contrat de ville sera élaboré pour proroger le terme du contrat (2022 au lieu de 2020), conformément aux récentes décisions gouvernementales. Cette prorogation ouvre la perspective d'un calendrier plus réaliste pour mettre en œuvre les dernières orientations nationales issues du Pacte de Dijon et de la nouvelle feuille de route pour les quartiers, actée par le gouvernement le 18 juillet 2018.
- Un nouveau Contrat Local de Santé 2019-2023 sera réalisé avec les partenaires, sans doute en interne par souci d'économie, même si elles nécessiteront quelques dépenses de communication (3.000 €) auxquelles s'ajouteront l'aide aux étudiants en médecine (10.000€) et des subventions aux actions dans les quartiers (2.000 €). Ces documents-cadres permettront de continuer à mobiliser tous les partenaires, y compris financiers, sur les actions conduites directement par le Grand Périgueux, mais aussi sur celles des communes et des acteurs associatifs.

Dans ce cadre, un certain nombre de dépenses seront réalisées en 2019 :

- Le soutien aux actions des associations dans les quartiers sera reconduit à hauteur de 100.000 € environ afin de poursuivre l'engagement de l'Agglomération aux côtés des crédits spécifiques de l'Etat et des autres collectivités locales. L'effort sera poursuivi concernant les thématiques de l'insertion et de l'emploi, du lien social, de l'accès aux droits, à la culture et au sport en particulier. Une attention particulière sera portée au développement d'actions en matière d'inclusion numérique ou de sensibilisation à la culture scientifique et technologique.

En termes de recettes, le versement du solde des subventions accordées à l'opération de la Maison de santé sera également sollicité (456.600€).

- La convention-cadre avec l'ANRU sera signée en 2019 et les opérations être lancées. Compte tenu de la diversité des maîtres d'ouvrage (ville, Département, agglomération, office HLM), du nombre d'opérations prévues sur un même lieu et sur un temps court, les partenaires ont souhaité être accompagné par un prestataire commun spécialisé en OPC Urbain (Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des acteurs du projet de renouvellement Urbain) et sollicité le Grand Périgueux pour en assurer le portage (coût évalué à 3.000€ en 2019). L'équipe retenue devrait accompagner le projet jusqu'à son achèvement en 2026.

Les dépenses envisagées pour 2019 concernent :

- La poursuite des travaux d'amélioration de la Maison du Projet (acoustiques et thermiques) pour un montant de 15.000 €
- La poursuite des ateliers d'urbanisme avec l'école élémentaire du quartier (3.000€ : prestations de services, acquisition de matériel pédagogique et pour visite de chantier notamment).
- Le calage avec les parties prenantes concernées de la stratégie et des actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à conduire à mener sur le quartier
- Le versement des subventions de l'aire de jeux pour les enfants et du nouveau city-stade (10.000€), ainsi que l'aide à l'achat de l'ancien Mutant pour y créer le futur Pôle social/maison de quartier (fonds de concours de 31.400€) dès réception de la demande de versement par la commune de C. Chamiers.

En termes de recettes, après un temps de décalage, l'encaissement des subventions de l'ANRU (50%) pour aider le Grand Périgueux à piloter le projet (poste + Maison du projet) sera effectif pour les années 2016, 2017 et 2018 (recette de 93.582€).

7- L'appui à l'attractivité économique et résidentielle du territoire

- En matière économique pour faciliter l'émergence de lieux et d'activités nouvelles et accompagner les créations d'entreprises :
 - Le Pôle des cultures urbaines : futur tiers-lieux de coopération et d'économie sociale et solidaire. Les avant-projets détaillés seront soumis à validation au 1^{er} trimestre 2019 avec dépôt de permis de construire (dépenses estimées à 600.000 € en 2019). Parallèlement, toujours en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine et la CAF de la Dordogne, une subvention de 25.000 € sera versée à l'association de préfiguration afin de lui permettre de poursuivre son travail sur le modèle économique du Pôle et sur la formalisation des partenariats.

Ce projet fera l'objet de demandes de subvention auprès de l'Europe. Au vu de son caractère multifacettes et des enjeux transversaux auxquels il prétend répondre, le pôle doit pouvoir émerger à l'axe 5 (axe urbain pour les habitants des QPV) à l'axe 4 (au titre de la production d'équipements passifs ou s'appuyant sur des énergies renouvelables ainsi qu'au titre de la valorisation des modes actifs pour la partie « passerelles). Le montant total sollicité sera de l'ordre de 2,1 M€ de fonds européens.

- La Fabrique à entreprendre et l'incubateur Emerge spécifiquement à l'accompagnement des créateurs d'entreprises issus des quartiers pour favoriser l'entrepreneuriat ou si besoin orienter les personnes vers du salariat. Ils seront soutenus dans le cadre des aides au développement économique du Grand Périgueux mais aussi des fonds spécifiques de la politique de la Ville.
- L'opération du pôle artisanal Epareca à Chamiers devrait être en phase de finition des travaux fin 2019, avec un acompte de subvention à verser de 110.000 €. La pré-commercialisation sera engagée en partenariat avec la Fabrique à entreprendre qui louera 2 locaux qui seront réservés aux artisans issus des quartiers.
- Dans le cadre du Plan Action Cœur de Ville, un travail spécifique sera également conduit en lien avec le nouveau chef de projet sur la question de la redynamisation commerciale, avec notamment deux études sur la faisabilité de « boutiques à l'essai » qui peuvent permettre à des créateurs ou repreneurs de tester leur activité avant de se lancer définitivement ainsi qu'une étude sur le stationnement.
- En matière d'habitat pour faciliter l'installation des ménages, fixer les jeunes sur le territoire et améliorer les conditions de vie :
 - 256 logements sociaux devraient être réalisés en 2019 sur 10 communes. 76 % de ces logements seront situés sur les 6 communes concernées par la loi SRU aujourd'hui et à court terme (sur Périgueux et 1^{ère} couronne), et 34 % sur des communes plus rurales (Antonne, Bassillac, Château L'Evêque et St Amand de Vergt). La participation du Grand Périgueux à ces opérations s'élèvera à 862.167 €. Cette programmation intègre une expérimentation de 25 logements adaptés aux personnes en situation de handicap mental réalisée à Antonne par l'office intercommunal en partenariat avec l'APEI.
 - L'agglomération renforcera son soutien à la rénovation du parc ancien de Grand Périgueux Habitat à hauteur de 806.450 € en 2019, conformément aux engagements inscrits dans le protocole signé avec la CGLLS pour le redressement de l'office. Parallèlement, le travail de préparation de la fusion de Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat en un nouveau bailleur social unique se poursuivra en lien avec le Conseil Départemental de la Dordogne. La démarche permettra d'aboutir à la création d'un Syndicat mixte en en 2019, au rattachement simultané des deux OPH et à une fusion effective au 1^{er} janvier 2020.
 - Par ailleurs, comme l'agglomération s'y était engagée dans le projet du Campus des métiers de Boulazac, l'accompagnement des jeunes hébergés dans les 2 résidences du Campus sera soutenu avec 42.000 € (21.000 € pour l'accompagnement dans chaque résidence), toujours en complément de la plateforme « jesuisunjeune.com ».

8- La prise en compte de problématiques sociales transversales

La mise en œuvre du Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD)

Suite à la validation du Plan, la dynamique engagée sera poursuivie, avec l'organisation d'une rencontre annuelle, la mise en place d'un réseau de vigilance sur le territoire intégrant la création d'un logo « ici on lutte contre les discriminations », mise en place d'un groupe de travail « élus » sur la gouvernance et la place des femmes, etc.). Le coût est estimé à **23.000 €**.

Un projet de Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés

Suite à la sollicitation de l'Etat, un travail particulier sera réalisé sur les conditions d'intégration, notamment professionnelle, des réfugiés présents sur le territoire. L'Etat souhaite formaliser un Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, en partenariat avec l'Agglomération, afin de permettre la levée des freins à leur intégration dans tous les domaines (accès à la formation linguistique, au logement, aux soins, à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, etc.).

- Une première rencontre a eu lieu avec les Maires de certaines communes de l'Agglomération (centre et 1^{ère} couronne), le 9 novembre 2018 qui ont permis de poser des conditions : transparence, concertation, conditions financières. Des propositions d'engagements du Grand Périgueux et des communes concernées seront formalisées.
- En parallèle et sur cette base, un collectif d'acteurs locaux concernés (maison de l'emploi, mission locale, associations, centres sociaux, etc.) envisage une réponse commune à l'appel à projets national « Intégration professionnelle des réfugiés » qui leur permettrait d'être subventionnés à 80% par l'Etat et donc de disposer de moyens d'agir.

La définition d'une stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Au-delà de la mise en place en 2018 du CISPD, les partenaires ont exprimé des attentes qui constituent une feuille de route pour 2019, mais aussi pour les années suivantes :

- Elaborer un état des lieux de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Périgueux
- Identifier les problématiques / enjeux / objectifs du territoire
- Mettre en œuvre un plan d'actions : définir les axes de travail, organiser des groupes de travail thématiques, mettre en œuvre des actions adaptées aux problématiques locales soulevées.

Globalement, les orientations budgétaires 2019 de la Direction Habitat et Cohésion sociale sont les suivantes :

- Compte Administratif 2018
 - Dépenses fonctionnement : 0.860 M€
 - Recettes de fonctionnement RF : 0.480 M€
- Orientations Budgétaires 2019
 - Dépenses de fonctionnement : 1.170 M€
 - Recettes de fonctionnement : 0.590 M€

A. STRATEGIES TERRITORIALES ET MOBILITE

Commissions : Aménagement de l'Espace / Développement Durable et Environnement / Administration

BILAN 2018

1/ La finalisation des documents de planification en matière d'urbanisme et de développement durable du Grand Périgueux

- Le **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** prescrit en 2015, a été lancé officiellement en avril 2017. Le groupement de bureaux d'études, AT' Métropolis, a été chargé de l'élaboration du document pour un montant total de 859.216 € HT (781.721,50 € HT pour le marché initial et 77.494,50 € HT pour la prestation liée aux Orientations d'Aménagement et de Programmation supplémentaires).

Au total, en 2018, ce sont 716.068,12 € qui ont été engagés au profit de ce projet. Tout au long de l'année, la mobilisation des élus et des services du Grand Périgueux a été importante : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), zonage, travail sur les OAP sectorielles et thématiques, rédaction du règlement, réunions publiques. L'arrêt du projet, initialement prévu au conseil communautaire du vingt décembre 2018, a été reporté au vingt-quatre janvier 2019. L'année 2019 sera consacrée aux démarches plus administratives : notifications aux PPA, enquête publique, analyses et réponses aux différents avis et observations. L'approbation du PLUi est projetée pour le dernier trimestre 2019.

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** et le **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**. Au-delà d'une obligation réglementaire, ces deux documents sont stratégiques pour le Grand Périgueux. Ils visent à intégrer le territoire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : limitation des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables. Après la phase de diagnostic et de définition des enjeux, la stratégie du Grand Périgueux a pu être définie ainsi qu'un plan d'actions ambitieux et réalisable. La position de la collectivité est celle de « coordonnateur de la transition énergétique », c'est-à-dire que la collectivité ne portera pas à elle seule le plan d'actions. Il s'agit bien d'une démarche transversale et partenariale (autres acteurs publiques, acteurs privés). Pour l'année 2018, le Grand Périgueux a engagé 23.000 € (frais d'études).
- **La poursuite de l'accompagnement des communes sur les documents d'urbanisme existants.** Parallèlement aux travaux d'élaboration du PLUi, le Grand Périgueux a poursuivi son accompagnement des communes, afin de faire évoluer les documents d'urbanisme communaux en vigueur et de permettre la réalisation de projets privés, communaux ou intercommunaux sur le territoire.

Aucune nouvelle procédure n'a été lancée en 2018, il s'agit surtout de financer les procédures en cours : modification ou révision de PLU (Notre Périquieu, Périgueux, Boulazac-Isle-Manoire, Coursac, St Geyrac, PLUi CCPVTT, Coulounieix-Chamiers, DECPRO Grun Bordas, Sorges, Antonne, Bassillac, ...), AVAP de Périgueux, PSMV de Périgueux.

Le budget du Grand Périgueux consacré à cette mission en 2018 s'est élevé à 182.938 € (rémunération des bureaux d'études, frais de publicité, d'affichage et de reprographie, commissaires enquêteurs,...).

- Le **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**, document de planification du développement du territoire du Pays de l'Isle en Périgord, a été consacré pour l'année 2018 à la finalisation du diagnostic partagé et à la définition du PADD. La participation du Grand Périgueux au SCOT s'est élevée à 84.840 € en section d'investissement.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est entré sur l'année 2018 dans sa phase de concertation avec l'ensemble des partenaires. Au regard des objectifs de ce document, au regard de compatibilité que devra avoir le SCOT envers lui, il est la « pierre angulaire » de l'aménagement du territoire à l'échelle de la nouvelle Aquitaine.

Il a pour objectif de définir les Grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques notamment dans les domaines suivants :

- Equilibre et égalité des territoires
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Intermodalité, développement des transports
- Environnement
- Développement Numérique, économique, formation enseignement et santé

- **Déploiement des réseaux de communication électronique :**

Le travail de l'opérateur historique Orange a permis de réaffirmer le calendrier de déploiement sur la zone AMII pour une couverture du territoire en 2020.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite du déploiement sur les secteurs de Périgueux la finalisation du déploiement sur la Commune de Trélissac le lancement des travaux de déploiement la zone de Coulounieix-Chamiers. Les études pour la programmation 2019 ont également été lancées sur les communes de Marsac sur l'Isle et Chancelade.

Concernant la zone sous compétence du Syndicat Mixte Périgord Numérique, l'année 2018 a été consacrée à la passation des marchés de travaux suivant la détermination des plaques de déploiement. L'année 2018 aura été également l'année de lancement de la réflexion sur la mise en place d'une zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) sur le territoire.

Pour rappel, le Plan Global des Déplacements (PGD), approuvé par le conseil communautaire fin 2016 est un document qui vise à définir un ensemble d'actions permettant de réduire l'usage de la voiture et de favoriser le report modal (bus, co-voiturage, marche à pied, vélo,...). La mise en œuvre des actions a été programmée jusqu'en 2021 avec un budget prévisionnel d'investissement de plus de 50 M€.

- La modernisation du réseau Péribus initiée en 2016 a été finalisée avec une restructuration intégrale de l'offre bus qui a été rendue opérationnelle à partir du 3 septembre 2018 afin de l'articuler avec les nouveaux usagers du territoire, avec le réseau scolaire et le ferroviaire, pour un montant complémentaire d'étude de 25 000 € HT.
- L'ensemble des arrêts de bus du nouveau réseau ont également été modernisés et actualisés graphiquement pour un montant de 23 000 € HT.
- La livraison des deux véhicules tri-énergie « Businova » a été réalisée début juillet 2019 avec un 2nd montant de paiement de 650 000 € HT mais 194 000 € de pénalité ont été appliquée pour retard.
- Les études pré-opérationnelles des grands projets « Déplacements » notamment Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) se sont poursuivies en 2018 pour aboutir dès le 1^{er} trimestre 2018 au lancement des marchés de travaux :
 - Concernant le 1^{er} Tronçon de la ligne BHNS allant du cours Fénélon – Faidherbe – Boulevard du Petit Change, les travaux ont réalisés et finalisés sur la période de janvier à septembre 2018 pour un montant de 2.9 millions d'€ HT. Ce tronçon ainsi aménagé était opérationnel lors de la mise en place du nouveau réseau de bus.

Concernant le 2nd Tronçon allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants, les travaux ont débutés en mai 2018 et se sont achevés en 1^{ère} partie en novembre 2018 pour un montant de 1.3 millions d'€ HT.

La finalisation de ce 2nd tronçon est concomitante avec les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal qui ont débuté en octobre 2018 pour un montant de 2.9 millions d'€ HT dont 450 000 € liés au BHNS.

Sur l'année 2018, les études liées au BHNS se sont poursuivies pour le secteur 3 qui concerne la rue Wilson à Périgueux pour un montant de 150 000 € HT.

En prévision des futurs aménagements de parkings liés au passage du BHNS (commune de Coulounieix) et du positionnement de la future passerelle de la gare de Périgueux, 3 acquisitions foncières ont été effectuées, pour un montant de 310 000 € HT.

- Les études vis-à-vis de Pôle d'Echanges Multimodal - phase 2 mais aussi la création d'une nouvelle passerelle permettant une accessibilité totale aux différents quais de la gare de Périgueux ont été lancées.
 - Les engagements du contrat d'axe pour la mise en place de la navette ferroviaire se sont poursuivis et intensifiés avec :
 - la poursuite des études de la halte de Boulazac pour un montant de 105 000 € HT ;
 - la signature des conventions de financement des études des haltes de Marsac et de Niversac pour des montants respectifs à la charge du Grand Périgueux de 180 000 € HT et 237 500 € HT.
 - La compétence transports scolaires a été pour la 1^{ère} fois exécutée en totalité par le Grand Périgueux pour un total de 43 circuits et environ 1500 enfants transportés au quotidien. Une 30^{ème} de circuits ont également été remis en concurrence pour la rentrée scolaire de septembre 2018 pour une durée de 4 ans. Ainsi la dépense totale de la compétence a été de 1 110 000 € HT de fonctionnement en 2018.
 - L'agenda d'accessibilité programmé « Transports » adopté en conseil communautaire d'Avril 2016 a vu s'achever ses premières réalisations par la mise aux normes d'accessibilité des arrêts du réseau Péribus ayant été définis comme prioritaires en concertation avec les associations représentant les personnes handicapées. 10 arrêts, dont les travaux avaient commencés fin 2017, ont été rendus accessibles pour un montant de 119 500 € HT. L'arrêt du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers a également été sécurisé et rendu accessible pour un montant de 109 000 € HT. La tranche 2 de mise en accessibilité a également été lancée en étude mi-2017 et les marchés de travaux sont en cours de rédaction. Le Plan Global des Déplacements (PGD) fait également une place importante aux nouvelles mobilités avec :
 - L'approbation du schéma cyclable en octobre 2018 pour un montant de 21 000 euros HT s'est également vue enrichir d'un règlement d'intervention afin que le Grand Périgueux puisse accompagner financièrement les communes, dans la réalisation des aménagements cyclables, via un appel à projet annuel. A ce titre, une enveloppe de 1.2 millions d'€ a été allouée pour la période 2019-2021. L'acquisition et la mise en location (moyenne et longue durée) de 110 vélos dont 70 à assistance électrique sera opérationnelle dès fin avril 2019 pour un budget de 100 000 € HT.
 - Réalisation des travaux du parking relais de Charrieras pour un montant de 170 000 € HT.
 - Dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus, matérialisation des P+R de Auchan, Chancelade, Cré@vallée Nord, Lesparat et l'Aquacap pour un montant de 6500 € HT.
 - Lancement des travaux du parking relais de Borie Marty (commune de Sanilhac) pour un montant de 116 000 € HT et de l'aire de covoiturage des Versannes (commune de La Douze) pour un montant de 105 000 € HT.
- Enfin, de manière transversale à l'ensemble des projets « mobilités » une vidéo présentant l'ensemble des aménagements réalisés et projetés a été réalisée pour un montant de 25 000 € HT.

3/ La consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

L'agglomération du Grand Périgueux a à cœur le développement d'outils et de services pour le compte des communes, en faveur de leurs projets de développement.

- **Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM) :**

A l'exception de la commune de Trélissac, l'ensemble des communes adhèrent à ce service.

Au 16/12/2018, 2.390 dossiers ont été instruits, soit 1.761 Equivalents Permis de Construire (EPC) (contre 2.353 dossiers en 2017 ou 1.778 EPC). On observe donc une légère augmentation du nombre de dossiers instruits, en lien avec l'élaboration du PLUi et donc un nombre croissant de demandes de CUb (520 en 2018 contre 410 en 2017). Le nombre de dossiers tacites s'est élevé sur la même période à 129 DP et 37 PC (soit une perte de 17.185,50 €).

La recette liée à la prestation pour 2017 est de 237.694,50 €.

A cela, il convient de rajouter l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : au 27/12/2018, 1.831 DIA ont été reçues (1.550 DIA saisies, 250 DIA en attente, 31 DIA tacites). En 2017, 1.675 DIA avaient été traitées et 1.200 en 2016), soit une augmentation de plus de 9 % entre 2017 et 2018, et + 52,3% entre 2016 et 2018.

- **Le Système d'Information Géographique (SIG).** Après avoir bénéficié d'un certain nombre de développements (nouveaux applicatifs métiers travaillés avec les services du Grand Périgueux et l'Agence Technique Départementale), le SIG est aujourd'hui stabilisé. Il s'agit surtout d'une mission d'animation et d'accompagnement à l'utilisation (services du Grand périgueux et communes). En 2018, les communes ont principalement été accompagnées sur leurs projets d'adressage.

- **L'Établissement Public Foncier – Nouvelle Aquitaine (EPF-NA) :** Dans un contexte de forte pression foncière liée à la raréfaction des terrains, au maintien indispensable d'espaces agricoles et à des anticipations foncières relatives à de grands projets économiques, d'infrastructures, d'habitat, la nécessité pour l'agglomération du Grand Périgueux et ses communes, de pouvoir disposer d'un outil d'acquisition et de portage foncier est évident. Le conseil communautaire a donc décidé le 23 mars 2017, d'adhérer à l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine. Durant l'année 2018, cinq conventions ont été signées (Périgueux – Chancelade – Trélissac – Sarliac sur l'Isle- Val de Louyre et Caudeau) et six conventions sont en cours d'élaboration pour l'année 2019 (Boulazac Isle Manoire – St Pierre de Chignac – Bassillac et Auberoche – Château l'Evêque – Marsac sur l'Isle – Agonac).

Pour rappel, l'établissement foncier local assiste les collectivités dans leurs projets, dans leurs ambitions en matière de création de logements, de restructuration d'emprises foncières, de revitalisation des centres bourgs, restructuration de l'activité économique et touristique.

5/ Veille sur les opportunités de financements :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** : le concours financier apporté par l'Etat depuis 2016 grâce à ce nouveau fonds, permet aux communes et intercommunalités de réaliser d'importantes opérations d'investissement. *La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes ou la réalisation de nouveaux équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité....* autant de thématiques dont le Grand Périgueux s'est inspiré pour déposer sa candidature et obtenir :
 - Construction d'un gymnase Agonac : **385 000,00 €**
 - Pôle échange de Niversac Phase 2 : **130 000.00€**

6/ La Contractualisation comme gage de financement des projets

- Le Grand Périgueux a en lien avec le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord, travaillé à la définition et la rédaction du **Contrat avec la région Nouvelle-Aquitaine**. La contractualisation reportée régulièrement depuis 2 ans, devrait être délibéré par le Conseil Régional lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2018. Le contrat sera donc effectif en 2019.

7/ Coopération décentralisée

Le Grand Périgueux poursuit son partenariat avec la Province Nord Vietnamienne Lao Cai via un projet de coopération décentralisée. Pour continuer à partager cette politique d'ouverture à l'international, l'agglomération a lancé son 1^e appel à projets «Solidarité Eau et Assainissement» à destination des établissements scolaires, associations, entreprises.

Cet appel à projets est destiné à :

- valoriser une approche locale du développement international
- soutenir le dynamisme de la société civile

Deux projets ont été sélectionnés,

Radio Libre en Périgord : Titre du Projet : Communication autour de l'eau, l'assainissement et la coopération internationale

Résumé du Projet : L'association RLP remplit une mission de communication sociale de proximité en Périgord. Elle est un vecteur de la communication culturelle, sociale et citoyenne en s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire et de valorisation des initiatives du monde associatif. Dans le cadre de ses missions, RLP va préparer et réaliser une série d'émissions radio sur les thèmes de l'eau potable, des systèmes d'assainissement et de la coopération internationale. Ceci dans le but d'informer sur les initiatives prises à l'échelle locale et internationale. Ces émissions seront diffusées à l'antenne toutes l'année. De plus, RLP organise un grand jeu concours sur cette thématique à l'attention des élèves de 3^{ème} des collèges du Périgueux.

Solidarité et Amitié France Madagascar (SAFM) : Construction d'un centre socio-éducatif : Lot travaux sanitaires et réseau d'assainissement »

Résumé du Projet : Installation de sanitaires et réseau d'assainissement du centre médical, social et éducatif sur un terrain appartenant à l'association. Il s'agit de permettre au centre de fonctionner avec les règles d'hygiènes adéquates. Une sensibilisation à l'hygiène est aussi menée par l'association auprès de la population locale.

Ce bâtiment qui bénéficiera des équipements de base et des sanitaires, sera autonome en énergie et sera équipé en eau potable par un puit et un réseau d'assainissement.

La réalisation implique la participation de la population locale, appuyée par les équipes SAFM et des professionnels pour la construction. Une équipe d'ingénieurs étudiants à l'INP de Grenoble assurera l'autonomie énergétique (panneaux solaires et groupe électrogènes) et formeront la population à la maintenance de cette installation. Un partenariat avec les pompiers de Dordogne permettra la mise en service du matériel offert par les pompiers.

Ce bâtiment comprendra : un coin restauration cantine avec cuisine, un dispensaire pour accueillir une permanence de professionnels de santé, une pharmacie, un dortoir pour accueillir les intervenants et éventuellement des villageois en difficulté lors des aléas climatiques, un jardin pour cultiver les aliments de base et gagner en autonomie, un entrepôt de stockage des récoltes.

La construction du bâtiment devrait achevée au printemps 2019.

8/ La troisième année d'exploitation de ligne aérienne Périgueux-Paris

La période de janvier à juin 2018 aura été le dernier semestre d'exploitation de la Liaison Périgueux-Paris dans le cadre du contrat d'exploitation avec la société Twinjet.

En effet, le 1^{er} semestre 2018 aura été marquée par le lancement d'une nouvelle délégation de service public suite, au regard des lignes directrices de la note interprétative du 17 juin 2017, relative au règlement (CE1008/2008) du parlement européen et du conseil au sujet des obligations de service public mais également par la non reconduction du contrat au terme de la procédure de DSP. L'Exploitation de la liaison vers Paris s'est arrêtée au 30 juin 2018.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'année 2019 devrait être articulée autour de plusieurs grands chantiers :

1/ Des outils de planification au service de l'agglomération du Grand Périgueux

- **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal :**

L'objectif du Grand Périgueux est l'approbation du PLUi fin 2019. Aussi, son arrêt sera réalisé au conseil communautaire du 24/01/2019 pour permettre l'ensemble des démarches « administratives » liées à son approbation : consultation et avis des personnes publiques associées (mi-février à mi-mai), enquête publique d'un mois (juin-juillet 2019), analyses et réponses aux observations et avis (été 2019), approbation en conseil communautaire au dernier trimestre 2019.

Le budget prévisionnel pour 2019 consacré au projet est de 250.000 €, comprenant la rémunération des bureaux d'études, les frais de publicité, d'affichage, reprographie et de communication, les frais liés à l'enquête publique (rémunération des commissaires enquêteurs).

- **Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) :**

Le projet de PCAET sera arrêté lors du conseil communautaire du 24/01/2019. Suivra une période de consultations de certaines institutions pour avis et une consultation électronique. Le PCAET pourra ensuite être approuvé à l'été 2019. Pour rappel, le PCAET est intégré au PLUi.

Le budget prévisionnel pour 2019 consacré au PCAET est de 16.000 € (frais du bureau d'études).

- **Documents Communaux :**

Durant l'année 2019, le Grand Périgueux finalisera les dernières procédures de modification ou déclaration de projets emportant mise en compatibilité des PLU communaux, déjà lancées. De même, la révision du PSMV de la Ville de Périgueux sera poursuivie.

Le budget proposé pour 2019 est de 180.000 €.

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

L'année 2019 sera consacrée à l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

La participation du Grand Périgueux visera à s'assurer de la mise en cohérence des politiques de développement et d'aménagement du territoire en matière d'économie, d'habitat, de déplacement et d'environnement notamment de manière à garantir une bonne compatibilité entre SCOT et PLUI.

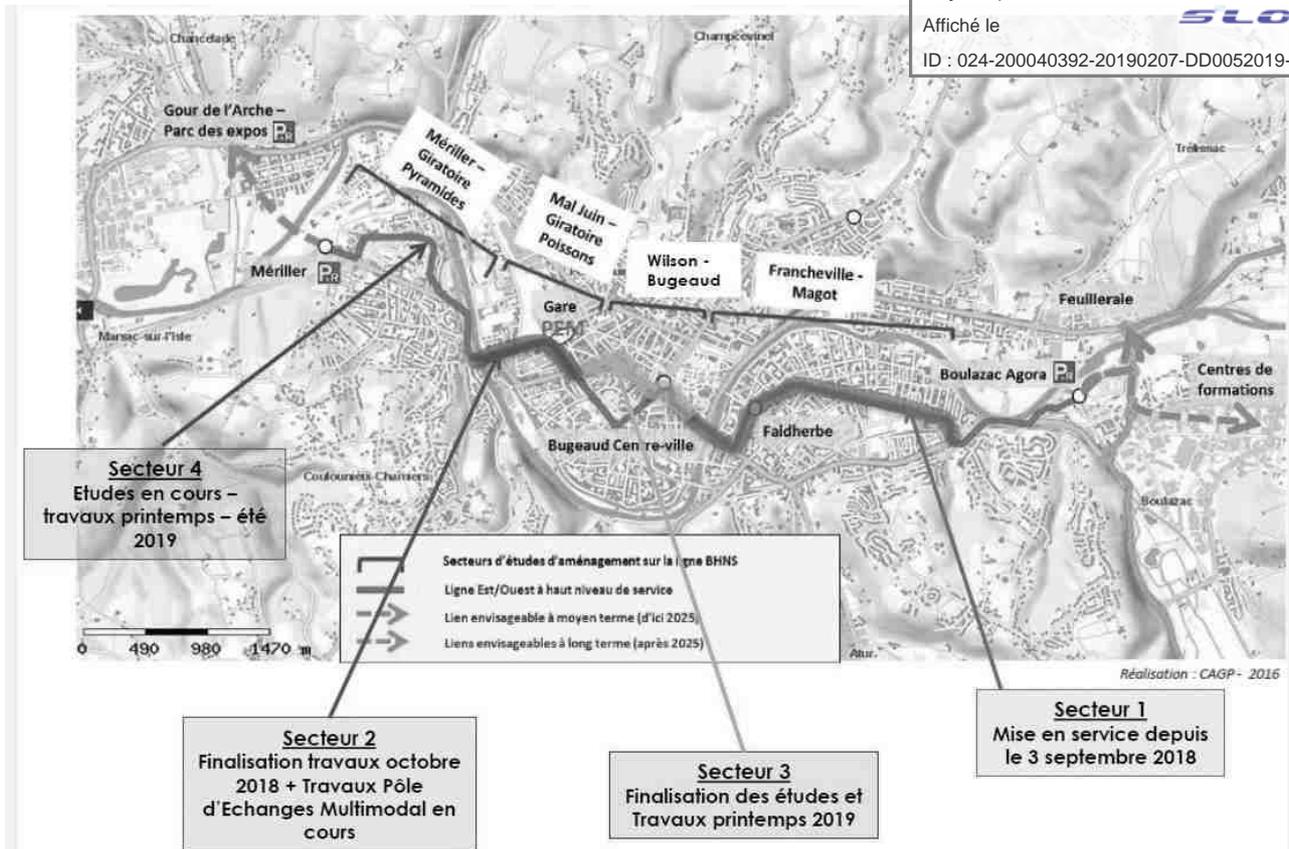
Le budget prévisionnel consacré au SCOT en section d'investissement pour 2019 est de 86 000 €.

- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** entrera sur l'année 2019 dans sa phase de concertation avec l'ensemble des personnes publiques associées.
- **Le Schéma de Déploiement des réseaux de communication électronique**, à l'instar du déploiement de la fibre sur la zone AMII, le Syndicat Mixte Périgord Numérique va engager par phase le développement de fibre sur le territoire l'Agglomération. Concernant la zone AMII, le déploiement des armoires sur la commune de Marsac sur l'Isle et Chancelade vont commencer à compter du premier trimestre 2019, comme sur le troisième et quatrième secteur de la ville de Périgueux. Il est important de noter que dans le cadre du déploiement de la commune de Coulounieix-Chamiers, les zones économiques de Cré@vallée et de Couture seront déployées.

2/ Déplacements et Mobilité

Depuis 2018, le budget Mobilité est essentiellement consacré à la poursuite de la mise en œuvre des actions du PGD avec principalement le démarrage des premiers travaux d'infrastructures qui vont se poursuivre et se finaliser dans certains cas en 2019.

- Les études pré-opérationnelles des grands projets « Déplacements » notamment liées :
 - au Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) conduites en 2018 vont donner lieu à une phase de chantier sur les secteurs 3 et 4 qui devraient ainsi permettre une mise en service totale du BHNS à l'horizon de fin 2019 ;
 - de manière concomitante, les travaux du PEM de la gare de Périgueux seront achevés avec une mise en service dès le printemps 2019.
 - les études pour la création d'une nouvelle passerelle et le réaménagement du parvis de la gare de Périgueux seront poursuivies pour un montant de 350 000 € HT. L'acquisition du « bâtiment 72 » localisé à proximité immédiate du parvis de la gare de Périgueux sera poursuivie pour un montant de 650 000 € HT.



Les travaux du tronçon Pont des Fainéants, Wilson, Bugeaud débuteront donc à partir d'avril 2018 pour un montant de 1 million d'€ HT.

Les travaux du tronçon Pont de la Cité, Avenue du Général de Gaulle et Mérièr débuteront également au printemps 2019 pour un montant d'environ de 1.5 millions d'€ HT.

- **Le nouveau réseau Péribus** sera adapté avec la mise en place du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Périgueux à compter de fin avril 2019.

Un travail de refonte du service Handibus sera également réalisé courant du 1^{er} semestre 2019 en lien avec les associations des personnes handicapées et la MDPH.

- De nouveaux achats de bus seront réalisés dès 2019 avec 4 véhicules mini (34 places) et 1 véhicule midi hybride (70 places) pour un montant de 1.1 millions d'€. Ces nouveaux véhicules viendront en remplacement des anciens véhicules mini âgés de 12 ans et en fin de fonctionnement. Ces achats se feront dans une stratégie de lissage du renouvellement du parc de bus pour les 10 prochaines années ;
- Afin de renforcer la sécurité du réseau Péribus, la vidéo-protection sera installée pour un montant de 200 000 € HT ;
- L'information des voyageurs sera renforcée avec l'acquisition d'une 10^{ème} de bornes temps réel qui seront localisées sur les principaux arrêts du nouveau réseau dont le PEM pour un montant d'environ 70 000 € HT.

Enfin, le Grand Périgueux notifiera début 2019 un marché de publicité pour l'année 2019. Péribus avec un objectif d'environ 40 000 € HT de recette supplémentaire à compter de l'année 2019.

- La mise en œuvre du Contrat d'axe de la vallée de l'Isle se poursuivra en 2019 pour la mise en place de la navette ferroviaire entre les haltes de Niversac et de Mussidan à l'horizon de fin 2021.

L'année 2019 sera particulièrement marquée par la signature de la convention travaux de la halte de Boulazac qui devraient débuter tout début 2020.



En 2019

- **Halte de Boulazac** : poursuite des financements liés aux études 2017 - élaboration convention travaux – études d'aménagement du parvis budget total Grand Périgueux (halte + parvis) : 2,4 millions €

Etudes 2017 : 35 000 €	Etudes 2019 : 35 000 €	Travaux début 2020 : 1,7 millions €
Etudes 2018 : 105 000 €	Travaux halte : 500 000 €	

Mise en service décembre 2020

- **Halte de Niversac** : poursuite des financements liés aux études 2018 et finalisation des travaux du parvis : budget total Grand Périgueux (halte + parvis) : 3,4 millions €

Etudes 2018 : 95 000 €	Etudes 2019 : 142 500 €	Travaux 2021-2022 : 2,8 millions €
	Travaux parvis : 400 000 €	

Mise en service 2022

- **Halte de Marsac** : poursuite des financements liés aux études 2018 et études d'aménagements du parvis : budget total Grand Périgueux (halte + parvis) : 2,1 millions €

Etudes 2018 : 72 000 €	Etudes 2019 : 108 000 €	Travaux 2021 : 1,7 millions €

Mise en service décembre 2021

- **Halte de Razac** : lancement des études pour l'aménagement du parvis – budget 20 000 €

Parallèlement, les travaux du réaménagement du parvis de la halte pour un montant de 500 000 € HT.

Enfin, les études pour le réaménagement des parvis des haltes de Boulazac, Marsac et Razac seront lancées.

- **La thématique vélo** entrera dans une phase opérationnelle via 2 actions principales :
 - La mise en location (moyenne et longue durée) de 400 vélos d'ici 4 ans, dont 110 dès fin avril 2019 pour un montant d'acquisition de 100 000 € HT. Ce nouveau service sera géré par l'EPIC Péribus ;
 - Les premiers aménagements cyclables pouvant être réalisés par les communes pourront être cofinancés par le Grand Périgueux dans le cadre de l'appel à projet Grand Périgueux lancé fin 2018.
- **La compétence transports scolaires** sera maintenue en l'état mais un travail sera engagé avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mise en place de la nouvelle tarification régionale à compter de septembre 2019. La nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération de Périgueux fera aussi partie des échanges.
- **Le renforcement de l'accessibilité du réseau Péribus**, entrainera en 2019 la réalisation des phases 2 et 3 de l'Ad'Ap avec la mise en accessibilité d'une quinzaine d'arrêts de bus supplémentaires pour un budget de 300 000 € HT. Il est à noter que la mise en accessibilité de 7 arrêts supplémentaires, dès 2019, sera réalisée dans le cadre des travaux des tronçons BHNS de Coulounieix-Chamiers et de la Rue Wilson de Périgueux.
- De plus, **25 000 € HT** seront consacrés à la mise en place de 2 nouvelles aires de covoiturage (Vergt et Sarliac) dans une logique de complémentarité avec le réseau des aires départementale.

Enfin, les travaux des de 2 parkings relais (Borie Marty et Les Versannes) seront achevés.

Les sollicitations des entreprises pour avis définitif du Grand Périgueux vis-à-vis des PDE et PDA (Plan de Déplacement Entreprises/Administration) pourraient arriver début 2019.

3/ Consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM)

En 2019, une nouvelle organisation du service va être mise en place, notamment avec l'instauration de créneaux d'ouverture au public (communications téléphoniques et accueil physique les après-midis) ; ce qui doit permettre une meilleure qualité de service (réponse et conseils aux usagers,...). De même, la transmission des dossiers concernant les taxes d'aménagement sera désormais effectuée par les communes en direct puisqu'elles disposent de l'ensemble des éléments (arrêtés).

Sur ce point, notamment, un travail sera réalisé en début d'année avec les communes pour une modification de la convention

Le Système d'Information Géographique (SIG)

L'objectif pour 2019 sera de poursuivre l'accompagnement des utilisateurs et l'animation de l'outil, notamment avec la finalisation de l'adressage pour les communes.

*Commission : Administration***1. Tourisme****BILAN 2018**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération dispose de la compétence « promotion du tourisme » et a créé un Office de Tourisme du Grand Périgueux en reprenant l'activité de l'OT de Périgueux, et des offices existants sur le territoire.

2018 a permis de préciser l'organisation juridique du dispositif communautaire, en posant le principe de constitution d'un établissement public industriel et commercial dédié pour accomplir un vaste panel de missions, et ainsi renforcer la cohérence de l'action intercommunale. Surtout, l'EPIC garantit la sécurité juridique des délégations de gestion confiées par l'agglomération pour les sites de Neufont et Sorges.

2018 aura permis de préparer deux étapes majeures de la politique touristique intercommunale :

- L'adoption d'un schéma intercommunal de développement touristique, qui donne une vision à 10 ans des actions à entreprendre pour développer l'économie touristique du Grand Périgueux, et définit un périmètre d'intervention d'une autre échelle, supra-communautaire.
- La réponse à l'appel à projet régional de nouvelle organisation touristique du territoire, qui rassemble 8 EPCI du nord et de l'ouest du département autour d'un projet de mise en commun des outils de promotion, de définition d'une stratégie commune de numérisation des services touristiques et de définition d'une stratégie de destination adaptée à ce nouvel ensemble « Vallée de l'Isle, Vallée de la Dronne ».

S'agissant des sites touristiques, deux études ont été conduites visant à explorer les opportunités pour l'agglomération que constituent le village de la forêt à Cornille et le développement d'activités de tourisme fluvial dans le secteur du bassin, à Périgueux.

Deux projets municipaux ont par ailleurs fait l'objet d'accompagnement technique et financier : la mise en tourisme du secteur médiéval de Chancelade et de ses carrières, ainsi que les études préalables à la création d'un parcours gallo-romain à Périgueux.

Sur le plan des recettes, l'année 2018 a été la 2^{ème} année de perception de la Taxe de Séjour à l'échelle de l'agglomération : 530 hébergeurs recensés pour un montant de recettes prévisionnel de 350 000€.

Fonctionnement	
- Dépenses	1 565 K€
- Recettes	1 004 K€
Investissement	
- Dépenses	201 K€
- Recettes	134 K€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Crée au 1^{er} janvier 2019, l'EPIC intercommunal s'est vu confié par l'agglomération des prérogatives larges :

- Promotion du tourisme, au sens usuel du terme
- Gestion des équipements communautaire de Neufont, Sorges et Cendrieux (Maquis de Durestal, intégré à l'intérêt communautaire fin 2018)
- Mise en œuvre des actions du schéma de développement touristique intercommunal
- Pilotage du projet NOTT, en lien avec les EPCI engagés dans la démarche
- Gestion de l'appel à projet annuel en faveur de l'investissement touristique, financé par l'agglomération

L'EPIC devient donc l'outil dédié ayant en charge l'intégralité de la politique touristique communautaire, l'agglomération assurant pour sa part son contrôle et son administration.

2019 actera un renforcement budgétaire significatif des moyens dédiés à cette politique, avec près de 400 K€ supplémentaire de dotation de fonctionnement correspondant :

- A la gratuité de l'accès à la baignade de l'étang de Neufont à compter de 2019
- A la gestion du site du Maquis de Durestal
- Aux moyens humains nécessaires à la création d'un Bureau d'Information Touristique à Sorges, sur le site du musée
- Aux moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet intercommunal NOTT, dans ses volets animation et numérisation
- Aux investissements nécessaires au renforcement de la promotion numérique
- A la constitution de la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement

En matière d'équipements, c'est le site de Neufont qui fera l'objet d'une priorisation en termes d'investissement, avec une opération de 2 M€ amorcée au dernier trimestre 2019.

Un budget de fonctionnement de 1,56 millions d'euros devrait être alloué au Tourisme, réparti principalement en 4 postes :

- . Charges de personnel (agglo) : 50k€
- . Charges de personnel (OTI) : 480k€
- . Subvention OTI (promotion touristique hors personnel) : 395k€
- . Schéma de Développement touristique : 30k€

Fonctionnement	
- Dépenses	1,56 K€
- Recettes	0.6 K€
Investissement	
- Dépenses	0.8 K€ dont 400 K€ Neufont 100 K€ Appel à projet
- Recettes	0.1 K€

2. La Communication

BILAN 2018

Les dépenses 2018 ont porté sur la communication externe et interne, ainsi que sur les partenariats de communication culturelle pour un total de 138 000 €.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Charges de personnel : 119 k€
- Communication externe (rapport d'activité, flyers, cartes vœux, supports de communication, insertions publicitaires) et interne (2 journal / 1 affiche) : 8 000€
- Partenariats culturels : 130 000€

Parmi les indicateurs à prendre en compte, notons la fréquentation du site web www.grandperigueux.fr (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018) :

- **199 617 utilisateurs** : nombre d'utilisateur unique ayant exécuté au moins une session*

77,4 % de nouveaux utilisateurs, 22,6% d'utilisateurs connus

**Pour info*

375 789 sessions : nombre total de sessions sur la période. Une session est la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site Web, les applications, etc. Toutes les données d'utilisation (visionnage de l'écran, événements, e-commerce, etc.) sont associées à une session.

- **1 087 463 pages vues** : nombre de pages consultées. Les visites répétées d'un même utilisateur sont prises en compte.

+ 39,44% par rapport à l'année dernière

Les pages les plus vues sont : page d'accueil du site principal, Péribus (plan et horaires, réseau, tarifs...), l'Aquacap, Petite Enfance, la gestion des déchets

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le projet du site web lancé en 2018 avec une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée va se poursuivre en 2019 avec le choix des prestataires (technique et graphique) pour une mise en ligne au dernier trimestre. Un photographe a été missionné pour réaliser une banque d'images.

Les partenariats sportifs et culturels font dorénavant partie de la compétence « soutien financier aux manifestations sportives et culturelles ». Il est envisagé une baisse de 10% du montant des aides en 2019.

En 2019, l'agglomération va financer à hauteur de 9 000€ le festival « Isle était une voie » organisé par le Sans Réserve sur la voie verte.

Dépenses prévisionnelles 2019 :

- . Charges de personnel : 121 k€
- . Communication externe (rapport d'activité, flyers, cartes vœux, supports de communication, insertions publicitaires, objets publicitaires...) et interne (2 journaux, 2 affiches) : 10 000 €
- . Partenariats culturels : 150 k€

Le socle financier et fiscal du Grand Périgueux 2018-2020 (adopté le 29 mars 2018)

- Maintenir la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 1,5 millions d'€ par an, répartis selon les critères actuels
- Maintenir les fonds de concours forfaitaires à hauteur de 45 000 euros par communes, y compris les communes déléguées, et par mandat, en mettant à l'étude leur éventuelle revalorisation pour le mandat à venir
- Adopter, selon des règlements définis ou à venir dans le cadre de schémas directeurs, ou au moyen de délibérations ad hoc, des fonds de concours stratégiques au bénéfice des communes en matière de développement commercial, économique ou touristique
- Répartir le FPIC à 55/45 à l'avantage des communes, pour autant que le dispositif demeure
- en sa forme actuelle, tel que défini par la loi de finances pour 2018
- Reverser 50 % de la part locale du produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de
- Réseau perçu par le Grand Périgueux au bénéfice des communes sièges des installations assujetties, pour les impositions nouvellement perçues à compter du 1er janvier 2019
- A compter du 1er janvier 2017, reverser à l'EPCI le produit des taxes d'aménagement résultant des opérations conduites sur les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire et répartir à parité la progression du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans un objectif de mise en cohérence de l'exercice de la compétence économique et de son financement
- Assoir le financement des futurs transferts de compétence sur une assiette fiscale, privilégiant les variations du taux intercommunal de foncier bâti, plutôt que par le recours aux attributions de compensation
- Rendre plus sincère l'évaluation des charges transférées par l'intégration systématique des dépenses afférentes aux charges d'amortissement des équipements transférés et au coût de renouvellement de ces derniers, par le calcul de dotations de compensations imputées en section d'investissement
- Pour les biens d'équipements, appliquer, au fil des transferts de compétence, à l'occasion des procédures de révision définies par la Loi, ou dans le cadre de procédures volontaires, l'attribution de compensations de charges transférées en section d'investissement
- Pour la création d'équipements communautaire, hors zones à caractère économique, la commune siège de l'installation met gratuitement à disposition le terrain d'assiette de la construction
- A compter de la présente délibération, et hors zones à caractère économique, les frais de fonctionnement consécutifs à la mise en service de nouveaux équipements communautaires feront l'objet d'une participation communale, selon des règles précises à définir.

Par exemple :

- * Construction de la piscine couverte de BIM : participation de la commune à 40 % du déficit annuel d'exploitation dans la limite de 100 000 €/an
- * Extension des voies vertes d'intérêt communautaire : frais d'entretien partagés à parité entre la commune et l'E.
- S'orienter, dans un double souci de transversalité et de subsidiarité, vers davantage de mutualisation volontaire des moyens et services communaux et communautaires pour rendre plus concrète et plus efficace l'action publique locale au sein du Grand Périgueux